



**Grand-Duché de Luxembourg
Ministère d'Etat**

Bulletin de documentation

6

Juillet-Août 1971

**Service Information et Presse
Luxembourg, 3, rue de la Congrégation**

JUILLET-AOUT 1971

SOMMAIRE

La Visite officielle à Luxembourg de Sa Majesté la Reine des Pays-Bas	1
La nomination de deux nouveaux Secrétaires d'Etat	8
L'introduction de l'alcootest et de la limitation de vitesse au Grand-Duché de Luxembourg	9
Le IX ^e Congrès Mondial de l'U.C.I.P. à Luxembourg	11
L'importance de la main-d'œuvre étrangère dans l'économie luxembourgeoise	12
La construction au Grand-Duché de Luxembourg .	13
La situation économique au Grand-Duché de Luxembourg au milieu de l'année 1971	17
Aspects économiques du Grand-Duché de Luxembourg	20
Nouvelles diverses	32
Nouvelles de la Cour	37
Le Conseil de Gouvernement	38
Mémorial	39
Chambre des Députés	42
Le Mois en Luxembourg	44

Ce Bulletin, qui n'engage que la responsabilité du Service Information et Presse, est destiné à fournir une documentation relative à l'activité politique, économique, sociale et culturelle au Grand-Duché de Luxembourg.

Bulletin de documentation

La Visite officielle à Luxembourg de Sa Majesté la Reine des Pays-Bas

Sa Majesté la Reine des Pays-Bas a fait une visite officielle à Luxembourg du 7 au 9 juillet 1971. Son Altesse Royale le Prince des Pays-Bas devait accompagner Sa Majesté la Reine Juliana, mais, fortement grippé et sur ordre de ses médecins, il avait dû y renoncer.

Rappelons ici que la visite d'Etat à Luxembourg de la Reine et du Prince des Pays-Bas avait initialement été prévue pour le mois de mai 1970, en réponse à l'invitation du Grand-Duc et de la Grande-Duchesse. Elle avait toutefois dû être reportée à une date ultérieure en raison du décès de Son Altesse Royale le Prince de Luxembourg survenu le 8 avril 1970. Le 5 mars 1971, le Maréchalat de la Cour avait annoncé cette visite officielle à Luxembourg pour la fin du mois de mai 1971. Or, en raison du décès de la mère de Son Altesse Royale le Prince des Pays-Bas, la visite d'Etat néerlandaise avait dû être reportée à nouveau. Avec la visite officielle des 7, 8 et 9 juillet 1971, Sa Majesté la Reine a rendu la visite officielle que les Souverains luxembourgeois avaient faite en septembre 1967 aux Pays-Bas.

La journée du 7 juillet

Sa Majesté la Reine des Pays-Bas fut accueillie à Sa descente d'avion à l'aéroport du Findel par Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse, tandis qu'une batterie d'artillerie de l'armée luxembourgeoise tira une salve de 21 coups de canon en l'honneur de la Reine des Pays-Bas.

Après la présentation des membres des suites néerlandaises et luxembourgeoises, Sa Majesté la Reine des Pays-Bas et Son Altesse Royale le Grand-Duc, suivis du Lieutenant-Colonel H. Hoftijzer et du Major G. Frantz, passèrent en revue le détachement d'honneur de l'armée.

Après l'exécution des hymnes nationaux et après la revue des troupes, Son Altesse Royale le Grand-Duc présenta à Sa Majesté la Reine des Pays-Bas les personnalités luxembourgeoises venues l'accueillir à l'aéroport, à savoir : Monsieur Pierre Grégoire, Président de la Chambre des Députés, Monsieur Pierre Werner, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement, Ministre des Finances, Monsieur Eugène

Schaus, Vice-Président du Gouvernement, Ministre de l'Intérieur, Ministre de la Justice, Ministre de la Force Publique, Monsieur Gaston Thorn, Ministre des Affaires Etrangères et du Commerce Extérieur, Ministre de la Fonction Publique, Ministre de l'Education Physique et des Sports, Monsieur Jean-Pierre Buchler, Ministre de l'Agriculture et de la Viticulture, Ministre des Travaux Publics, Monsieur Jean Dupong, Ministre de l'Education Nationale, Ministre du Travail et de la Sécurité Sociale, Madame Pierre Frieden, Ministre de la Famille, de la Jeunesse, de la Solidarité Sociale et de la Santé Publique, Ministre des Affaires Culturelles et des Cultes, Monsieur Marcel Mart, Ministre de l'Economie Nationale, des Classes Moyennes et du Tourisme, Ministre des Transports et de l'Energie, Monsieur Maurice Sevenig, Président du Conseil d'Etat, Monsieur Jean Kauffman, Président de la Cour Supérieure de Justice, Monsieur Jean-Pierre Fischer, Procureur Général d'Etat, le Lieutenant-Colonel Michel Mayer, Commandant de l'Armée, Madame Colette Flesch, Bourgmestre de la Ville de Luxembourg, Monsieur Henri Majerus, Bourgmestre de la Commune de Sandweiler, Monsieur Edouard Jené, Commandant en Chef de l'Aéroport.

Le cortège officiel quitta ensuite l'aéroport pour se rendre au Palais grand-ducal où Sa Majesté la Reine des Pays-Bas fut saluée à Sa descente de voiture par Son Excellence le Maréchal de la Cour.

Voici la liste des membres de la suite qui accompagnèrent la Reine des Pays-Bas lors de la visite officielle à Luxembourg : Son Excellence la Baronne E. L. Sweerts de Landas Wyborgh, Grande-Maitresse de Sa Majesté la Reine, Son Excellence Monsieur W. K. N. Schmelzer, Ministre des Affaires Etrangères des Pays-Bas, Son Excellence le Baron J. J. L. van Lynden, Grand-Maitre de la Maison de Sa Majesté la Reine, Mademoiselle F. M. de Graaff, Directeur du Cabinet de Sa Majesté la Reine, le Colonel R.J.E.M. van Zinnicq Bergmann, Maréchal de la Cour, Monsieur J. van der Hoeven, Secrétaire des Commandements de Sa Majesté la Reine, le Lieutenant-Colonel H. Hoftijzer, Aide de Camp de Sa Majesté la Reine.

Peu avant midi, Sa Majesté la Reine des Pays-Bas, accompagnée de Monsieur Gaston Thorn, Ministre

des Affaires Etrangères, se rendit à la Place de la Constitution où les honneurs militaires furent rendus par un détachement de l'armée. Sa Majesté la Reine y fut reçue par Monsieur Eugène Schaus, Ministre de la Force Publique, Madame Colette Flesch, Bourgmestre de la Ville de Luxembourg et par le Lieutenant-Colonel Michel Mayer, Commandant de l'Armée.

La Reine salua le drapeau de l'Armée et déposa au pied du Monument du Souvenir une couronne de fleurs cravatée aux couleurs néerlandaises, tandis que retentit la « Sonnerie aux Morts ».

A la suite de cette cérémonie devant le Monument du Souvenir le cortège officiel retourna de nouveau au Palais grand-ducal, où eut lieu alors la présentation des Chefs des missions diplomatiques résidant à Luxembourg à Sa Majesté la Reine des Pays-Bas. La réception fut suivie d'un déjeuner intime au Palais alors que Son Excellence Monsieur Gaston Thorn,

Ministre des Affaires Etrangères, offrit un déjeuner en l'honneur de Son Excellence Monsieur W.K.N. Schmelzer, Ministre des Affaires Etrangères des Pays-Bas.

Au cours de l'après-midi eut lieu la traditionnelle réception par la municipalité de la Ville de Luxembourg. Sa Majesté la Reine des Pays-Bas, accompagnée de Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse, fut saluée à Son arrivée devant l'hôtel de ville par Madame le Bourgmestre Colette Flesch et les échevins de la Ville de Luxembourg, en présence d'une très nombreuse foule.

La réception, à laquelle assistèrent de nombreux invités d'honneur, eut lieu dans la salle des séances du conseil communal.

Nous reproduisons ci-après le texte de l'allocution prononcée à cette occasion par Madame le Bourgmestre Colette Flesch.

Allocution de Madame le Bourgmestre de la Ville de Luxembourg

Majesté,

C'est dans l'ambiance chaleureuse, c'est dans l'atmosphère cordiale qui sont celles d'une réunion de famille que je viens Vous dire au nom de mes concitoyens et en mon nom personnel et ce avec combien de respectueuse émotion la grande joie qui est la nôtre aujourd'hui, le plaisir que nous ressentons de Vous accueillir parmi nous.

Une ombre pourtant vient assombrir le tableau, l'absence de Votre auguste époux, Son Altesse Royale le Prince Bernard des Pays-Bas auquel je me permets de présenter nos vœux de prompt rétablissement.

La joie que nous éprouvons à Vous recevoir, tout ce plaisir et toute cette émotion que nous ressentons mes concitoyens et moi-même, tous ces sentiments qui nous animent et dont j'ai le privilège d'être l'interprète, je les englobe dans ces simples mots : Soyez la Bienvenue, Majesté. Soyez la Bienvenue dans cette ville et dans cette maison qui seront aussi les Vôtres pendant Votre séjour parmi nous.

Votre visite nous l'avons attendue avec d'autant plus d'impatience, Votre séjour nous l'entourerons avec d'autant plus de sympathie et d'amitié que Votre venue à Luxembourg a dû être remise par deux fois en raison de deuils qui nous ont frappés cruellement, Vous et nous.

Si j'ai parlé d'une fête de famille, ce n'est pas seulement une image ou une métaphore, mais une réalité historique et humaine. En effet, nos Souverains qui Vous accompagnent et que j'ai l'honneur de saluer, ne sont pas seulement Vos hôtes, ils appartiennent aussi à la même race illustre que Vous, Madame, cette race qui au cours des siècles donna à l'Europe, aux anciennes Provinces Unies et aux Pays-Bas de toujours, de grands hommes sur tous les plans et dans tous les domaines.

Nos souhaits de bienvenue, Madame, c'est à l'Hôte Royal, c'est à la Reine, c'est au Chef d'Etat, que nous les adressons, mais c'est aussi et c'est beaucoup à

Celle qui représente, qui symbolise, qui incarne si magnifiquement les immenses qualités d'un peuple, les vertus d'une nation que ses ancêtres ont créés, d'un peuple qui est fier de Vous avoir pour Reine et dont Vous êtes fière d'être la Souveraine, une Souveraine qui assure avec tant de grandeur et de simplicité le prestige de la monarchie parlementaire et la continuité d'une politique digne du grand passé des Pays-Bas.

Ces qualités, ces vertus sont celles d'un peuple qui non seulement a forgé son unité nationale et sa destinée politique au milieu des pires bouleversements de l'histoire européenne, qui non seulement a dû et su conquérir sa liberté et son indépendance en les arrachant à ceux qui étaient alors les Grands, mais faisant face sur un autre front également, a réussi dans un combat courageux et tenace de chaque jour — un combat qui d'ailleurs dure toujours — à arracher à la mer lambeau par lambeau une terre qu'il protégera, conservera, augmentera, fertilisera et maintiendra.

Il ne m'appartient pas de faire ici l'historique d'une dynastie, d'un peuple et d'un pays dont les destinées furent si souvent et si intimement liées et mêlées aux nôtres. Qu'il me soit permis cependant de Vous dire, Madame, toute l'admiration qu'à travers Vous nous portons à cette terre qui est l'œuvre de Vos ancêtres, à cette terre de toutes les libertés : la liberté de créer, de construire, de penser et de prier, à cette terre qui ouverte aux nombreuses invasions les repoussera toutes, à cette terre qui fut toujours hospitalière à ceux que persécuta l'intolérance, à cette terre des lumières, des arts et de l'humanisme, à cette terre dont les habitants étaient et sont toujours ouverts à tous les grands courants de l'esprit.

Il y a vingt ans, presque jour pour jour, un de mes prédécesseurs, le regretté bourgmestre Emile Hamilius, eut le privilège, Majesté, de Vous accueillir en la Ville de Luxembourg. Si j'évoque ce grand moment de l'histoire de notre ville, c'est pour dédier

en Votre présence, Madame, et à cette occasion une pensée émue à celui qui fut un grand bourgmestre et un ami très cher, mais c'est aussi pour constater que ces vingt ans n'ont rien changé à l'amitié et à la sympathie que nous portons aux Néerlandais, à l'admiration que nous avons pour les Pays-Bas, à la vénération que nous éprouvons pour sa Reine. Cette sympathie, cette admiration et cette vénération, se sont encore accrues, puisqu'au cours de ces vingt ans dont nous pouvons dire en vertu de l'accélération de l'histoire, qu'ils ont changé le monde, les Néerlandais et leur Reine, en acceptant et en canalisant les aspirations des générations montantes vers une société nouvelle, en discutant et en adaptant toutes les constatations valables, ont donné un merveilleux exemple et montré une fois de plus la route qui mène vers une société plus juste, plus généreuse et plus équilibrée.

Forêts des leçons que Vous propose Votre grande histoire qui souvent fut aussi la nôtre, Vous avez, Madame, Vous et Votre Gouvernement, acquis la conviction de la nécessité d'une Europe Unie et Vous avez largement contribué à ce qu'elle se réalise dans un avenir qui n'est plus très lointain.

Permettez-moi, pour terminer, Majesté, de Vous souhaiter de tout cœur et face au sourire et au large salut de celui qui fut Votre ancêtre et notre Grand-Duc Guillaume II, de passer un radieux séjour dans

notre ville et dans notre petit pays qui, je le répète, sont aussi un peu les vôtres.

*

Après la signature du livre d'or, Madame le Bourgmestre présenta à Sa Majesté la Reine des Pays-Bas les membres du conseil communal. La visite d'une exposition consacrée au thème « Le Comté et les comtes de Vianden et de Nassau-Vianden » clôtura la réception de la municipalité de la Ville de Luxembourg.

En fin d'après-midi eut lieu une aubade des enfants néerlandais dans le foyer du Nouveau Théâtre et la présentation à Sa Majesté la Reine des Pays-Bas de la Colonie néerlandaise à Luxembourg.

Dans la soirée, un dîner de gala fut offert par Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse au Palais en l'honneur de Sa Majesté la Reine des Pays-Bas, suivi d'une brillante réception à laquelle prirent part de très nombreuses personnalités du monde diplomatique, des institutions européennes, de la vie politique, culturelle, financière, économique, religieuse, de la Force Publique et des mouvements patriotiques.

Au cours de ce dîner de gala, des allocutions, dont nous reproduisons le texte ci-après, furent prononcées par Son Altesse Royale le Grand-Duc et par Sa Majesté la Reine des Pays-Bas.

Allocution de Son Altesse Royale le Grand-Duc

Majesté,

Pour la Grande-Duchesse et pour moi-même votre visite est la cause d'une profonde satisfaction que mes compatriotes partagent de tout cœur. Cet événement, prévu depuis de longs mois, avait dû être retardé en raison de deuils qui ont profondément affecté nos deux familles. Les Luxembourgeois, en union avec la famille grand-ducale, sont d'autant plus heureux de vous offrir aujourd'hui un accueil chaleureux. Il répond aux sentiments si amicaux que nous avons rencontrés en 1967 lors de notre visite aux Pays-Bas. Celle-ci s'est déroulée dans une atmosphère de sympathie cordiale, qui est restée pour nous l'un des souvenirs les plus émouvants de notre voyage dans votre pays, pour lequel nous avons tous tant d'admiration.

La première visite officielle de Votre Majesté au Grand-Duché remonte déjà à 20 ans. Elle se plaçait sous le signe des souvenirs communs de nos deux pays, notamment les dures épreuves encore récentes de la deuxième guerre mondiale. Mais plus encore était-elle marquée par les promesses d'une coopération nouvelle qui venait de s'esquisser. En effet, quelques semaines avant votre arrivée, une étape décisive avait été franchie dans la construction européenne : L'Accord que nous appelions le Plan Schuman, et qui est devenu la Communauté du Charbon et de l'Acier, venait d'être signé.

C'était l'époque des grands espoirs qui ont été réalisés pour l'essentiel, grâce à un effort politique et

économique sans précédent et dont le succès doit énormément à votre pays.

Le Luxembourg, qui a eu l'honneur d'abriter le premier siège des Institutions Européennes, s'est associé à cette grande œuvre avec autant d'enthousiasme que de conviction. C'est ainsi que nous nous retrouvons, les uns et les autres, sur une voie commune, qui nous achemine maintenant vers un même destin. Au regard des leçons de l'histoire, si souvent douloureuses et amères, comment ne pas se réjouir de cette convergence qui est devenue, en union avec les pays voisins et amis, la meilleure garantie d'un avenir dans la liberté et le bien-être. En même temps, nous souhaitons ardemment avec vous, que ces valeurs s'étendent à l'humanité entière, en assurant la paix du monde et la dignité de toute personne humaine. Cette dernière préoccupation, que Votre Majesté ne manque jamais d'exprimer en parlant au peuple néerlandais ou en son nom, nous la partageons de tout cœur.

Ainsi, après votre visite « de l'espoir » en 1951, votre séjour de 1971 se place à l'époque de progrès décisifs dans le travail commun. En nous accueillant au Palais d'Amsterdam, il y a quatre ans, vous avez, Majesté, souligné la nécessité pour les Communautés Européennes de s'engager dans la voie de l'achèvement et de l'élargissement. Vos paroles ont été de bon augure, puisque votre capitale a pu accueillir en décembre 1969 la réunion des Six qui a permis d'entamer une étape décisive dans la construction d'une

Europe plus unie. En harmonie avec les décisions prises alors, nos deux pays ont fait leur possible pour hâter l'achèvement des Communautés et pour accélérer l'admission de ceux des pays européens qui voulaient construire l'Europe avec nous. C'est une grande satisfaction pour nous tous que d'entrevoir maintenant la réalisation de ces objectifs fondamentaux.

Personne ne peut cependant douter qu'il reste beaucoup à accomplir pour repenser et unifier les structures européennes et préparer nos pays à affronter un avenir dans lequel, déjà, nous venons d'entrer. A cette tâche passionnante et difficile, il faudra consacrer nos énergies, notre persévérance, nos facultés d'adaptation et de renouvellement.

L'existence et l'action du Benelux prennent toute leur valeur dans ce contexte. Loin d'être dépassée, notre « union à trois » continue à être, comme on l'a parfois appelée, le levain dans la pâte communautaire des Six.

L'union du Benelux ayant été scellée avant la fin des hostilités de la deuxième guerre mondiale nous pouvons être fiers d'avoir été des précurseurs en matière d'intégration européenne.

Mais — tant il est vrai que droit d'aînesse oblige ! — nous nous devons de rester à l'avant-garde de cette construction souvent difficile pour continuer à servir d'exemple, à ceux qui en 1951 ont créé avec nous la Communauté à Six, ainsi qu'à ceux qui en 1971 viendront l'élargir et la renforcer.

Fidèles à notre commune vocation, nous ne devons pas ménager nos efforts afin d'aller plus courageusement de l'avant, pour souder notre union en com-

mençant par lever les derniers obstacles à nos frontières intérieures.

L'intérêt fondamental des trois pays est identique : leurs facultés et tendances sont profondément enracinées dans les traditions de liberté et de démocratie inspirant les hommes d'Etat qui ont porté le Benelux sur les fonds baptismaux.

Voilà pourquoi nous sommes persuadés que l'harmonisation de nos politiques fera des progrès constants. C'est ainsi que le Benelux, encore plus uni, bien ancré au centre de la Communauté élargie pourra servir de ciment à celle-ci et pourra exercer une sage influence sur ses grands partenaires, en attendant l'heure ardemment souhaitée où, pour peser de tout son poids, l'Europe, — notre commune patrie — ne se fasse plus entendre que par une seule voix.

Majesté,

Je voudrais enfin saluer votre présence comme le symbole de la continuité des liens d'amitié et des traditions entre nos deux familles, issues toutes deux de l'antique race des Nassau.

Je n'ai pas besoin de vous dire combien nous regrettons tous qu'une subite maladie ait empêché le Prince des Pays-Bas de prendre part à cette visite d'Etat. Nous formons les vœux les meilleurs pour son prompt et complet rétablissement.

C'est avec des sentiments particulièrement chaleureux que je vous prie de lever votre verre avec moi en l'honneur de Sa Majesté la Reine, de Son Altesse Royale le Prince et de la Famille Royale des Pays-Bas, au bonheur du peuple néerlandais, ainsi qu'à la solidarité amicale entre nos deux pays.

Allocution de Sa Majesté la Reine des Pays-Bas

Altesses Royales,

Je vous remercie de tout cœur des paroles d'accueil si chaleureuses que vous avez bien voulu m'adresser et de la réception si hospitalière que vos Altesses Royales m'ont réservée. Mon mari et moi regrettons vivement qu'une maladie, heureusement non grave, l'empêche d'être présent parmi nous. J'ai été spécialement touchée par les mots de grande amitié sur notre famille que vous venez de nous adresser.

Aussi je désire exprimer mes sentiments de profonde reconnaissance pour la réception si cordiale du peuple du Luxembourg. J'en ai été vivement touchée, d'autant plus parce que cet accueil reflète son amitié pour le peuple néerlandais.

A deux reprises des circonstances tragiques ont forcé de remettre cette visite. C'est pour moi une raison de plus d'être heureuse de pouvoir à présent être parmi vous et de pouvoir continuer sur la route tracée par nos chers parents qui tant de fois de part et d'autre ont resserré les liens entre nos pays. Nous nous souvenons aussi avec beaucoup de plaisir de votre visite chez nous, il y a quelques années, pendant une période que vous avez si bien dénommée « l'époque des grands espoirs ».

Vos paroles reflètent parfaitement les idées que j'aurais voulu énoncer en ce lieu et elles le font avec

une éloquence et une beauté que les miennes n'auraient pu réaliser.

En effet, nos pays sont unis par maints liens historiques, par un destin qui a beaucoup de traits semblables et par bien de caractéristiques et d'aspirations qu'ils ont en commun.

A mon tour j'aimerais relever que nos deux pays, ensemble avec la Belgique, ont eu le privilège d'avoir, dans le temps, disposé d'une vision préconsciente qui les mena à constituer cette trinité que nous appelons BENELUX. Le sentiment que la solidarité internationale s'imposait, pendant la guerre, a mené, peu de temps après la fin de la lutte, à la matérialisation de cette idée de solidarité. Le nombre de trois est un nombre heureux et les trois côtés de notre triangle ont chacun leur importance, mais aujourd'hui le côté Luxembourg-néerlandais est spécialement mis en évidence.

Le BENELUX a donc pu démarrer l'Europe des Six et, quoique le nombre d'ensemble de la population des trois pays soit inférieur à celui de chacun des trois autres, nous pouvons nous flatter d'avoir été les premiers à mettre en œuvre l'idée communautaire.

Certes, la mise en pratique de cette idée s'est avérée très difficile, mais d'autre part elle a produit des échos dans le monde entier, bien au delà des pays du

marché commun, et elle a exercé une attraction bien supérieure à celle prévue par les pessimistes. Même l'égoïsme de certains groupes ne peut en diminuer l'éclat.

Mais il y a d'avantage : dans cette ville même, le premier siège de la communauté européenne du charbon et de l'acier et maintenant un centre très important d'activité de la communauté économique européenne, dans cette ville on vient d'ouvrir le chemin à l'adhésion au traité de Rome de nations amies qui en ont exprimé le désir. Cela élargira d'une manière très importante le nombre des membres du marché commun.

Le moment où la possibilité réelle d'élargir le marché commun a été établie est un vrai moment historique de la plus haute importance. Nous pouvons nous féliciter qu'on y soit parvenu après beaucoup d'efforts, après des avances et des reculs, grâce à une tenacité infatigable et à une foi indestructible à la bonne cause.

Nous pouvons spécialement en féliciter votre pays parce que c'est sur votre territoire que les portes ont été ouvertes. Et nous voilà donc — en vos paroles — à l'époque de progrès décisifs dans la tâche commune.

Même s'il y a beaucoup dans ce monde qui nous préoccupe, un événement comme celui-ci nous donne un espoir réel dans l'avenir. Quel bon exemple ! Car l'avenir exigera une coopération efficace dans tous les domaines. La science et la technique avancent à pas de géant, mais leurs conséquences nous démontrent à chaque instant que la coopération internationale et la solidarité mondiale sont les premières conditions nécessaires à la promotion du bien-être, de la liberté et de la paix de l'homme et de l'humanité.

Il est donc impossible de se reposer satisfaits de ce que nous avons acquis. Il faut toujours demeurer à l'alerte pour repérer les exigences de ce jour et ce que le futur nous demandera.

J'espère de tout cœur que nos pays et le BENE-LUX demeureront parmi les premiers de ceux qui démontreront cette grande qualité de prévoyance.

Avec ce vœu au cœur je lève mon verre en l'honneur de Vos Altesses Royales et de vos chers enfants, en l'honneur de la Grande-Duchesse Charlotte pour laquelle nous avons un si haut et si tendre respect et de la Famille grand-ducale entière et en l'honneur de tout le peuple si ami du Luxembourg.

La journée du 8 juillet

La seconde journée de la visite officielle à Luxembourg débuta par une visite de la Ville d'Esch-sur-Alzette où Sa Majesté la Reine des Pays-Bas et Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse furent salués devant l'hôtel de ville par le Bourgmestre Monsieur Arthur Useldinger et les échevins de la ville, tandis que la foule et les nombreux écoliers acclamaient l'hôte officiel à Esch-sur-Alzette.

Nous reproduisons ci-après le texte de l'allocution prononcée à l'occasion de la réception à la salle des fêtes de l'hôtel de ville d'Esch-sur-Alzette par le Bourgmestre Monsieur Arthur Useldinger.

Allocution

du Bourgmestre de la Ville d'Esch-sur-Alzette

Madame,
Altesses Royales,
Excellences,
Mesdames, Messieurs,

La Métropole de la région du fer et de l'acier est très sensible au grand honneur qui lui est offert par la haute visite de S. M. la Reine des Pays-Bas.

Cet honneur est rehaussé par la présence de Leurs Altesses Royales Monsieur le Grand-Duc et Madame la Grande-Duchesse de Luxembourg.

Aussi la population eschoise apprécie-t-elle à sa juste valeur cette visite célèbre dans laquelle elle voit une marque d'estime et d'intérêt pour sa région ouvrière et sa ville du travail.

Au nom du Conseil Communal je suis heureux de saluer après Vous, Madame, les personnalités éminentes qui Vous accompagnent et de souhaiter à tous nos invités d'honneur une chaleureuse bienvenue à Esch-sur-Alzette.

Madame, nous avons depuis toujours beaucoup aimé Votre pays et son peuple cultivé et travailleur. Avec nous ce même peuple avait été privé de tout droit et de toute liberté par l'occupation brutale des Nazis. Cette liberté ancrée dans le cœur des Hollandais a formé des liens de résistance qui ont déjoué la machinerie de guerre et de terreur de l'envahisseur. La volonté de droit a fait aussi bien du peuple hollandais que du peuple luxembourgeois des résistants courageux. Et pour la Hollande et pour le Grand-Duché de Luxembourg les Augustes Souverains étaient en tête des mouvements de résistance contre l'oppression.

Mais les liens entre nos deux pays ne sont pas uniquement ancrés dans le passé.

Malgré ses soucis d'après-guerre, la Ville d'Esch est venue en aide à d'autres communes sinistrées, ainsi Eindhoven. Les relations entre communes luxembourgeoises et hollandaises ont encore été renforcées par l'union avec la Commune de Zwolle, dans le cadre des échanges entre villes du Benelux.

Il y a quelques années la ville de Tilburg s'est jointe à la ronde de nos villes jumelées et les échanges entre nos Communes vont bon train, que ce soit dans le domaine sportif ou culturel.

Madame, le Grand-Duché de Luxembourg est un des pays les plus petits de l'Europe. Toutefois la production de ses usines d'Esch-sur-Alzette atteint trois millions de tonnes d'acier par an, donc cent tonnes par an et par tête d'habitant de notre ville. La production totale de la région dépasse cinq millions et demi de tonnes ce qui, pour le pays entier, donne une production annuelle de seize tonnes d'acier par tête d'habitant.

Madame, ces chiffres records d'acier par tête d'habitant Vous indiquent l'importance de notre industrie sidérurgique, basée sur les minerais de fer extraits de tout près des hauts fourneaux.

Je tiens en outre à souligner que la Métropole luxembourgeoise de l'industrie et du travail, siège de la prospérité nationale, est consciente de sa grande mission. Elle connaîtra toujours et partout le but sublime de travailler et de combattre pour le bien-être et la paix des peuples.

Tout en Vous souhaitant encore des heures agréables sur le territoire luxembourgeois, je me permets de Vous dire au nom de tous les Eschois : « Vive l'amitié entre les Pays-Bas et le Grand-Duché de Luxembourg ! »

*

A l'issue de l'allocution du Bourgmestre, Sa Majesté et Leurs Altesses Royales s'inscrivirent au livre d'or de la ville, puis les membres du conseil communal leur furent présentés.

Après la réception de la municipalité, la Souveraine néerlandaise, toujours accompagnée de Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse, se rendit à l'usine d'ARBED Esch-Belval et notamment à l'installation d'agglomération. C'est Monsieur Tony Neumann, Président de l'ARBED, qui salua la Reine des Pays-Bas et Leurs Altesses Royales, tandis que Monsieur Jean-Marc Wagner, Directeur de l'usine d'ARBED-Belval, donna des explications sur l'installation d'agglomération qui fut visitée alors par Sa Majesté la Reine des Pays-Bas, accompagnée des Souverains luxembourgeois et des membres des suites néerlandaise et luxembourgeoise.

D'Esch-sur-Alzette le cortège officiel se rendit à Dudelange où la Reine des Pays-Bas ainsi que Leurs Altesses Royales furent accueillies à la Maison des enfants de Kreutzberg par Madame Madeleine Frieden, Ministre de la Famille, par le Bourgmestre de la Ville de Dudelange, Monsieur René Hartmann, les membres du conseil communal et par la Direction de la Maison des Enfants.

Après la visite de la Maison des enfants de Kreutzberg, agrémentée de plusieurs chants et des danses des enfants, le cortège officiel se rendit à Echternach où la Reine des Pays-Bas fut saluée sur la Grande Place par Monsieur le Bourgmestre et les échevins de la Ville d'Echternach.

Une foule nombreuse, massée aux abords du « Denzelt », acclama très chaleureusement la Souveraine néerlandaise.

Voici le texte de l'allocution prononcée par Monsieur Robert Schaffner, Bourgmestre de la Ville d'Echternach, après la présentation des membres du conseil communal.

Allocution du Bourgmestre de la Ville d'Echternach

Majesté,
Altesses Royales,
Excellences,
Mesdames, Messieurs,

La visite à notre ville de Sa Majesté la Reine des Pays-Bas, accompagnée de nos Altesses Royales le

Grand-Duc Jean et la Grande-Duchesse Joséphine-Charlotte, est pour Echternach un grand honneur.

Le Bourgmestre, au nom de ses concitoyens, vous remercie du plus profond de son cœur et vous assure de son indéfectible attachement et dévouement.

Majesté, c'était en l'année 1946 à l'occasion des Fêtes du 700^e Anniversaire de la remise de la Charte d'affranchissement de la ville de Harlem lors d'une séance académique, j'ai eu le grand privilège de parler devant Vous, Majesté, et Son Altesse Royale le Prince Bernard des liens historiques qui lient nos deux pays, leurs peuples et maisons régnautes depuis des siècles. Il me semble utile aujourd'hui de rappeler que Saint Willibrord a été dès 690 l'apôtre des Frisons qui habitaient en ce temps les provinces de Groningen, Frise, Hollande, Zélande et Utrecht.

Au cours de son second voyage à Rome, le pape Serge I^{er} le sacra évêque et lui confiait le siège archiepiscopal d'Utrecht. La fondation de l'Abbaye d'Echternach remonte à 697-698.

Saint Willibrord fit de l'Abbaye d'Echternach un lieu de formation pour les missionnaires qu'il recrutait pour continuer son évangélisation.

Le scriptorium de l'Abbaye avec son atelier d'écritures et d'enluminure était un des rares ateliers continentaux outillés pour la peinture des manuscrits. Déjà au VIII^e siècle sa production était importante et il connut sa période de grandeur au XI^e siècle. St. Willibrord meurt à Echternach en 739.

Un sarcophage mérovingien contenant les ossements de St. Willibrord est placé à l'intérieur du monument actuel dans la crypte. Enumérer tous les faits historiques des grandeurs et décadences de notre Abbaye nous mènerait trop loin, mais mentionnons que déjà avant 800 l'affluence des pèlerins au tombeau de St. Willibrord était telle que les moines furent obligés de remplacer leur modeste église par une Basilique à trois nefs. Ni les méfaits de la révolution française, ni les dévastations barbares de la dernière guerre mondiale n'ont su affaiblir le culte de St. Willibrord qui reste bien vivant jusqu'à nos jours. Sa plus fervente expression est la procession dansante d'Echternach qui a lieu chaque année le mardi de la Pentecôte.

Majesté,
Altesses Royales,
Excellences,
Mesdames, Messieurs,

Tout à l'heure vous irez visiter ces lieux qui sont à l'origine de notre christianisation, qui sont à la base de toute notre vie culturelle, chrétienne et de la formation de notre vie actuelle.

Les peuples des Pays-Bas et du Grand-Duché de Luxembourg ont à l'exemple de Leurs Augustes Souverains, par leur confiance réciproque et surtout par leur amitié écrit dans les camps de concentration, une page glorieuse de notre histoire contemporaine plein d'énergie et de force morale.

Ensemble nous avons su vaincre toutes les vicissitudes d'un adversaire sans pitié.

Ensemble nous saurons défendre notre patrimoine moral, historique, culturel et éthique et lutter contre les méfaits de la vie moderne.

Majesté,
Altesses Royales,

Je formule les meilleurs vœux pour votre bonheur et le bonheur de vos familles, pour la prospérité et le développement de nos pays et peuples respectifs.

« L'Esprit d'Echternach » nous saura guider dans la voie de la tolérance, de la compréhension, de la liberté et de l'amitié.

*

Sous les acclamations de la foule dont d'innombrables touristes néerlandais et les vivats des écoliers, Sa Majesté et Leurs Altesses Royales se rendirent ensuite à pied à la Basilique où ils furent accueillis par Monsieur le curé-doyen. Ils visitèrent la basilique et la crypte de Saint-Willibrord sous la conduite de Monsieur Paul Spang, Directeur des Archives de l'Etat. Après la visite, la chorale « Jong Letzeburg » offrit une aubade dans la cour intérieure de l'Abbaye.

Un déjeuner fut ensuite offert en l'honneur de la Reine des Pays-Bas par le Gouvernement luxembourgeois dans la salle des glaces de l'ancienne abbaye.

Au cours de l'après-midi le cortège officiel se dirigea vers Grevenmacher, où Sa Majesté et Leurs Altesses Royales furent saluées par le Bourgmestre Monsieur Jean-Pierre Urwald qui présenta ensuite les membres du conseil communal. Nous reproduisons ci-après le texte de l'allocution prononcée par M. Jean-Pierre Urwald, Bourgmestre de la Ville de Grevenmacher.

Allocution

du Bourgmestre de la Ville de Grevenmacher

Majesté,
Altesses Royales,

En ma qualité de bourgmestre de la Ville de Grevenmacher, j'ai le grand plaisir et l'insigne honneur de vous saluer bien respectueusement et bien cordialement dans notre cité mosellane et de vous souhaiter la bienvenue au nom de la municipalité et de toute la population.

Majesté,

Nous sommes particulièrement fiers et reconnaissants de votre visite qui nous honore, parce que vous avez voulu, par votre présence, rendre hommage à toute notre population laborieuse.

Grevenmacher est une localité plus que bimillénaire, dont l'histoire agitée remonte jusqu'à l'époque gallo-romaine. Située sur les bords de la Moselle, elle a été souvent, au cours des siècles, l'enjeu des rivalités entre nos Comtes de Luxembourg et les Archevêques de Trèves. Que de fois notre cité ne fut-elle pas ravagée, incendiée et détruite, que de fois sa population décimée par les guerres et les épidémies.

En 1252 notre comte Henri V le Blondel de Luxembourg a fortifié notre ville, dont il avait compris l'importance stratégique en face de Trèves et lui a accordé les lettres de franchise.

Madame, vous pouvez encore vous rendre compte des vestiges de la ville ancienne fortifiée ; tandis que les fortifications ont été démantelées au cours des siècles, la tour massive et carrée, au milieu de la localité, tour d'observation et de défense au moyen-âge, est restée intacte, et depuis 1782 est devenue clocher de notre église décanale, construite à cette date.

Puisse-t-il être à jamais le témoin et le garant d'une ère pacifique et prospère. A la fin de la deuxième guerre mondiale, en septembre 1944, toute notre population fut évacuée, quand les opérations militaires se localisaient sur les frontières luxembourgeoises.

Notre ville fut en grande partie ravagée et détruite, mais reconstruite plus belle, grâce aux sacrifices de toute la population luxembourgeoise.

Majesté,

Notre région est surtout réputée pour ses sites ensoleillés, ses côtes fleuries et parfumées de vignes, ses vins délicieux et la bonne humeur de ses habitants. Or la tâche de nos vignerons est bien ardue et pénible. A différentes reprises, ils ont dû consentir des changements radicaux dans la viticulture : l'implantation de meilleures sortes de raisins et la rationalisation de la production, pour leur permettre de concourir sur le marché européen voire mondial. Dans le même but se fait actuellement le remembrement des vignobles de la Moselle luxembourgeoise.

Majesté,

Vous aurez tantôt l'occasion de déguster les vins de notre Moselle et de notre région. Je suis convaincu que vous rentrerez dans votre patrie comme ambassadrice de notre produit local et national auprès de vos compatriotes qui, nous en sommes heureux, viennent nombreux en touristes dans notre pays.

Majesté,

Je vous remercie encore une fois de votre aimable visite et de votre attention et vous offre au nom de la municipalité, ce petit cadeau.

Veillez agréer, l'expression de notre profonde gratitude et de nos hommages respectueux.

*

Après la signature du livre d'or de la ville, Sa Majesté et Leurs Altesses Royales se rendirent aux Caves Coopératives des Vignerons de Grevenmacher et furent saluées par le Ministre de la Viticulture, Monsieur Jean-Pierre Buchler, qui leur présenta le Président et le Directeur des Caves Coopératives ainsi que le Directeur de Vinsmoselle.

Des chants folkloriques par la Chorale de Grevenmacher ainsi que par le Do-Quartett agrémentèrent cette visite, au cours de laquelle Sa Majesté et Leurs Altesses Royales dégustèrent des vins de la Moselle luxembourgeoise.

Un dîner de gala fut offert dans la soirée par Sa Majesté la Reine des Pays-Bas en l'honneur de Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse à l'Ambassade des Pays-Bas.

Le départ de Sa Majesté la Reine des Pays-Bas

Le 9 juillet, au cours de la matinée, Sa Majesté la Reine des Pays-Bas quitta le Grand-Duché par avion.

A Son arrivée à l'aéroport du Findel, Sa Majesté la Reine fut saluée par les mêmes personnalités luxembourgeoises qu'à son arrivée, tandis que les honneurs militaires furent rendus par un détachement de l'armée luxembourgeoise.

Après avoir passé la troupe en revue et après l'exécution des hymnes nationaux, Sa Majesté la Reine des Pays-Bas prit congé de Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse et monta à bord de l'avion.

Une fois l'avion royal décollé, Son Altesse Royale le Grand-Duc passa la troupe en revue, puis Leurs Altesses Royales prirent congé des personnalités présentes et quittèrent l'aéroport sous les accents de l'hymne de la Maison grand-ducale.

Au moment de quitter le Grand-Duché de Luxembourg, Sa Majesté la Reine des Pays-Bas a adressé

un télégramme de remerciements à Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse, qui ont également envoyé un télégramme de remerciements à Sa Majesté la Reine des Pays-Bas à Soestdijk. Nous reproduisons ci-après le texte de cet échange de télégrammes.

« Leurs Altesses Royales le Grand-Duc
et la Grande-Duchesse de Luxembourg,

Au moment de quitter votre pays je vous remercie de tout cœur de votre charmant accueil et de toute l'hospitalité chaleureuse et de l'affection qui m'ont été offertes par vous et par votre peuple. Je suis convaincue que tous les liens seront approfondis et multipliés par ces jours inoubliables.

Juliana. »

« Sa Majesté la Reine des Pays-Bas,
Château de Soestdijk, Soestdijk,

La Grande-Duchesse et moi sommes très touchés de votre si affectueux message qui touchera non moins vivement le cœur de mes compatriotes. La joie et la fierté que nous avons eu de vous accueillir resteront parmi nos souvenirs les plus chers. Votre visite renforcera les liens anciens et combien chaleureux qui unissent nos deux pays.

Jean. »

La nomination de deux nouveaux Secrétaires d'Etat

Un arrêté grand-ducal du 5 juillet 1971 a porté nomination de Monsieur Camille Ney (P. C. S.), médecin-vétérinaire et député, à la fonction de Secrétaire d'Etat au Ministère de l'Agriculture et de la Viticulture et au Ministère de l'Education Nationale, et de Monsieur Emile Krieps (P. D.), lieutenant-colonel honoraire et député, à la fonction de Secrétaire d'Etat au Ministère de l'Intérieur.

MM. Camille Ney et Emile Krieps, Secrétaires d'Etat, ont prêté serment le 6 juillet 1971 entre les mains de Monsieur Pierre Werner, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement. Le même jour Son Altesse Royale le Grand-Duc a reçu en audience Monsieur le Ministre d'Etat, Président du Gouvernement, qui Lui a présenté les deux nouveaux Secrétaires d'Etat.

Par arrêté grand-ducal du 5 juillet 1971 modifiant l'article 1^{er} de l'arrêté royal grand-ducal du 9 juillet 1857 portant organisation du Gouvernement grand-ducal, le Gouvernement du Grand-Duché de Luxembourg se compose actuellement d'un président, ayant le titre de Ministre d'Etat ; d'un vice-président et de cinq membres, ayant le titre de Ministre ; de deux membres ayant le titre de Secrétaire d'Etat.

Les arrêtés grand-ducaux du 9 juillet 1971 approuvent la délégation de compétence accordée à Monsieur Camille Ney, Secrétaire d'Etat au Ministère de l'Agriculture et de la Viticulture pour les

affaires suivantes relevant du Ministère de l'Agriculture et de la Viticulture : Administration des Services Techniques de l'Agriculture — Service d'Economie Rurale et des marchés agricoles — Inspection Générale Vétérinaire et Laboratoire de médecine vétérinaire — Remembrement des biens ruraux — Assurance-Bétail — Caisse de maladie et de pension agricoles ;

et pour les affaires suivantes relevant du Ministère de l'Education Nationale : Education préscolaire — Education des adultes — Education permanente — Prêts et bourses d'études — Internats de l'Etat — Cantines scolaires — Office du Film scolaire — Planification des constructions scolaires — Education physique scolaire.

Un arrêté grand-ducal du 9 juillet 1971 approuve la délégation de compétence accordée à Monsieur Emile Krieps, Secrétaire d'Etat au Ministère de l'Intérieur pour les affaires suivantes relevant du Ministère de l'Intérieur : Service d'aménagement du territoire — Urbanisme — Administration des Eaux-et-Forêts — Police rurale et forestière — Chasse et Pêche — Législation sur les loyers — Rapatriement.

Des arrêtés ministériels du 9 juillet 1971 portent d'une part délégation de signature, pour le cas d'empêchement du Ministre, à Monsieur le Secrétaire d'Etat Camille Ney pour les affaires relevant du

Ministère de l'Agriculture et de la Viticulture et du Ministère de l'Éducation Nationale non comprises dans la délégation de compétence approuvée par arrêté grand-ducal du 9 juillet 1971, et d'autre part délégation de signature, pour le cas d'empêchement du Ministre, à Monsieur le Secrétaire d'État Emile Krieps pour les affaires relevant du Ministère de l'Intérieur non comprises dans la délégation de compé-

tence approuvée par arrêté grand-ducal du 9 juillet 1971.

Relevons enfin que MM. Joseph Herr (P. C. S.) et Paul Beghin (P. D.) succèdent à MM. Camille Ney et Emile Krieps à la Chambre des Députés et ont prêté le 13 juillet 1971 entre les mains du Président, Monsieur Pierre Grégoire, le serment de fidélité prévu par l'article 57 de la Constitution.

L'introduction de l'alcootest et de la limitation de vitesse au Grand-Duché de Luxembourg

La loi sur l'alcootest et le taux d'alcoolémie

Dans sa séance du 15 juillet 1971 la Chambre des Députés a adopté le projet de loi concernant la réglementation de la circulation sur toutes les voies publiques. Des articles concernant l'alcootest et le taux d'alcoolémie font également partie de cette loi ; nous en publions ci-après les passages les plus importants.

Art. 3. L'article 12 de la loi du 14 février 1955 est modifié comme suit :

Paragraphe 1^{er}

1. Sera punie d'un emprisonnement de huit jours à trois ans et d'une amende de 501 à 10 000 francs ou d'une de ces peines seulement, toute personne, qui, même en l'absence de signes manifestes d'ivresse, aura conduit un véhicule ou un animal, si elle a consommé des boissons alcooliques en quantité telle que le taux d'alcool dans le sang est d'au moins 1,2 g par litre.

2. Si le taux d'alcool dans le sang est inférieur à 1,2 g par litre ou s'il n'a pas été possible de déterminer un taux d'alcoolémie, les peines prévues à l'alinéa 1^{er} ci-dessus sont applicables à toute personne ayant présenté des signes manifestes d'ivresse et qui aura conduit un véhicule ou un animal.

3. La confiscation spéciale ou l'amende subsidiaire prévue à l'article 14 de la présente loi sera toujours prononcée, si cette personne a commis de nouveau un des délits spécifiés aux deux alinéas qui précèdent avant l'expiration d'un délai d'un an à partir du jour où une précédente condamnation du chef d'un de ces mêmes délits aura acquis l'autorité de la chose jugée.

4. Sera punie d'un emprisonnement d'un à sept jours et d'une amende de 200 à 500 francs ou d'une de ces peines seulement, toute personne qui, même en l'absence de signes manifestes d'influence de l'alcool, aura conduit un véhicule ou un animal, si elle a consommé des boissons alcooliques en quantité telle que le taux d'alcool dans le sang est d'au moins 0,8 g par litre.

5. Si le taux d'alcool dans le sang est inférieur à 0,8 g par litre ou s'il n'a pas été possible de détermi-

ner un taux d'alcoolémie, les peines prévues à l'alinéa 4 ci-dessus sont applicables à toute personne ayant présenté des signes manifestes d'influence de l'alcool et qui aura conduit un véhicule ou un animal.

6. Sera punie d'un emprisonnement de huit jours à un mois et d'une amende de 501 à 10 000 francs ou d'une de ces peines seulement, toute personne qui a commis de nouveau une des infractions spécifiées aux alinéas 4 et 5 du présent paragraphe avant l'expiration d'un délai d'un an, à partir du jour où une précédente condamnation du chef d'une des mêmes contraventions ou d'un des délits spécifiés aux alinéas 1^{er} et 2 du présent paragraphe aura acquis l'autorité de la chose jugée.

Paragraphe 2

1. S'il existe des indices faisant présumer qu'une personne qui aura conduit un véhicule ou un animal se trouve dans un des états alcooliques visés au paragraphe 1^{er} du présent article, cette personne subira un examen chimique de l'haleine expirée à ordonner et à exécuter par les agents de la gendarmerie ou de la police. Si cet examen ou, à son défaut, d'autres éléments de preuve confirment la présomption que cette personne se trouve sous l'empire d'un état alcoolique, celle-ci sera astreinte à subir une prise de sang à l'effet de constater le taux d'alcoolémie, à moins que le médecin ne constate l'impossibilité médicale de procéder à cette prise de sang. Dans cette dernière hypothèse, cette personne devra se soumettre à un examen médical.

2. Toutefois, en l'absence d'un examen chimique de l'haleine expirée, d'une prise de sang ou d'un examen médical, l'ivresse ou l'influence de l'alcool peut être établie par tous les autres moyens de preuve prévus en matière pénale.

3. Pourront également être astreints à l'examen chimique de l'haleine expirée et à une prise de sang, dans les conditions visées à l'alinéa 1^{er} du présent paragraphe, les piétons qui, circulant sur la chaussée, ont été impliqués dans un accident ayant causé des dommages matériels ou corporels.

4. La prise de sang et l'examen médical seront ordonnés soit par le juge d'instruction, soit par le Pro-

cureur d'Etat, soit par les agents de la gendarmerie ou de la police. L'examen médical ne pourra être effectué que par un médecin figurant sur la liste publiée au Mémorial en exécution de l'article 8 de la loi du 10 juillet 1901 sur l'exercice de l'art de guérir. Un règlement d'administration publique déterminera les personnes qui, en dehors des médecins figurant sur la liste prémentionnée, sont habilitées à effectuer la prise de sang, ainsi que les conditions sous lesquelles la prise de sang doit intervenir.

Paragraphe 3

1. Les peines prévues au premier alinéa du 1^{er} paragraphe sont également applicables à toute personne qui aura conduit un véhicule ou un animal, si elle manifeste un comportement caractéristique résultant de l'emploi de produits hallucinogènes ou de drogues ayant rendu ou pouvant rendre dangereuse la conduite d'un véhicule ou d'un animal.

2. Si une personne qui aura conduit un véhicule ou un animal manifeste un comportement caractéristique résultant de l'emploi de produits hallucinogènes ou de drogues, cette personne sera astreinte à subir un examen médical à effectuer par un médecin figurant sur la liste publiée au Mémorial en exécution de l'article 8 de la loi du 10 juillet 1901 sur l'exercice de l'art de guérir.

Paragraphe 4

Sera puni des peines prévues aux paragraphes 1^{er} et 3 qui précèdent, tout propriétaire ou détenteur d'un véhicule, tout propriétaire ou gardien d'un animal qui sciemment fait ou laisse conduire un véhicule ou un animal sur la voie publique par une personne désignée par les dispositions qui précèdent et suivant les distinctions qui y sont faites.

Paragraphe 5

1. Les modalités de la prise de sang et des examens médicaux seront fixées par règlement d'administration publique. Les modalités de l'examen chimique de l'haleine expirée, les questionnaires à remplir par le médecin à l'occasion de l'examen médical, ainsi que les questionnaires à remplir à l'occasion de la prise de sang seront déterminés par règlement ministériel.

2. La personne qui, dans les conditions du présent article, aura refusé de se prêter soit à l'examen chimique de l'haleine expirée, soit à la prise de sang, soit à l'examen médical, sera punie des peines prévues au paragraphe 1^{er}, alinéa 1^{er} du présent article.

3. Les frais de la prise et de l'analyse du sang, de l'examen médical et de l'examen chimique de l'haleine expirée ainsi que les frais de déplacement et d'établissement de procès-verbaux seront compris dans les frais de justice dont ils suivent le sort. »

La limitation de vitesse au Grand-Duché de Luxembourg

Le 13 juillet 1971, Monsieur Marcel Mart, Ministre des Transports, a donné une conférence de presse

concernant les résultats de l'expérience de la limitation de vitesse au Grand-Duché durant les fins de semaine et les jours de fête, qui avait été introduite depuis le 1^{er} décembre 1970. A cette occasion, Monsieur Marcel Mart a commenté les statistiques établies dans ce contexte par le Service central de la statistique et des études économiques (STATEC) et par le Ministère des Transports et qui démontrent la diminution très sensible du nombre des tués et des blessés pendant la période expérimentale de la limitation de vitesse à 90 km/h.

En effet, alors que le nombre des tués a diminué de 42% pendant les fins de semaine et les jours de fête du 1^{er} décembre 1970 au 30 avril 1971 par rapport à la même période de l'année précédente, le nombre des tués était en régression de 27% pour les 170 premiers jours de l'année 1971 par rapport aux 170 premiers jours de l'année précédente.

Suite à ces statistiques concluantes et pour éviter encore davantage l'hécatombe d'accidents de la circulation sur les routes du Grand-Duché, un règlement grand-ducal du 27 juillet 1971 modifie et complète l'arrêté grand-ducal du 23 novembre 1955 portant règlement de la circulation sur toutes les voies publiques. Nous publions ci-après l'article 8 de ce règlement grand-ducal ayant spécialement trait à la limitation de vitesse généralisée sur les routes du Grand-Duché et qui interdit aux conducteurs de dépasser à l'extérieur des agglomérations la vitesse de 90 km/h. Toutefois, cette limitation est fixée à 110 km/h sur les voies publiques à au moins trois voies de circulation. Aucune limite générale de la vitesse n'est applicable sur les voies publiques signalées comme autoroutes.

Art. 8. — L'article 139 modifié de l'arrêté grand-ducal du 23 novembre 1955 précité est remplacé par le texte suivant :

Il est interdit de conduire un véhicule ou un animal à une vitesse dangereuse selon les circonstances.

Il est interdit de même d'y inviter les conducteurs, de le leur conseiller ou de les y aider.

A l'intérieur des agglomérations, il est interdit aux conducteurs de véhicules de dépasser une vitesse de 60 km/heure. S'il s'agit de véhicules destinés au transport de choses d'un poids total maximum autorisé supérieur à 15 000 kg, qui effectuent le transport de substances explosives, de gaz liquéfiés, comprimés ou dissous ou de liquides inflammables ainsi que de machines d'un poids propre supérieur à 3500 kg, la vitesse est limitée à 40 km/heure.

Ces interdictions sont valables même sans signalisation spéciale.

Par dérogation à la disposition de l'alinéa qui précède la vitesse maximum qu'il prescrit peut être réduite ou augmentée si la configuration des lieux le justifie. Cette dérogation sera arrêtée par le conseil communal dont la délibération sera soumise à l'approbation du Ministre de l'Intérieur et de celui des Transports. Si la configuration des lieux exige des mesures portant augmentation ou réduction de la vitesse fixée à l'alinéa qui précède et que ces mesures ne soient pas prises par la commune, l'Administration des Ponts et Chaussées, sur décision conforme

des mêmes Ministres, implantera, aux frais de la commune, les signaux requis dont l'observation devient obligatoire de plein droit.

En dehors des agglomérations, la vitesse est limitée à :

- 75 km/h. pour les autobus et autocars;
- 60 km/h. pour les véhicules automoteurs affectés au transport de choses d'un poids total maximum autorisé supérieur à 5000 kg;
- 60 km/h. pour les véhicules automoteurs affectés au transport de choses traînant une remorque, si le poids total maximum autorisé de l'ensemble des véhicules est supérieur à 3500 kg;
- 40 km/h. pour les machines d'un poids propre supérieur à 3500 kg.

Il est interdit aux conducteurs de cycles à moteur auxiliaire de dépasser à l'intérieur et en dehors des agglomérations une vitesse de 50 km/h.

Sans préjudice des prescriptions des deux premiers alinéas du présent article et des limitations de vitesse applicables en dehors des agglomérations aux véhicules énumérés ci-dessus, il est interdit aux conducteurs des autres véhicules de dépasser à l'extérieur des agglomérations la vitesse de 90 km/h. Toutefois, cette limitation est fixée à 110 km/h. sur les voies publiques à au moins trois voies de circulation. Aucune limitation générale de la vitesse n'est applicable sur les voies publiques signalées comme autoroutes.

Les limitations de vitesse susvisées en dehors des agglomérations sont applicables sans signalisation spéciale. Cependant, si une limitation de vitesse inférieure s'impose, celle-ci doit être dûment signalée.

Dans ce cas elle déroge aux limitations de vitesse prévues à l'alinéa précédent ainsi qu'aux limitations de vitesse fixées pour certaines catégories de véhicules, dans la mesure où la vitesse signalée est inférieure aux limitations prévues pour ces catégories de véhicules.

A l'extérieur des agglomérations et sans préjudice des limitations de vitesse prescrites au présent article pour différentes catégories de véhicules ou de voies publiques, il est interdit de conduire à une vitesse supérieure à 90 km/h. des véhicules équipés de pneumatiques dont la surface de roulement comporte des éléments métalliques susceptibles de faire saillie. Cette limitation de vitesse doit être indiquée à la face arrière du véhicule au moyen d'un disque amovible, d'au moins 20 cm de diamètre, portant en noir sur fond blanc l'inscription « 90 ».

Les prescriptions du présent article ne sont applicables :

- a) aux véhicules en service urgent de l'Armée, de la Gendarmerie, de la Police, des Sapeurs-Pompiers et de la Protection Civile,
- b) aux ambulances,
- c) aux véhicules utilisés pour le transport de sang, à condition que l'approche des véhicules sous a), b) et c) soit signalée par le dispositif sonore ou lumineux spécial prévu par les articles 39, 44 et 44bis,
- d) aux véhicules servant à des essais scientifiques en dehors des agglomérations, à condition que ces véhicules soient signalés par un feu jaune clignotant et munis à l'avant et à l'arrière d'un écriteau portant l'inscription « Essai scientifique ».

Le IX^e Congrès Mondial de l'U.C.I.P. à Luxembourg

Du 14 au 18 juillet 1971 s'est tenu au Centre européen de Kirchberg à Luxembourg le IX^e Congrès Mondial de l'Union catholique internationale de la presse, placé sous le haut patronage de Son Altesse Royale le Grand-Duc de Luxembourg.

La séance d'ouverture s'est tenue dans l'après-midi du 14 juillet en présence de Son Altesse Royale le Grand-Duc Jean, de Mgr Iginio Cardinale, nonce apostolique pour la Belgique et le Luxembourg, de Mgr Deskur, délégué de la Commission Pontificale pour les moyens de communication sociale, de Monsieur Pierre Werner, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement, de Monsieur Eugène Schaus, Vice-Président du Gouvernement, de Mgr Jean Hengen, Evêque de Luxembourg, des représentants du collège échevinal, des membres des Communautés Européennes, des ambassadeurs des pays représentés au congrès, des membres du comité exécutif Benelux, de nombreuses personnalités de la vie publique et de 250 journalistes catholiques, représentant tous les continents et 60 pays.

Lors de la séance d'ouverture des discours furent prononcés par Monsieur l'abbé André Heiderscheid, rédacteur en chef du Luxemburger Wort, président du comité d'organisation, et par Monsieur Jean Gelamur, Paris, président de l'U. C. I. P. qui traita du thème : « L'opinion publique dans l'Eglise et le rôle des journaux à notre époque ». Mgr Deskur lit ensuite un message de Sa Sainteté le Pape Paul VI.

La séance d'ouverture fut suivie d'une messe célébrée en la cathédrale de Luxembourg par Monseigneur l'Evêque Jean Hengen, avec le concours de la maîtrise de Notre-Dame placée sous la direction de Monsieur l'abbé René Ponchelet.

La journée du 15 juillet fut consacrée au premier thème d'étude des carrefours : « La presse en tant que formatrice de l'opinion publique dans l'Eglise ».

Après un déjeuner offert par le Comité Benelux, les débats reprenaient l'après-midi au Centre européen de Kirchberg pour se terminer, au cours d'une assemblée plénière, avec une synthèse des travaux de

carrefours. Le soir, le Ministre d'Etat et Président du Gouvernement, Monsieur Pierre Werner, accompagné par le Ministre des Affaires Etrangères, Monsieur Gaston Thorn, offrait une réception aux congressistes.

La deuxième journée de travail du IX^e Congrès Mondial de l'U.C.I.P. débuta par l'étude du thème : « La presse catholique en tant que reflet de l'opinion publique dans l'Eglise ». Monsieur Albert Borschette, membre luxembourgeois de la Commission de la C.E.E. à Bruxelles, fit ensuite un exposé sur : « La presse, facteur d'intégration européenne ».

Après un déjeuner offert par la Commission des Communautés Européennes, une deuxième assemblée plénière rassembla les congressistes qui firent une synthèse des travaux des carrefours du matin. Un troisième thème fut étudié ensuite, le « Rôle exercé sur l'opinion dans l'Eglise par les journalistes catholiques qui travaillent dans les moyens neutres d'information ».

Dans une conférence publique, tenue le soir au Studio du Nouveau Théâtre, Mgr Otto Mauer, rédacteur en chef de la revue « Wort und Wahrheit » de Vienne, parla des « Crises dans l'Eglise, paradigme des crises dans la société ». Une réception offerte par la Ville de Luxembourg clôtura cette journée de travail intense.

Dans la matinée du 17 juillet eurent lieu l'assemblée générale des Fédérations, les élections, la réunion plénière de l'U.C.I.P. avec la présentation du rapport moral du Secrétaire général, les rapports par Fédérations, et l'élection du Bureau de l'U.C.I.P.

Après un déjeuner offert au Nouveau Théâtre par le directeur du Luxemburger Wort, Mgr Alphonse Turpel, les congressistes se réunirent une dernière fois pour faire la synthèse finale du IX^e Congrès Mondial de l'Union catholique internationale de la presse.

L'importance de la main-d'œuvre étrangère dans l'économie luxembourgeoise

Le 4 août 1971, Monsieur Marcel Mart, Ministre de l'Economie Nationale, a donné une conférence de presse au Ministère de l'Economie Nationale au cours de laquelle il fut plus particulièrement question des problèmes de la main-d'œuvre étrangère au Grand-Duché de Luxembourg.

Nous publions ci-après le texte d'une étude intitulée « L'importance de la main-d'œuvre étrangère dans l'économie luxembourgeoise », faite dans ce contexte par le Ministère de l'Economie Nationale et présentée par Monsieur le Ministre Marcel Mart lors de la conférence de presse.

Depuis l'industrialisation du Grand-Duché au cours des dernières décennies du XIX^e siècle, la population étrangère a pris une part rapidement croissante dans la structure démographique luxembourgeoise. Alors que la part des étrangers dans la population totale se limitait encore à 2,9% en 1875, elle a toujours dépassé les 10% au XX^e siècle et a même atteint le chiffre record de 18,6% en 1930. Par ailleurs, au cours des années précédant immédiatement la première guerre mondiale, la main-d'œuvre étrangère a constitué quelque 60% du personnel total de la sidérurgie, ce qui montre à quel point l'éclosion de l'industrie sidérurgique a dépendu de la main-d'œuvre étrangère. On voit donc que la présence d'une importante proportion d'étrangers dans la population totale et la population active du Luxembourg n'est pas un phénomène récent.

En 1970, sur les 112 500 salariés occupés au Grand-Duché, environ 33 100 étaient de nationalité étrangère (soit 29,4%), dont 7400 frontaliers (6,6%

du total des salariés ou 22,4% des salariés étrangers).¹

La ventilation selon la nationalité montre que les Italiens représentent, à eux seuls, 33,2% du nombre total des salariés étrangers, contre 16,9% de Belges, 15,1% de Français, 11,8% d'Allemands et 1,5% de Néerlandais. Par conséquent les ressortissants des pays de la CEE ont représenté en 1970 environ 78,5 pour cent de l'ensemble de la main-d'œuvre salariée étrangère. Cette dernière proportion s'était encore élevée à 85,1% en 1965, mais depuis lors les réservoirs d'émigration traditionnels (p. ex. Italie du sud) ont commencé à se tarir, de sorte que les efforts de recrutement ont dû viser d'autres nationalités et notamment les Portugais, dont la part dans la main-d'œuvre salariée étrangère est passée de 2,5% en 1965 à 11,3% en 1970. Ainsi, en 1970, les Portugais ont représenté 41% des étrangers nouvellement embauchés, contre 13,7% pour les Français, 12,1% pour les Belges et 9,5% pour les Italiens. Relevons aussi dans ce contexte que 23,9% des salariés étrangers occupés au Grand-Duché en 1970 ont été de sexe féminin.

Au cours des années 1960, les nouveaux embauchages² de travailleurs étrangers ont enregistré des

¹ Chiffres de l'Office National du Travail.

² Les nouveaux embauchages ne tiennent évidemment pas compte de la rotation de la main-d'œuvre étrangère, c'est-à-dire du retour des étrangers dans leur pays d'origine après quelques années de travail au Grand-Duché.

fluctuations très prononcées, atteignant un maximum de 14 297 personnes en 1961 et un minimum de 4613 personnes en 1967. Le nombre de nouveaux embauchages opérés en 1970 (7239 personnes), bien qu'indiquant une nette tendance à la reprise, se situe néanmoins encore nettement en-dessous de la moyenne décennale (9035 personnes).

L'analyse des nouveaux embauchages d'étrangers selon la branche d'activité montre que durant la période de 1966 à 1970 le bâtiment et le génie civil ont été les principaux bénéficiaires de ce recrutement à l'étranger, absorbant 34,5% des étrangers embauchés, contre 27,7% pour les industries manufacturières, 10,4% pour les services domestiques et 7,4% pour l'industrie hôtelière.

Les secteurs précités sont évidemment ceux dont la dépendance à l'égard de la main-d'œuvre étrangère est la plus prononcée. Ainsi, en 1969, quelque 85% des ouvriers occupés dans le bâtiment (gros-œuvre) et le génie civil ont été de nationalité étrangère ; ce rapport a atteint 30% dans l'ensemble des industries manufacturières, 25% dans l'industrie sidérurgique et 47% dans l'industrie chimique, cette dernière branche regroupant l'essentiel des industries nouvelles. Par ailleurs, dans l'artisanat, en moyenne quelque 55% des ouvriers occupés ont été de nationalité étrangère. Enfin, la part des étrangers dans le personnel bancaire total est passée de 13,5% en 1965 à 21,5% en 1970.

L'importance croissante du rôle de la main-d'œuvre étrangère dans l'économie luxembourgeoise résulte essentiellement des déficiences de la structure démographique luxembourgeoise. Ainsi la faiblesse du taux de natalité luxembourgeois et le vieillissement de la population indigène ont pour effet de réduire l'effectif des personnes au travail. Aussi, en l'absence de l'immigration, la population active aurait diminué de 2900 personnes entre 1960 et 1970. La situation n'a cessé de s'aggraver à tel point que la réduction atteindrait 2250 personnes au cours des cinq années à venir, si le Grand-Duché s'en remettait uniquement à l'évolution naturelle.

Sans l'immigration qui a rajeuni la structure démographique, la situation serait aujourd'hui catastrophique ; l'immigration a donc eu l'avantage d'empêcher une diminution de la population active en même temps qu'une baisse trop importante du taux de natalité.

A l'avenir, le Luxembourg — qui se propose d'appliquer une politique d'accélération de la croissance par la création et l'extension d'activités à valeur ajoutée élevée — restera tributaire de l'immigration de travailleurs étrangers.

C'est ainsi que « l'inventaire économique » a estimé la progression annuelle souhaitable de la population active à 0,9% durant la période de 1971 à 1975. Or cet accroissement ne peut être couvert que par des immigrations nettes de main-d'œuvre étrangère de l'ordre de 1580 personnes par an, contre 900 unités par an environ durant la décennie qui vient de se terminer. Par ailleurs, l'apport net de frontaliers devrait être de 200 unités par an. Le solde migratoire annuel total (y compris les familles) serait de l'ordre de 2500 personnes.

Cet effort ne devrait pas être démesuré, puisqu'il représente quantitativement le nombre d'immigrants que le Grand-Duché a accueilli en moyenne annuelle pendant la période de 1960 à 1965.

Le Gouvernement se propose de prendre toutes les mesures nécessaires pour atteindre les objectifs visés, car si l'immigration n'atteignait pas les chiffres prévus, la croissance serait moindre, comme il résulte du tableau ci-après :

La croissance fonction de l'immigration
Variations annuelles de 1970 à 1975

	P.N.B. en volume	Immigrants actifs	Frontaliers
Hypothèse faible ou pessimiste	+2,8%	0	0
Hypothèse centrale	+3,5%	+ 800	+200
Hypothèse forte ou optimiste	+4,0%	+1580	+200

La construction au Grand-Duché de Luxembourg en 1970

Dans son rapport annuel 1970, la Société d'études de constructions techniques (SECOTECHNIQUE) analyse le secteur de la construction au Grand-Duché de Luxembourg. Nous publions ci-après les passages principaux de cette analyse.

L'activité du secteur de la construction

SECOTECHNIQUE estime qu'en 1970, le secteur de la construction fait exception au mouvement conjoncturel général. Il a été marqué en effet par une

accélération importante de l'activité qui s'est opérée tout au long de l'année.

Indice de la construction : Evolution annuelle
(Base 1967 = 100)

1959 : 131	1965 : 130
1960 : 121	1966 : 124
1961 : 135	1967 : 100
1962 : 138	1968 : 98
1963 : 123	1969 : 101
1964 : 131	1970 : 116

C'est pour la première fois que SECOTECHNIQUE utilise, dans son rapport le nouvel indice de la construction, calculé par le STATEC, et qui est basé sur l'année 1967 et non plus sur l'année 1956. Depuis 1967 le STATEC a étendu l'échantillon de cet indice qui était basé auparavant sur une soixantaine d'entreprises de la construction représentant environ les trois quarts de l'activité globale du secteur (chiffre d'affaires et d'emploi). Malheureusement il n'a pas été possible de remplacer le nombre des heures-ouvriers par un autre instrument de mesure de l'activité dans la construction.

On constate que l'indice du STATEC accuse une progression de 15 points entre 1969 et 1970, soit 14,8%.

L'emploi du secteur a connu de nouvelles ponctions, sous l'effet de la haute conjoncture et de la rareté croissante de main-d'œuvre.

En 1966 l'emploi total du secteur avait atteint son point culminant avec 10 189 personnes occupées ; ce chiffre est redescendu à 9016 en 1967 puis à 8349 en 1968. En 1969 une nouvelle baisse est intervenue, l'emploi n'était plus que de l'ordre de 7500 unités. En 1970 la situation fut néanmoins redressée sous l'effet des mesures prises par le gouvernement en liaison étroite avec les milieux professionnels intéressés.

Les entreprises de construction en 1970

Classe de grandeur	Nombre	Emploi
10—50	26	634
50—100	12	845
100—200	7	840
200—300	2	485
300—500	4	1610
500 et plus	1	600
TOTAL	52	5014

La demande

Il est de tradition que la demande soit analysée en fonction de trois composantes : les logements, les industries et les pouvoirs publics.

a) Les logements

Avant d'analyser ce marché, il est sans doute utile de rappeler les prévisions faites au début de l'année 1970 par le groupe de travail « Bâtiment 70 ».

« Le marché des logements devrait ressentir en 1970 un accroissement en volume très faible (+2%) qui s'explique par l'augmentation rapide des prix et le manque de capacité de production. Les investissements devraient être de l'ordre de 3750 millions de francs avec une augmentation en valeur de 11,9% par rapport à 1969. De façon générale, des tendances parfois contradictoires pourraient se manifester (les augmentations des prix décourageront les acquéreurs, par contre l'augmentation des revenus et la peur des augmentations ultérieures des prix pourraient inciter la demande, qui ressentira très probablement aussi l'effet de la réalisation de projets retardés par le plan "Vago").

Les besoins annuels sont évalués à 3200 nouveaux logements (migration intérieure, renouvellement des vieux logements, immigration de travailleurs étrangers et de leurs familles). Les logements construits annuellement par le passé n'ont guère dépassé 1800 unités. Dans ces conditions on ne peut en aucune hypothèse parler d'une saturation du marché des logements, bien au contraire.

Tablant sur ces estimations, et se basant sur les expériences du passé, le groupe de travail met en garde contre des mesures de freinage de la construction de logements. »

Pour les années du passé, le groupe de travail « Bâtiment 70 » estime à 1800 en moyenne le nombre de logements construits. Il est d'avis que les besoins de la décennie actuelle sont de l'ordre de 3200 logements par an se répartissant comme suit :

— accroissement du nombre de ménages	1000
— migration intérieure	300
— renouvellement (1,6% par an)	1600
— immigration	300

SECOTECHNIQUE a analysé le marché du logement en 1970 et a constaté une progression analogue à celle prévue par les auteurs du rapport « Bâtiment 70 ». En effet il semble bien que tous les indicateurs disponibles (autorisation de bâtir), convergent vers la constatation que le nombre de logements construits en 1970 soit du même ordre de grandeur qu'en 1969.

b) Les entreprises :

Le tassement de la conjoncture économique générale a eu également des répercussions sur les investissements. D'après les indications actuelles, la formation brute de capital fixe a dépassé légèrement le niveau atteint en 1969 ; elle atteindrait la somme totale de 11,5 à 12 milliards en 1970.

Globalement on peut constater que l'industrie sidérurgique a investi 2,9 milliards ; les investissements des entreprises nouvelles seraient situés entre 1,5 à 2 milliards. Des projets importants ont également été exécutés dans le reste du secondaire et dans le tertiaire.

Le groupe de travail « Bâtiment 70 » avait fait, en début d'année, les prévisions suivantes.

« La plus grande augmentation de la demande provient des entreprises privées qui passerait de 1341 millions de francs en 1969 à 2113 millions en 1970, ce qui correspond à un accroissement de 57,5%.

La part des investissements de la sidérurgie, s'adressant directement au secteur de la construction, se stabilisera au niveau très élevé de 1969. Les industries nouvelles investiront probablement 1720 millions de francs en 1970 ; par rapport à 1969 l'accroissement sera de l'ordre de 800 millions dont 320 millions concernant le secteur de la construction. L'implantation d'industries nouvelles et l'extension d'entreprises existantes expliquent et imposent cet accroissement.

Dans le secteur tertiaire l'année 1970 verra la réalisation de bâtiments d'envergure (Holiday Inn, Banques, bâtiments administratifs ARBED et GOOD-YEAR etc.). Le groupe de travail n'a pas disposé de données détaillées, mais il prévoit un accroissement global en valeur de 18% par rapport à 1969. »

Les investissements des entreprises en 1970

Entreprise	Nature de l'investissement	Localisation	Somme (millions)
Amersil	usine 4 ha	Kehlen	60,—
Arbed	centre de recherche	Esch-sur-Alzette	180,—
Arbed	modernisation	Belval	2900,—
	modernisation	Differdange	
	modernisation	Schifflange	
	chemin de fer	Differdange - Belval	
Armatures	usine	Mondercange	6,—
Brasserie de Diekirch	modernisation	Diekirch	62,—
Brasserie Mousel	modernisation	Luxembourg	15,—
Canada Dry	modernisation	Clausen	3,—
C. F. L.	modernisation	—	60,—
Continental Alloys	usine	Dommeldange	60,—
Ekabe	laiterie	Eschweiler	60,—
Eurosider	usine 3,8 ha	Pétange	80,—
General Motors	usine	Bascharage	330,—
Goodyear	bâtiment administratif	Colmar-Berg	120,—
Luxmold	usine	Colmar-Berg	250,—
Luxwire	usine 46 ha	Bissen	375,—
Luxembourg Industries	agrandissement 11 700 m ²	Colmar-Berg	200,—
M. M. R.	modernisation	Rodange	
Monsanto	laboratoires 2000 m ²	Echternach	60,—
	agrandissement	Echternach	
No-Nail-Boxes	usine 2 ha	Warken	18,—
Parapress	extension	Bettembourg	4,—
S. E. B. E. S.	conduites d'eau	—	105,—
S. E. O.	centrale électrique	Vianden	800,—
Techno-Fibre	usine 2 ha	Merttert	60,—

L'année 1970 a été marquée par d'autres investissements d'entreprises du tertiaire, dans le domaine des bâtiments administratifs ou commerciaux. Sans pouvoir être exhaustif à cet égard, SECOTECHNIQUE voudrait cependant signaler, à titre d'exemples, les investissements suivants :

Les investissements du tertiaire

Entreprise	Nature de l'investissement	Localisation	Somme (millions)
Bernard-Massard	caves de champagne	Grevenmacher	6,—
Coopérative des cheminots	supermarché 1600 m ²	Bonnevoie	50,—
Courthéoux	magasins 5000 m ²	Strassen	15,—
M. Georges	ateliers 1800 m ²	Howald	3,—
Gevaert-Agfa	magasins	Helfenterbrück	3,—
Holiday Inn	hôtel 203 chambres	Kirchberg	130,—
Investors Bank	siège bancaire	Luxembourg	5,—
R. Kieffer	hall 2000 m ²	Helfenterbrück	20,—
La Luxembourgeoise	centre commercial	Luxembourg	100,—
Marée en gros La Provençale	magasins	Luxembourg	12,—
Parc à gibier	réserve naturelle 150 ha	Hosingen	25,—
Quelle	magasin 2000 m ²	Howald	5,—
R. T. L.	émetteur 75 ha	Rodenbourg/Biwer	200,—
Vanderborght	hall stockage 2500 m ²	Helfenterbrück	2,—
Volkswagen	garage	Esch-sur-Alzette	12,—
Mreches	magasins	Windhof	10,—
Kredietbank	centre de comptabilité	Bertrange	12,—
Kredietbank	banque	Luxembourg	150,—

c) Les pouvoirs publics

Le tableau qui suit donne les investissements réalisés, en 1970, par l'Etat et les Communes dans les domaines des bâtiments d'une part et de l'infrastructure d'autre part.

On constate une progression considérable des dépenses publiques, qui augmentent de près de 250 millions entre 1969 et 1970. Par rapport à 1967 l'augmentation atteint 640 millions.

L'Etat a augmenté ses investissements de 19% entre 1969 et 1970 (30% pour les bâtiments et 3% pour l'infrastructure). Quant aux Communes, elles ont légèrement augmenté le niveau absolu de leurs dépenses totales, tout en transférant leur effort des bâtiments (-8%) vers l'infrastructure (+20%).

A l'occasion des débats budgétaires relatifs à l'année 1971 le Ministre des Travaux publics a donné des précisions intéressantes sur l'activité des Fonds d'investissements publics. Il résulte de ces données que les six Fonds ont disposé depuis leur création respective d'une disponibilité totale de 4,9 milliards et qu'ils ont dépensé au total la somme de 4 milliards entre 1961 et 1970.

Il paraît hautement utile de donner certains détails sur ces dépenses. Le tableau suivant donne, pour chacun des six Fonds les dépenses totales réalisées jusqu'au 15. 11. 1970 ; le tableau suivant indiquera les dépenses effectuées en 1970, leur objet et leur localisation.

On constate ainsi que c'est le Fonds administratif qui avec 30% des dépenses totales tient le haut du pavé ; il a dépensé au total 1,2 milliard, dont la moitié en faveur du bâtiment administratif à Kirchberg, un quart en faveur du bâtiment des postes à Luxembourg-Gare et le reste en faveur du centre de télécommunications à Luxembourg-Gare, du bâtiment administratif de Dudelange et du palais de justice européen de Kirchberg.

Les investissements directs des pouvoirs publics

Spécification	1966	1967	1968	1969	1970
Etat					
— bâtiments	651,3	510,7	572,3	573,2	743,1
— ponts, routes travaux hydraul.	297,4	340,8	496,6	370,1	382,2
TOTAL	948,7	851,5	1068,9	943,3	1125,3
Communes					
— bâtiments	274,3	350,5	428,9	513,5	471,2
— ponts, routes travaux hydraul.	423,0	382,8	364,7	525,2	629,2
TOTAL	697,3	733,8	793,6	1038,7	1100,4
Etat et Communes					
— bâtiments	925,6	861,2	1001,2	1086,7	1214,3
— ponts, routes travaux hydraul.	720,4	723,6	861,3	895,3	1011,4
TOTAL	1646,0	1584,8	1862,5	1982,0	2225,7

En second lieu vient le Fonds du Kirchberg avec 21% des dépenses totales (Pont Grande-Duchesse

Charlotte, voirie, terrains, cinq autres ponts, canalisations, conduites d'eau, de gaz, d'électricité et de téléphone).

Le troisième Fonds par l'importance de ses dépenses est le Fonds scolaire (21%). Les dépenses portent sur 14 bâtiments scolaires dont 7 situés à Luxembourg (494 millions), 2 à Esch-sur-Alzette (103 millions), 3 dans la Nordstadt (133 millions), 1 à Mersch (96 millions) et 1 à Pétange (22 millions).

Enfin, le fonds pour l'épuration des eaux prend à son compte 13% des dépenses, suivi par le Fonds sanitaire avec 12% et le Fonds des routes avec 2%.

Les dépenses des Fonds d'investissements publics (1960—1970)

Spécification	Dépenses (millions)
1. Fonds administratif	1216,—
2. Fonds sanitaire	469,—
3. Fonds scolaire	858,—
4. Fonds pour l'épuration des eaux	513,—
5. Fonds des routes	91,—
6. Fonds d'urbanisation et d'aménagement du plateau du Kirchberg	859,—
TOTAL des six Fonds	4006,—

Lorsqu'on examine les dépenses des six Fonds effectuées en 1970 (jusqu'au 15 novembre) on constate un total de 450 millions. On peut en conclure que les dépenses pour l'année complète se chiffrent à environ 500 millions, soit 44% des dépenses d'investissements de l'Etat pour l'année 1970 (prévision budgétaire 1125 millions).

Les dépenses des Fonds d'investissements publics en 1970 (1. 1. — 15. 11.)

Objet	Lieu	Dépenses (millions)
1. Fonds administratif		
Bâtiment des P. et T.	Lux.-Gare	45,8
Palais de Justice	Kirchberg	45,3
Bâtiment administratif	Kirchberg	8,1
Centre de télécommun.	Lux.-Gare	5,8
Bâtiment administratif	Dudelange	0,3
2. Fonds sanitaire		
Hôpital psychiatrique	Ettelbruck	19,1
Maisons de retraite	—	11,5
3. Fonds scolaire		
Ecole européenne	Kirchberg	61,0
Lycée Michel Rodange	Luxembourg	28,0
Centre de logopédie	Luxembourg	16,2
Centre professionnel	Ettelbruck	16,1
Centre ménager	Mersch	8,1
Ecole des Arts et Métiers	Luxembourg	9,0
Lycée de jeunes filles	Esch-s.-Alzette	10,0
Ecole Moyenne	Luxembourg	3,6
Ecole Moyenne	Pétange	3,3
Lycée classique	Diekirch	2,9
Autres	—	2,9

4. Fonds pour l'épuration des eaux	—	40,0
5. Fonds de routes	—	52,2
6. Fonds du Kirchberg	Kirchberg	54,0

Les prix

L'évolution générale des prix, en 1970, a été marquée par une poussée inflationniste accrue, qui se solde par une hausse de l'indice général des prix de 4,8% (par trimestre 1 : 4%; 2 : 4,6%; 3 : 4,8%; 4 : 5%). L'échelle mobile a été déclenchée trois fois, aux mois de mars, juin et octobre.

Dans le secteur de la construction, les facteurs qui ont contribué à une hausse importante des prix sont les suivants :

- réévaluation du DM vers la fin 1969 et hausse subséquente des importations en provenance de l'Allemagne ;
- introduction de la TVA au 1^{er} janvier 1970 ;
- échéance de trois tranches indiciaires ;
- amélioration des salaires et des conditions de travail (loi sur la durée du travail).

Le gain horaire brut moyen des ouvriers du secteur de la construction a augmenté de 3,5% en passant à 63,12 fr./heure en avril 1970, contre 61,— fr./heure en octobre 1969 à 59,76 fr./heure en avril 1969.

Les perspectives

L'année 1971 se place sous les augures d'une conjoncture économique défailante. Il est probable toutefois que cette conjoncture restera sans effets importants sur la marche du secteur de la construction. En effet les composantes majeures de la demande indiquent actuellement la poursuite de l'élan enregistré en 1969 et 1970.

Le nombre de logements à construire en 1971 se situera en-dessous du niveau de 1970. Les programmes d'investissements des entreprises du secondaire

(sidérurgie et industries nouvelles) se poursuivront, de même d'ailleurs que ceux du tertiaire (tourisme, banques, commerce, transport).

Les pouvoirs publics (Etat et Communes) ont adopté en 1970 des budgets qu'on a pu qualifier budgets-avalanches.

Voici les prévisions en valeur des investissements globaux que SECOTECHNIQUE est en mesure d'avancer actuellement pour 1971 (millions).

Logements	4000
Entreprises	2800
Pouvoirs publics	2100
TOTAL	8900

Il faut relever en outre que l'Etat semble décidé à planifier à plus long terme ses propres investissements. Un rapport du Ministre des Travaux Publics laisse entrevoir maintenant l'activité future des six Fonds d'investissements. Il contient en effet un programme pluriannuel (1971-1976) portant sur une somme totale de 7,7 milliards, qui se répartit comme suit (en millions) :

1. Fonds administratif	1312
2. Fonds sanitaire	530
3. Fonds scolaire	1683
4. Fonds pour l'épuration des eaux	606
5. Fonds des routes	3500
6. Fonds du Kirchberg	100

Pour 1971 SECOTECHNIQUE a ainsi pu relever les projets suivants :

- Bâtiment des P. et T. à Luxembourg-Gare
- Palais de justice européen à Kirchberg
- Centre de gérontologie à Echternach
- Maison pour enfants handicapés à Mondorf
- 12 bâtiments scolaires à Luxembourg, Esch-sur-Alzette et à Diekirch
- Autoroutes Esch - Luxembourg et contournement de Luxembourg
- Infrastructure Kirchberg.

La situation économique au Grand-Duché de Luxembourg au milieu de l'année 1971

Dans une étude du 20 août 1971, le Service central de la statistique et des études économiques (STATEC) analyse la situation économique au Grand-Duché de Luxembourg et donne le bilan intermédiaire au milieu de l'année 1971 dont nous publions ci-après les parties principales.

Conjoncture de l'économie luxembourgeoise

DEMANDE ET OFFRE

Au cours du premier semestre de 1971, le ralentissement de la demande étrangère a été plus prononcé que prévu ; en particulier les exportations de

produits sidérurgiques ont enregistré un recul notable, en même temps que les prix de l'acier se sont situés nettement en-dessous du niveau correspondant du premier semestre de 1970.

De son côté, la demande intérieure accuse, elle aussi, une tendance au ralentissement, étant donné que le rythme de progression de la formation brute de capital fixe, tout en restant vigoureux, n'atteint plus le niveau exceptionnel de 1970, et que par ailleurs la consommation des ménages semble se développer un peu moins vite qu'en 1970.

Dans ces conditions, et au vu des résultats du premier semestre, le taux de croissance annuel du produit national brut (volume) ne devrait atteindre qu'environ 1% en 1971, contre quelque 3,5% en 1970.

PRODUCTION

Sidérurgie luxembourgeoise

Au Luxembourg, la production d'acier brut — qui a atteint en moyenne mensuelle 430 800 tonnes au cours du premier trimestre de 1971 — s'est chiffrée à 445 900 tonnes en avril, à 413 000 tonnes en mai et à 456 500 tonnes en juin, ce qui donne une moyenne mensuelle de 438 500 tonnes pour le deuxième trimestre. Si ce niveau de production est de 8,6% inférieur à celui du deuxième trimestre de 1970, il dépasse toutefois de 1,2% le niveau du premier trimestre de 1971 et de 5,5% celui du dernier trimestre de 1970, de sorte qu'un léger mouvement de reprise semble se dessiner. Enfin — phénomène qui intervient pour la première fois depuis un an — la production mensuelle de juillet 1971 (484 700 tonnes) a dépassé celle du même mois de l'année précédente (481 800 tonnes).

Relevons aussi dans ce contexte que, durant le premier semestre de 1971, l'extraction de minerai de fer a été de 18,3% inférieure au niveau de production du premier semestre de 1970. Le recul a été particulièrement net au cours du deuxième trimestre de cette année (—17,1% par rapport au premier trimestre 1971 ou —26,4% par rapport au deuxième trimestre de 1970).

La ventilation des expéditions de laminés selon leur destination géographique au cours du deuxième trimestre de 1971, montre — de même que pour le trimestre précédent — un léger accroissement des livraisons aux pays membres de la C.E.E., alors que les expéditions vers les pays tiers sont pratiquement restées à un même niveau depuis le dernier trimestre de 1970. Par comparaison avec le deuxième trimestre de 1970, on constate toutefois que les expéditions vers la C.E.E. se situent à un niveau de 15,2% plus bas, alors que les expéditions vers les pays tiers dépassent le niveau du deuxième trimestre de 1970 de 12,7%. Relevons enfin que durant le premier semestre de cette année les pays de la C.E.E. ont absorbé 69,3% des laminés luxembourgeois, alors que ce rapport avait atteint 75,9% au cours du semestre correspondant de 1970.

En ce qui concerne l'évolution du carnet de commandes, au cours du deuxième trimestre de cette

année les entrées de commandes nouvelles en provenance de la C.E.E. ont légèrement dépassé le niveau du trimestre précédent, alors que les commandes en provenance des pays tiers ont enregistré un net recul depuis février. La durée de marche assurée ne s'est chiffrée qu'à 1,9 mois en juin 1971, contre 2,2 mois un an plus tôt.

D'après un communiqué de la société M.M.R., le chiffre d'affaires de celle-ci a diminué de 12,94% durant les sept premiers mois de l'année. Étant donné que la production d'acier-lingots a enregistré un recul de 5,11%, les prix moyens de l'acier ont connu une régression de 8% environ par rapport au niveau — exceptionnellement élevé, il est vrai — de la période correspondante de 1970. En même temps la hausse des coûts, imputable essentiellement à l'augmentation des prix des matières premières (coke notamment) et des salaires (contrat collectif pour les employés et échelle mobile) n'a pas manqué de peser sur les résultats financiers qui se présentent sous un jour beaucoup moins favorable que l'an dernier.

Relevons enfin dans ce contexte que les négociations en cours depuis plusieurs années entre la société ARBED et le groupe Röchling, en vue de la fusion des deux usines de Völklingen et de Burbach, ont abouti le 19 juin 1971. Les deux usines sont fusionnées, avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 1971, sous la raison sociale de « Stahlwerke Röchling-Burbach G.m.b.H. ». Le capital-actions de cette nouvelle société s'élève à 330 millions de DM et est détenu pour moitié par le groupe Röchling et pour moitié par la société ARBED. La production d'acier brut annuelle de la nouvelle société s'élève à quelque 3 millions de tonnes et l'effectif se chiffre à 23 500 personnes.

Perspectives d'avenir

Les récentes décisions du Président Nixon ont sans doute rendu caduques bon nombre de prévisions économiques, non seulement en ce qui concerne l'économie américaine, mais encore quant à l'évolution future de la conjoncture mondiale et du marché international de l'acier. Par conséquent les perspectives pour les prochains mois sont particulièrement incertaines.

D'après les prévisions des experts de la C.E.E., élaborées vers le milieu de l'année, « l'accroissement de la consommation réelle d'acier dans la Communauté semble devoir continuer à se ralentir au cours des prochains mois. Il est également possible qu'un tel ralentissement de la consommation soit accentué par le mouvement saisonnier ». Au vu des derniers événements, les perspectives sont sans doute encore devenues moins favorables.

Quant au marché américain, rappelons que la grève dans la sidérurgie a été évitée in extremis grâce à la conclusion d'une nouvelle convention collective au 1^{er} août, qui prévoit notamment des hausses de salaires de 30% pour les 3 prochaines années. Suite à ce contrat, la sidérurgie a procédé immédiatement à un relèvement des prix de l'acier de 8%. Durant les prochains mois, les utilisateurs et les né-

gociants vont essayer de réduire leurs stocks de précaution, de sorte que la demande sera assez faible durant le troisième trimestre (certaines entreprises américaines prévoient même la mise à pied d'une partie de l'effectif et l'introduction passagère d'un horaire réduit). Par ailleurs, la nouvelle taxe à l'importation et les pressions protectionnistes des sidérurgistes américains vont non seulement freiner considérablement les importations d'aciers européens et japonais, mais encore accroître sensiblement l'acharnement de la concurrence sur les marchés en dehors des États-Unis.

Les éléments d'incertitude précités montrent qu'il faut attendre les entrées de commandes de septembre et d'octobre prochains avant de se prononcer sur les perspectives de la sidérurgie luxembourgeoise pour le deuxième semestre de 1971.

Autres industries

Le ralentissement conjoncturel n'a pas seulement touché la sidérurgie, mais encore la majorité des autres industries luxembourgeoises, bien que les résultats du deuxième trimestre soient nettement plus satisfaisants que ceux des trois premiers mois de l'année, où l'indice général sans la sidérurgie (indice corrigé pour tenir compte du nombre des jours ouvrables par mois) avait marqué une régression de 2,3% par rapport au niveau de production de la même période de 1970. Pour l'ensemble du premier semestre de 1971, la production des industries autres que la sidérurgie a dépassé de 2,4% le niveau correspondant de 1970.

Le tableau suivant montre l'évolution plus ou moins dynamique des différentes branches industrielles.

Production industrielle

Taux de variation (en %) par rapport à la même période de l'année précédente.

	1 ^{er} trimestre	2 ^e trimestre	1 ^{er} semestre
Mines de fer	-11,5%	-24,9%	-18,3%
Extraction de matériaux de construction	- 6,5	- 9,6	- 8,4
Industries alimentaires	- 1,1	+ 4,3	+ 1,8
Boissons et tabacs	+ 6,4	+11,1	+ 8,9
Habillement et literie	+ 6,9	+33,5	+19,4
Impression et édition	+ 5,6	+ 3,3	+ 4,4
Chimie et parachimie	- 7,7	+ 6,4	- 0,5
Produits minéraux non métalliques	+ 1,7	+12,9	+ 8,3
Fabrications métalliques	+11,2	+12,5	+11,9
Electricité, gaz	- 1,4	+ 8,3	- 1,4
Industrie générale sans la sidérurgie	- 2,3	+ 6,8	+ 2,4

Il résulte des chiffres de ce tableau que, durant le premier semestre de cette année, la conjoncture est restée très soutenue dans les secteurs de l'habillement (+19,4%), des fabrications métalliques (+11,9%), des boissons et tabacs (+8,9%), alors que, malgré une reprise sensible au cours des derniers mois, la production mensuelle moyenne de l'industrie chimique et parachimique n'a pas enregistré de progrès par rapport au 1^{er} semestre de 1970 (-0,5%). Enfin, nous avons déjà relevé que la régression de la production a été particulièrement nette dans les mines de fer (-18,3%) et, dans une moindre mesure dans le secteur de l'extraction des matériaux de construction (-8,4%), cette dernière branche ressentant vivement la concurrence des produits de substitution.

L'analyse plus détaillée de la conjoncture dans l'industrie chimique et parachimique montre que l'accroissement de la production a été relativement modéré dans l'industrie du pneu et plus soutenue dans le secteur des entoilages pour pneus. Le secteur des couvre-parquets et certaines entreprises spécialisées dans la transformation des matières plastiques ont connu une expansion en flèche. Par contre, dans les secteurs des fibres synthétiques et des feuillets polyester la production a été sensiblement inférieure au niveau du premier semestre de 1970. Ajoutons enfin qu'au cours du deuxième trimestre de 1971 l'entre-

prise nouvelle Amer-Sil de Kehlen est passée du stade de la production d'essai à celui de la production commercialisable.

Dans le secteur des fabrications métalliques on note avant tout le très haut niveau de production enregistré dans les principaux ateliers de constructions métalliques, phénomène qu'il faut sans doute mettre en relation avec les investissements intensifs opérés actuellement dans le secteur des industries nouvelles. De même les entreprises spécialisées dans l'équipement pour l'industrie sidérurgique bénéficient du niveau exceptionnellement élevé des investissements dans ce dernier secteur. Par ailleurs, au cours du deuxième trimestre les premières excavatrices géantes sont sorties de l'usine de General Motors de Bascharage, l'inauguration officielle de l'usine étant prévue pour octobre prochain.

Parmi les autres productions d'envergure, il y a lieu de relever en particulier la bonne allure de la plupart des entreprises du secteur des matériaux de construction (sauf ardoisières et carreaux), ainsi que l'importante expansion de la production de fayences.

Enfin, rappelons que le 21 mai 1971 les mandataires des conseils d'administration des sociétés anonymes « Brasserie de Clausen » et « Brasserie de Luxembourg » ont signé un traité de fusion. Cette fusion, favorisée par la situation géographique des

deux brasseries, devrait permettre de renforcer l'industrie brassicole luxembourgeoise face à la concentration étrangère. Les brasseries fusionnées ont pris la dénomination « Brasseries Réunies de Luxembourg ».

En ce qui concerne les perspectives de production pour la deuxième moitié de l'année, l'enquête de conjoncture de fin juin montre que dans l'industrie des fabrications métalliques on assiste à une « normalisation » progressive, la durée de marche assurée par les commandes en carnet garantissant toutefois encore une pleine utilisation des capacités allant pour certaines branches jusqu'à la fin de l'année. Dans l'industrie des matériaux de construction les entrepreneurs s'attendent encore à un accroissement de la production alors que dans l'industrie chimique la durée de marche assurée paraît être sensiblement plus faible qu'une année auparavant.

Dans l'ensemble, les perspectives d'avenir sont donc assez différenciées selon les branches. Si, en général, le rythme de production du premier semestre devrait pouvoir être maintenu, voire être accéléré pour certaines branches, il faut toutefois rester conscient du fait qu'un ralentissement éventuel de la conjoncture européenne vers la fin de l'année ne manquerait pas de se répercuter sur l'activité industrielle luxembourgeoise.

Construction

L'activité du secteur de la construction, bien qu'étant moins dynamique que l'année passée — où l'indice de la construction avait enregistré un accroissement de respectivement 11,0% et 14,4% durant les 2 premiers trimestres par rapport aux périodes correspondantes de 1969 — a néanmoins encore connu une progression modérée au premier semestre de 1971 (+2,8%). Rappelons d'ailleurs que, grâce aux conditions climatiques plus favorables qu'en 1970, le secteur de la construction a pu atteindre en 1971 beaucoup plus rapidement son rythme de croisière que durant l'année passée.

L'enquête de conjoncture de fin juin 1971 montre que 12% seulement des entreprises recensées se plaignent du manque de main-d'œuvre, alors que ce rapport avait encore atteint 32% un an plus tôt, ce qui confirme donc la détente progressive sur le marché de l'emploi, détente qui a été provoquée en partie par les recrutements massifs en provenance de certains pays méditerranéens.

Il en est d'ailleurs de même de la durée de marche assurée qui a continué à diminuer par rapport au niveau de l'année précédente, sauf pour le secteur de génie civil, où l'incidence de l'accroissement des dépenses étatiques pour le réseau routier ainsi que de l'implantation d'industries nouvelles se fait sentir.

Aspects économiques du Grand-Duché de Luxembourg

Les débuts de l'industrie sidérurgique au Grand-Duché de Luxembourg

Depuis l'époque gallo-romaine le travail du fer constitue une activité traditionnelle dans la région du Luxembourg.

Toutefois, vers le milieu du XIX^e siècle, la sidérurgie luxembourgeoise était très en retard sur le développement technologique des industries concurrentes de la Belgique, de l'Allemagne et de l'Angleterre.

L'invention du procédé Bessemer en 1856 menaçait de porter un coup mortel à la sidérurgie luxembourgeoise, étant donné que ce nouveau procédé ne pouvait être appliqué au minerai luxembourgeois trop riche en phosphore.

Après la construction des chemins de fer luxembourgeois et le raccordement de ceux-ci aux réseaux voisins en 1867, la sidérurgie locale connut cependant une véritable révolution quant à son implantation géographique, sa technologie, ainsi que son organisation juridique et financière.

En 1879, Sidney Gilchrist Thomas inventa un nouveau procédé permettant de traiter au convertis-

seur les fontes phosphoreuses. La société Metz & Cie était parmi les premiers à acquérir la licence — dès 1879 —, encore que le nouveau procédé ne fût exploité au Luxembourg qu'à partir de 1885-1886. Le 18 mai 1886, quand fut soufflée à Dudelange la première charge d'acier Thomas du pays, le Grand-Duché de Luxembourg entra dans l'ère industrielle.

Cette dernière innovation a été d'une importance capitale pour la sidérurgie luxembourgeoise, car, grâce à la mise en pratique quasi-immédiate du procédé Thomas, celle-ci parvint à la pointe du progrès technique de l'époque, d'autant plus que ce procédé était supérieur, du point de vue de la qualité des produits et de leur prix de revient, au procédé Bessemer appliqué en Belgique et en Angleterre.

En outre, après la combinaison « hauts-fourneaux-mines de fer » — en voie de réalisation depuis 1870 par le déplacement progressif des usines sidérurgiques vers le bassin minier —, une deuxième phase commença en 1886 avec la construction d'usines intégrées « hauts-fourneaux - aciéries - laminoirs ».

Une 3^e et importante phase d'intégration intervint finalement au début du XX^e siècle avec la fusion entre les entreprises sidérurgiques luxembourgeoises et certaines entreprises charbonnières allemandes.

L'industrie sidérurgique d'aujourd'hui

Le Grand-Duché de Luxembourg possède aujourd'hui une des plus importantes concentrations sidérurgiques d'Europe, ce qui fait que l'industrie sidérurgique constitue l'industrie de base de l'économie luxembourgeoise et exerce une influence fondamentale, tant à raison du volume de la main-d'œuvre employée et du capital utilisé qu'à raison de l'impulsion qu'elle donne au développement économique du Grand-Duché.

Dans le Sud du Luxembourg, à l'intérieur d'un triangle de 25 km de côté, appelé le « Bassin minier », bat le cœur du pays. C'est là en effet que le Grand-Duché produit chaque année quelque 5,5 millions de tonnes d'acier, soit plus de 16 tonnes par tête d'habitant, ce qui constitue un record, inégalé en Europe et dans le monde. Les chiffres correspondants ne sont que de 1,3 tonne pour la Belgique, 0,7 tonne pour la République Fédérale d'Allemagne, 0,4 tonne pour la France, 0,4 tonne pour les Pays-Bas et 0,6 tonne pour les États-Unis.

L'industrie sidérurgique luxembourgeoise contribue annuellement à raison de 25% à la formation du Produit Intérieur Brut du Grand-Duché, elle produit près de 70% des biens d'exportation et emploie environ 50% du total de la main-d'œuvre occupée dans l'industrie du pays.

Au point de vue des relations internationales, le Luxembourg importe de l'étranger et principalement de la Lorraine 60% du minerai de fer dont il a besoin, soit 8,4 millions de tonnes en 1970. Comme le Luxembourg ne possède pas de charbonnages, la totalité du coke métallurgique, soit environ 3,7 millions de tonnes par an, doit être importée, dont 3,5 millions de tonnes en provenance de l'Allemagne. Les exportations de produits laminés ont atteint plus de 4 millions de tonnes en 1970 dont 74% sont écoulés dans les pays de la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier, le reste dans les pays tiers.

Jusqu'en 1961 les investissements de la sidérurgie dépassaient régulièrement ceux de l'ensemble des autres entreprises ; la situation s'est temporairement modifiée du fait de l'installation d'entreprises nouvelles dans le pays. Après avoir atteint de 1961 à 1964 des montants de l'ordre de 2 milliards de francs par an pour le financement d'aciéries LD-AC, les investissements sidérurgiques ont rejoint en 1965-66 leur niveau moyen à long terme qui est de l'ordre de 1,3 milliard de francs par an. Après une baisse en 1967 et en 1968, les investissements ont de nouveau atteint 1,8 milliard de francs en 1969 et le niveau record de 2,8 milliards en 1970. Ces chiffres confirment l'allure cyclique des investissements sidérurgiques qui sont essentiellement fonction de l'évolution des ressources des entreprises (autofinancement) et traduisent par ailleurs les efforts intensifs de modernisation de la sidérurgie luxembourgeoise. Actuellement les investissements se font au profit de la valorisation de la minette indigène et lorraine en améliorant la préparation de la charge et la concentration de l'enfournement.

S. A. ARBED

La S. A. ARBED (Aciéries Réunies de Burbach-Eich-Dudelange) assume à elle seule à peu près 90% de l'acier brut et le reste, soit 10%, revient à la MMR (Société Minière et Métallurgique de Rodange) qui occupe la 2^e place parmi les grandes compagnies luxembourgeoises.

L'ARBED est née de la fusion, en 1911, de trois sociétés sidérurgiques luxembourgeoises dont les origines remontent à la deuxième moitié du XIX^e siècle, à savoir : a) La Société des Forges d'Eich, Le Gallais, Metz & Cie, fondée en 1865; b) la Société des Mines du Luxembourg et Forges de Sarrebruck, fondée en 1856 et qui entreprit en 1857-60 la construction de Burbach; c) la Société des Hauts Fourneaux et Forges de Dudelange, qui avait été créée en 1882 par la S. A. des Mines du Luxembourg et Forges de Sarrebruck, en communauté avec les Forges d'Eich, en vue de l'exploitation au Luxembourg du procédé Thomas.

En 1919, l'ARBED fonda, en commun avec la société française Schneider & Cie, la Société Métallurgique des Terres Rouges, laquelle regroupait tous les établissements luxembourgeois ayant appartenu jusque-là à la société allemande « Gelsenkirchener Bergwerks A. G. ». En 1937, la S. M. des Terres Rouges fut absorbée par l'ARBED.

En 1953, l'ARBED absorba la Clouterie & Tréfilerie des Flandres, à Gentbrugge-lez-Gand.

Entrevoyant l'intérêt que pouvait présenter pour elle une entreprise sidérurgique ayant un accès direct à la mer, l'ARBED entreprit, avec le concours de plusieurs autres sociétés, la fondation de la Société de Sidérurgie Maritime, « SIDMAR », à Gand, dont elle détient actuellement 55,4% du capital.

En 1965, l'ARBED acquit du groupe français Pont-à-Mousson une participation majoritaire dans la seconde société sidérurgique luxembourgeoise, la Société des Hauts Fourneaux et Aciéries de Differdange, Saint-Ingbert et Rumelange, mieux connue sous le sigle HADIR. Cette société avait ses propres mines de fer et exploitait une usine intégrée à Differdange, au Grand-Duché de Luxembourg, ainsi qu'une usine de transformation à St.-Ingbert, en Sarre. Cette dernière est venue renforcer le potentiel de l'ARBED dans le domaine des tréfileries. L'absorption de HADIR a été achevée en 1967 et a permis à l'ARBED de se hisser au niveau des plus grands producteurs sidérurgiques européens.

En 1969, l'ARBED entreprit le regroupement de ses tréfileries par la création de la nouvelle division « ARBED - Felten & Guillaume, Tréfileries Réunies » qui réunit sous une même direction les installations de production de tréfilés du groupe.

L'ARBED fait actuellement des efforts soutenus pour restructurer et moderniser encore davantage son appareil de production, ainsi que pour améliorer la qualité de ses produits et pour les adapter aux nécessités les plus variées des utilisateurs.

Dans cet ordre d'idées, l'ARBED s'est associée à parts égales avec le groupe Continental Ore Corp. de New York pour créer à Dommeldange, au Luxembourg, la société Continental Alloys, spécialisée dans les ferro-alliages, et elle construit à Bettembourg-Dudelange, en collaboration avec la firme américaine National Standard, une nouvelle usine qui sera spécialisée dans la production de câbles pour carcasses de pneus.

En 1970, l'ARBED céda à la société hollandaise Philips un intérêt de 35% dans la Felten & Guillaume Carlswerk A. G. de Cologne, en vue d'associer cette entreprise au « know how » et aux résultats de la recherche d'une puissante entreprise spécialisée.

C'est dans la même optique que l'ARBED a mené à bonne fin en 1971 des négociations avec la Röchling'sche Eisen- und Stahlwerke G. m. b. H. en vue de regrouper, à parts égales, les usines de Burbach (ARBED) et de Völklingen (Röchling). Cette opération permet à l'ARBED d'assurer l'avenir de Burbach et de pénétrer en même temps sur le marché des aciers fins et spéciaux, où Röchling occupe déjà une place de choix.

En 1970, l'ARBED a produit 6,135 millions de tonnes d'acier, dont 4,891 millions de tonnes au Luxembourg, soit 5,6% du total de la production d'acier de la Communauté Economique Européenne et environ 1% de la production mondiale. Le chiffre d'affaires de la société-mère est de 36 milliards de francs et le chiffre d'affaires du groupe s'élève à environ 70 milliards, tandis que les investissements se sont chiffrés à 2,8 milliards. La société occupe quelque 38 000 salariés dont 24 000 au Luxembourg.

La production d'acier de l'ARBED est réalisée à raison de 80% au Grand-Duché et à raison de 20% en Allemagne. La part de l'acier LD s'accroît progressivement : elle a atteint 31% en 1970. La production de laminés se compose pour environ $\frac{2}{3}$ du total de produits longs et pour environ $\frac{1}{3}$ de produits plats.

Les usines de la société, dont chacune est orientée vers une catégorie déterminée de produits, sont localisées dans plusieurs pays d'Europe.

La société exploite 5 divisions au Grand-Duché de Luxembourg : Differdange : demi-produits, poutrelles à larges ailes, fers marchands, feuillards, tubes ; Esch-Belval : profilés lourds, palplanches, feuillards ; Esch-Schiffange : aciers marchands, aciers à béton, fil machine ; Dudelange : tôles laminées à chaud et à froid, tôles galvanisées ; Dommeldange : produits spéciaux.

Pour 1970, les chiffres caractéristiques de l'ARBED ont été les suivants : Production d'acier brut : 6 135 000 t (4 891 000 t au Luxembourg), dont : Acier Thomas : 3 883 000 t ; acier LD : 902 000 t ; acier Martin : 239 000 t ; acier électrique : 111 000 t. Production de laminés : 5 011 000 t. Production de treffilés : 479 000 t. Production de tubes : 105 000 t.

Les produits sidérurgiques de l'ARBED sont écoulés dans une centaine de pays du monde par l'inter-

médiaire d'une de ses filiales, la S. A. COLUMETA (Comptoir Métallurgique Luxembourgeois) à laquelle l'ARBED a confié la vente de sa production.

L'intégration verticale des sources d'approvisionnement fait que l'ARBED se suffit en grande partie à elle-même en ce qui concerne le minerai et le coke.

Les usines de l'ARBED sont approvisionnées en minerai de fer à partir des propres mines de la société qui sont situées en Lorraine et au Luxembourg, à proximité immédiate des usines. Certains compléments en minerais riches proviennent de mines sud-américaines dans lesquelles l'ARBED détient des participations importantes. En 1970, l'ARBED a absorbé trois sociétés minières situées en France, lesquelles font maintenant partie intégrante de la Division des Mines françaises.

Le coke métallurgique de la société provient de cokeries et de charbonnages allemands qui font partie du groupe ARBED, notamment la société E.B.V. (Eschweiler Bergwerks-Verein). Par l'intermédiaire de cette dernière l'ARBED a acquis d'ailleurs, en 1969, le charbonnage Westfalen, situé dans la Ruhr.

L'ARBED a conclu, d'autre part, en 1970, avec la société française L'Air Liquide un accord en vue d'assurer l'approvisionnement futur de ses divisions luxembourgeoises en oxygène. En 1972, les usines seront également reliées au réseau belge de distribution de gaz naturel hollandais. Les usines du bassin d'Esch-Differdange formeront alors une seule grande unité de production, avec chemins de fer privés, conduites à gaz, centrales électriques, etc. L'ARBED a par ailleurs entamé la construction, à Esch-sur-Alzette, d'un centre de recherche où sera concentrée la recherche appliquée des usines du « bassin minier ».

*

Sur l'industrie sidérurgique luxembourgeoise se greffent certaines activités connexes, d'une part une industrie de construction métallique, d'importance moyenne, mais relativement florissante, d'autre part la cimenterie et la production de scories Thomas, engrais phosphoreux et calcaire de haute valeur, produit résidu de la production de l'acier. L'industrie sidérurgique est également productrice de courant électrique, principalement pour ses propres besoins.

Parmi les sociétés faisant partie du groupe ARBED, il faut citer la S. A. des Anciens Etablissements Paul Wurth qui a connu un développement prodigieux depuis 1945. A côté de la fabrication de pièces et d'ensembles mécaniques, ses ateliers sont en mesure de construire également des charpentes, des ponts-rails et ponts-routes, des installations complètes, des engins de levage et de manutention ainsi que des équipements de hauts-fourneaux modernes. Le chiffre d'affaires atteint à l'heure actuelle plus de 700 millions de francs. La société occupe un effectif de 750 personnes. Elle vient en tête des industries de fabrications métalliques, dont l'ensemble procure un emploi à plus de 3000 personnes et totalise une valeur brute de production dépassant 2,5 milliards de francs.

Modernisation et extension de l'infrastructure économique du Grand-Duché

Le souci de diversifier l'économie au Grand-Duché était une des préoccupations majeures des gouvernements luxembourgeois qui s'efforcèrent, dès la fin des années 40, d'assurer une diversification progressive de la structure monolithique de l'industrie.

Au début des années 50, le Gouvernement prit l'initiative de vastes travaux de modernisation et d'extension de l'infrastructure économique du pays, qui, par la suite, devaient se révéler de puissants adjuvants de la politique de diversification industrielle.

Entre 1952 et 1954 et en 1970, les installations de l'aéroport de Luxembourg-Findel furent considérablement agrandies et adaptées aux exigences du trafic aérien moderne. La société Luxair, fondée en 1948, se développa rapidement au cours des années 60, établissant des liaisons aériennes régulières entre le Luxembourg et les principaux aéroports d'Europe.

En 1957, la Société nationale des chemins de fer luxembourgeois entreprit d'importants efforts de rationalisation et de modernisation, en procédant notamment à l'électrification des voies reliant le bassin minier à la Belgique, à la France et à l'Allemagne Fédérale.

Par ailleurs, les travaux d'automatisation de l'ensemble du réseau téléphonique furent achevés en 1963.

Enfin, l'ouverture de la Moselle canalisée à la navigation en juin 1964 donna au Luxembourg un accès direct à la mer. Un an plus tard, le quai provisoire de chargement du port de Merttert fut mis en service.

En ce qui concerne l'énergie électrique et le gaz, il y a lieu de signaler tout d'abord la mise en chantier et l'entrée en fonction de la centrale d'énergie de pointe accolée au barrage d'accumulation d'Esch-sur-Sûre et de celle au fil de l'eau de Rosport.

Une deuxième série de réalisations dans le domaine hydro-électrique remonte aux années 1963 et 1964 : il s'agit de la mise en marche de la centrale hydro-électrique de Vianden et des centrales accolées aux écluses-barrages de la Moselle canalisée à Grevenmacher et Palzem.

Ajoutons encore l'aménagement hydro-électrique des cours d'eau et signalons enfin que les négociations viennent d'aboutir en vue de l'importation de gaz naturel hollandais et ce à partir du 22 décembre 1971.

Les difficultés rencontrées depuis 1960 en matière d'approvisionnement en eau potable ont amené le Gouvernement à une réorientation radicale de sa politique. En particulier, la consommation industrielle d'eau potable a augmenté rapidement. En 1966, les autorités publiques ont donc entrepris la construction, à côté du barrage-réservoir d'Esch-sur-Sûre, d'une grande station de traitement des eaux de surface. Le montant total des investissements opérés par l'entreprise publique SEBES (Syndicat des Eaux du Barrage d'Esch-sur-Sûre) s'élève à environ 1070 millions de francs.

La politique de reconversion et de diversification

Le souci de reconversion a, dans certains cas, pris le pas sur les objectifs initiaux d'expansion et de diversification.

Etant donné sa situation géographique et son climat politique et social relativement propice, le Grand-Duché était bien placé dans la course aux capitaux étrangers. C'est ainsi que fut créé, dès 1959, un « Board of Industrial Development ». Par la suite, la structure industrielle du Grand-Duché a pu se diversifier et s'enrichir d'un certain nombre d'industries d'avenir bénéficiant de l'appui financier, de l'expérience et des services de recherche de sociétés-mères puissamment outillées.

Sur le plan législatif, cet effort s'est traduit par l'élaboration de la loi-cadre promulguée le 2 juin 1962, et dont les principales dispositions peuvent se résumer ainsi : l'Etat pourra accorder une aide financière en faveur des opérations qui contribuent directement à la création, à la conversion et à la rationalisation des entreprises industrielles, artisanales et commerciales, pour autant qu'elles améliorent la structure générale et l'équilibre régional de l'économie nationale et en stimulant l'expansion. Les aides pouvant être allouées comprennent :

- des bonifications d'intérêts sous forme de subventions accordées par l'Etat aux établissements de crédit agréés pour leur permettre de consentir des prêts à des taux réduits ;
- la garantie de l'Etat, qui peut être attachée au remboursement en capital, intérêts et accessoires des prêts consentis par les établissements de crédit ;
- la subvention en capital, destinée à financer soit une partie des investissements nouveaux, soit tout ou partie des frais de réadaptation professionnelle de la main-d'œuvre, en cas de conversion d'entreprises, ou des frais de formation technique de la main-d'œuvre, en cas de création d'entreprises ;
- la mise à disposition (p. ex. vente ou location) de terrains préalablement acquis et aménagés par l'Etat ou les communes ;
- un dégrèvement fiscal partiel, c'est-à-dire l'immunisation partielle du bénéfice provenant d'une exploitation ou d'une fabrication nouvelle.

Le 5 août 1967 a été publié le texte de la loi portant renouvellement et modification de la loi-cadre du 2 juin 1962 ayant pour but d'instaurer et de coordonner des mesures en vue d'améliorer la structure générale et l'équilibre régional de l'économie nationale et d'en stimuler l'expansion. Rappelons qu'en dehors des aides sous forme de bonification d'intérêts, de garantie de l'Etat, de subventions en capital et de mise à disposition de terrains préalablement acquis et aménagés par les pouvoirs publics, il est prévu, sous certaines conditions, un dégrèvement fiscal en matière d'impôt commercial communal et d'impôt sur le revenu, c. à d. exemption pendant 8 exercices d'exploitation du quart du bénéfice résultant

tant d'investissements engagés dans une exploitation ou une fabrication nouvelle et opérés au cours des années 1967 à 1969.

En 1969, le Gouvernement a entendu profiter de la haute conjoncture de l'économie mondiale pour procéder à une relance de sa politique de diversification industrielle. Celle-ci a comporté notamment une mission d'information aux Etats-Unis et la prorogation pour deux ans des délais prévus pour l'application des avantages fixés dans la loi-cadre du 5 août 1967 et concernant le dégrèvement fiscal à accorder à des exploitations et à des fabrications nouvelles. Ces efforts ont abouti à la fois à d'importantes extensions d'entreprises de création récente et à l'établissement de diverses entreprises nouvelles.

Relevons enfin que la politique de diversification industrielle pourrait être épaulée à l'avenir par la création de nouveaux organismes financiers permettant de mobiliser de nouveaux fonds dans l'intérêt de l'investissement productif.

Goodyear, Du Pont de Nemours, Monsanto

La première entreprise d'envergure mondiale à choisir le Luxembourg comme lieu d'implantation, fut la société américaine Goodyear qui a installé, dès 1950, une usine de pneus à Colmar-Berg. Ce choix, essentiellement motivé par le désir de prendre pied à l'intérieur du cordon douanier du Benelux, s'est effectué en l'absence d'une politique systématique d'incitation à l'investissement.

Sous l'initiative de Goodyear International Corporation, il a été procédé à Colmar-Berg à la création des sociétés «Luxembourg Industries» et «Luxmold», spécialisées respectivement dans la fabrication d'entoilages pour pneus et de moules pour la fabrication des pneus. L'investissement initial projeté de l'usine «Luxmold», dont la production a démarré en 1970, est de l'ordre de 250 millions de francs. Quant à l'usine d'entoilages «Luxembourg Industries S. A.», qui entra en service vers le milieu de l'année 1970, la société Goodyear a décidé d'en doubler la capacité de production ce qui nécessite un investissement de l'ordre de 327 millions de francs s'ajoutant à l'investissement initial de quelque 650 millions de francs.

En outre, les installations industrielles de Goodyear Colmar-Berg viennent d'être complétées par la création d'un centre technique européen de recherches et par l'aménagement d'un circuit d'essai d'un coût global d'environ 50 millions de francs.

En février 1970, la société Goodyear a annoncé également la construction à Bissen d'une usine nouvelle destinée à la fabrication de câbles d'acier pour entoilages de pneumatiques. La société «Luxwire S. A.», créée à cet effet, a procédé à un investissement de l'ordre de 375 millions de francs. Relevons que Luxwire, dont l'activité débuta en 1971, est une unité de fabrication de câbles d'acier des plus modernes au monde.

Au mois d'avril 1971 Goodyear a décidé de faire un nouvel investissement de 1,250 milliard de francs destiné à financer une expansion de ses installations

de fabrication et à intensifier la recherche dans le domaine du pneumatique. Avec ces nouvelles installations, Goodyear sera en mesure d'augmenter sa production de pneus tourisme, mais surtout de tripler la production de pneus aviation et de doubler celle des pneus de génie civil. Par ce nouvel investissement, le nombre total du personnel employé par Goodyear à Colmar-Berg passera de 2500 à 3500 unités dans les cinq ans à venir. Actuellement, Goodyear exporte 70% de sa production aux pays Benelux, 25% aux trois autres pays du Marché Commun et 5% sont destinés au marché outre-mer.

*

Depuis l'entrée en vigueur de la loi-cadre, l'événement le plus marquant en matière d'expansion et de diversification industrielle a été la décision des sociétés américaines Du Pont de Nemours et Monsanto de choisir également le Grand-Duché de Luxembourg pour étendre leur activité industrielle en Europe.

La société anonyme Du Pont de Nemours (Luxembourg) a été fondée en 1962 pour produire le «Mylar», un feuil de polyester mis au point par des chimistes de la société-mère américaine Du Pont et fabriqué depuis plusieurs années aux Etats-Unis par deux grandes usines.

Les installations luxembourgeoises, situées à Sandweiler-Contern, couvrent une superficie de 116 hectares. Ce sont les plus grandes du genre en Europe et les plus modernes du monde.

Le feuil de polyester «Mylar» est un feuil souple et transparent et a trouvé des milliers d'emplois dans le monde depuis son invention. On l'utilise dans les bandes d'enregistrement magnétique, le fil métallisé, les condensateurs électroniques, les moteurs électriques, les calques industriels, les pellicules photographiques, les reliures, les cordages, les câbles électriques et de nombreux autres produits.

La presque totalité de la production luxembourgeoise de «Mylar» est exportée. Elle a trouvé d'importantes utilisations dans presque tous les pays d'Europe occidentale.

Le 20 mai 1970, Du Pont de Nemours a annoncé la création d'une nouvelle usine «Du Pont Photolux S. A.». Cette usine, dont l'investissement est de l'ordre d'un milliard de francs, est destinée à la production de «Cronar», qui est un feuil polyester servant de matière de base à l'industrie photographique. Cette usine, dont la mise en marche est prévue pour le milieu de l'année 1972, augmentera d'un quart environ la capacité de production mondiale de Du Pont pour ce produit. Relevons également que le 30 juin 1970 la société a annoncé des plans pour mettre en place une nouvelle installation de production destinée à la fabrication de feuil polyester «Mylar» dans son usine de Contern. Le coût de ce projet dépasse les cinq cent millions de francs. La nouvelle installation est destinée à la production du «Mylar» surétré, un type spécial de feuil à haute résistance, utilisé comme support de bandes magnétiques d'enregistrement sonore.

*

La Monsanto Cie S. A., société de droit luxembourgeois, filiale de Monsanto Company, à Saint-Louis (Etats-Unis), a été constituée en 1963. Avec un effectif de 1100 personnes, Monsanto Cie a pour objet la fabrication de fil nylon 6.6. L'usine, ayant une surface bâtie de près de 5 ha, est située sur un terrain de 102 ha près de la ville abbatiale d'Echternach.

Le fil nylon est vendu dans la CEE sous les marques « Blue C Nylon » et « Cumuloft ». Les marchés les plus importants de l'entreprise sont la République Fédérale d'Allemagne et la France. Les autres pays de la Communauté achètent environ 15% de la production, le restant étant livré aux pays EFTA et aux autres pays tiers.

Entre la Monsanto Cie et le Gouvernement luxembourgeois a été conclu un accord au début du mois d'avril 1970, en vue de la création d'une nouvelle usine pour la production de fibres en nylon, de qualité spéciale, destinée à l'industrie du tapis. L'investissement de cette nouvelle entreprise, qui s'ajoute aux investissements de 2 milliards, est de l'ordre de plusieurs centaines de millions de francs. En outre, l'accord prévoit l'extension des capacités de production dont Monsanto dispose à Echternach pour les fibres en nylon à usage dans l'industrie textile. Moyennant des investissements portant également sur plusieurs centaines de millions de francs, ces possibilités de production vont sensiblement augmenter et l'ex-

pansion pourra entraîner, d'ici 1975, la création de quelque 400 emplois additionnels.

Les industries nouvelles

Le nombre des entreprises nouvelles créées depuis 1960 s'élève en 1971 à plus de 50. Le capital social des nouvelles entreprises se chiffre par 4 milliards et leur investissement total prévu par 8 milliards. Le personnel de ces entreprises, la société Goodyear avec un personnel de 2500 unités non comprise, atteint environ 5500 unités. Un taux de 20% de la croissance du produit national brut entre 1963 et 1968 peut être attribué aux industries nouvelles.

Compte tenu des projets de réalisation et des extensions annoncées, le nombre des emplois nouveaux, y compris Goodyear, augmentera de 3950 unités environ d'ici 1975 et sera alors de plus de 11 000, ce qui correspondrait à un taux de croissance annuel moyen de l'ordre de 9%. A moyen terme les industries nouvelles représenteront de par l'importance de leur effectif environ la moitié de l'industrie sidérurgique et pourront ainsi constituer un contrepoids de valeur vis-à-vis de l'évolution cyclique de cette dernière.

Ci-après nous publions un tableau des entreprises industrielles nouvellement établies au Grand-Duché de Luxembourg.

Tableau des entreprises industrielles nouvellement établies au Grand-Duché de Luxembourg

(dans l'ordre des dates de constitution)

N°	Nom	Objet social	Date de la constitution	Début de la production	Capital social mio de fr.
1	PARAPRESS, S. A. Usine PLANET, Bettembourg	Constructions métalliques spéciales	17. 08. 1959	1959	2
2	CANADA DRY LUXEMBOURG, S. A. Luxembourg	Boissons non alcoolisées	3. 09. 1959	1960	12
3	LN.T.E.C., International Engineering Cy ¹ , s. à r. l. Wasserbillig	Fabrication de produits enrobés pour routes	1. 09. 1960	1961	1
4	CIRCUIT FOIL, S. A. Wiltz	Feuilles de cuivre électrolytique p. circuits imprimés	29. 11. 1960	1963	18
5	EUROFLOOR, S. A. Wiltz	Produits en plastique pour le recouvrement des planchers et des murs	18. 01. 1961	Juin 1962	40
6	ALCUILUX, S. A. Eselborn (Clervaux)	Articles de fonderie en aluminium et cuivre : moules pour pneus	3. 08. 1961	1964	7,5
7	LUTEX, S. A. Steinfort	Fabrication de vêtements pour dames	18. 08. 1961	1961	0,4
8	BAY STATE ABRASIVES, S. A. Steinsel	Produits abrasifs pour tous usages	15. 09. 1961	Automne 1963	110
9	NO NAIL BOXES EUROPE, S. A. Ettelbruck	Emballages en bois d'un type spécial	1. 12. 1961	1962	1,5

10	SOURCE NATURELLE CARBO-GAZEUSE, S.A. ² Rosport	Eau minérale gazeuse naturelle	9. 03. 1962	1959	8
11	CLEVELAND TRAMRAIL INTERNATIONAL, S. A. Clervaux	Matériel spécial pour la manutention industrielle	14. 08. 1962	Printemps 1963	50
12	FAPRAL, S. A. Bertrange	Fabrication de produits alimentaires	19. 10. 1962	Début 1964	6,5
13	COMMERCIAL HYDRAULICS, S. A. Diekirch	Matériel hydraulique — fabrications métalliques	19. 10. 1962	Automne 1962	10
14	TEXAS REFINERY CORP., S. A. Echternach	Produits de revêtement et d'isolation à base de bitume	5. 11. 1962	Janvier 1963	2,5
15	DU PONT DE NEMOURS (Luxembourg), S. A. Contern	Feuil en polyester «Mylar» (marque déposée Du Pont)	11. 12. 1962	Juin 1965	450
16	VETEMENTS ODILE, S. A. Troisvierges et Diekirch	Confection pour dames	22. 01. 1963	1963	5
17	SOGEPLAST, S. A. Société Générale des Produits Plastiques Wiltz ³	Fabrication de sacs et sachets en matière plastique	18. 11. 1954	1964	9,5
18	SOLUPLA, S. A. Redange-sur-Attert	Produits en matière plastique	25. 04. 1963	Fin 1963	2
19	NORTON, S. A.	Machines spéciales pour le sciage de béton, de maçonnerie et de revêtements routiers	11. 06. 1963	Automne 1963	6,2
20	INTERNATIONAL SECUTEX CY Ltd (Luxembourg), S. à r. l. Eischen	Fabrication de matériel de sécurité et d'accessoires vesti- mentaires	1. 08. 1963	Septembre 1963	0,6
21	MONSANTO Cie, S. A. Echternach	Fabrication de fibres synthétiques	29. 08. 1963	Fin 1965	1480
22	P. LORILLARD, S. à r. l. Ettelbruck	Fabrication de cigarettes	6. 11. 1963	Printemps 1964	100
23	BETON FRAIS, S. A. Esch-sur-Alzette	Fabrication de béton préparé	13. 10. 1964	1965	10
24	DOSTERT Raymond Lorentzweiler	Atelier de constructions mécaniques	1965	1965	
25	GRADEL, S. A. Steinfort	Produits pour l'industrie nucléaire	22. 02. 1965	1965	1,6
26	UNIROYAL (Luxbg), S. A., Steinfort	Fabrication de toile pour pneus	20. 10. 1965	Fin 1967	50
27	LA CONTINENTALE, S. A., Bascharage	Fabrication de produits réfractaires spéciaux	1. 02. 1966	1967	1,5
28	EUROCAST, S. A. Grevenmacher	Aciers moulés et fontes synthétiques	26. 04. 1966	1967	10
29	CENTRALES hydro- électriques de l'ETAT (barrages d'Esch-s.-Sûre et de Rosport)	Production d'énergie électrique		Fin 1959	
30	SOCIETE ELECTRIQUE DE L'OUR (S.E.O.), S. A. Vianden	Production d'énergie électrique	29. 05. 1951	Vianden: 1. 1. 1963. Greven- macher: Fin 1964	1250
31	POLY-KUNSTSTOFFE, G. m. b. H. & Co, K. G., anct. Simon-Storck Helmdange	Volets roulants, persiennes, coffrages pour volets		1966	2,4

32	S. E. M., S. A., Société d'Expansion Immobilière Medernach	Eléments préfabriqués pour le bâtiment et constructions immobilières	29. 10. 1965	1967	5
33	MORGANITE Luxembourg, S. A. Windhof-Koerich	Fabrication de produits en carbone-graphite	23. 11. 1967	1968	10
34	LUXEMBOURG INDUSTRIES, S. A. (Goodyear) Colmar-Berg	Fabrication d'entoilage pour pneus	29. 04. 1968	1969	100
35	MOUNTFIELD, S. A. Troisvierges	Tondeuses à gazon, Motoculteurs	9. 09. 1968	Fin 1968	3,6
36	ALUMASC (Luxbg.), S.A. Troisvierges	Fonderie d'aluminium	2. 06. 1969	Début 1970	6
37	LUXMOLD, S. A. (Goodyear) Colmar-Berg	Moules pour pneus	4. 12. 1969	1970	
38	CONTINENTAL ALLOYS, S. A. Dommeldange	Ferro-alliages	11. 07. 1969	1970	125
39	TECHNOFIBRES, S. A. Luxembourg	Fibres en polyester	12. 12. 1969	1971	15
40	SECURROUTE, S. A. Hosingen	Glissières de sécurité pour routes	7. 01. 1970	1970	1,5
41	AMER-SIL, S. A. Kehlen	Séparateurs de batteries	13. 02. 1970	1971	10
42	GENERAL MOTORS Luxembourg, S. A. Bascharage	Matériel de génie civil	25. 02. 1970	1971	50
43	ARMATURES, S. A. Mondercange	Armatures pour béton	3. 03. 1970	1970	12
44	EUROSIDER, S. A. Pétange	Steel Service Center	6. 06. 1970	1972	6
45	FAN-INTERNATIONAL s. à r. l. Luxembourg	Cables métalliques pour pneus	9. 07. 1970	1972	100
46	LUXWIRE, S. A. Bissen	Cables métalliques pour pneus	31. 07. 1970	1971	100
47	MONSANTO Luxembourg, S. A. Echternach	Fibres nylon pour l'industrie du tapis	4. 09. 1970	1972	200
48	DU PONT PHOTOLUX, S. A., Contern	Pellicule de base pour films photographiques	1. 04. 1971	1972	200
49	L'AIR LIQUIDE, S. A. Esch-sur-Alzette	Oxygène	en formation	1972

Remarques : 1) Reprise de l'ancienne Usine à Dolomie et à Clervaux et extension subséquente.
2) Société anonyme reprend une société en commandite simple, établie en 1955.
3) Conversion de l'entreprise en 1964 avec changement de propriétaire.

La politique énergétique

Dans l'ensemble, les résultats de la politique de re-conversion et de diversification industrielles ont été particulièrement avantageux pour l'économie luxembourgeoise, à la fois par le renforcement du secteur des fabrications métalliques et par le développement du secteur de la chimie, secteur d'avenir par excellence. A cela il faut ajouter l'amélioration de la

structure régionale de l'économie et l'installation au Grand-Duché d'importants laboratoires de recherche.

Dans ce contexte il faut relever également que le Grand-Duché possède quelques atouts de poids comme lieu d'implantation d'usines nouvelles, parmi lesquels on peut citer notamment : sa position géographique centrale dans le Marché Commun ; la stabilité des institutions politiques et la paix sociale ; la productivité élevée de la main-d'œuvre ; les dis-

ponibilités en énergie électrique et en eau industrielle; les avantages d'implantation offerts par le Gouvernement dans le cadre de la politique de diversification industrielle.

Par ailleurs on peut admettre que le bon démarrage que les entreprises nouvelles les plus importantes ont pris au Luxembourg les incitera à procéder à une diversification de leur production autour des usines existantes, de sorte que les créations des années 60 produiront un effet cumulatif sur la croissance économique des années 70.

*

Il est indiscutable que l'énergie, sous quelque forme que ce soit, est indispensable à la vie courante de toute nation industrialisée et que son coût est un des facteurs ayant une influence sensible et directe sur le degré de compétitivité et d'expansion de son économie. Ce fait se dégage de plus en plus nettement au cours de négociations avec des investisseurs étrangers en vue de la diversification du potentiel industriel au Grand-Duché de Luxembourg. Il ne faut donc pas perdre de vue cet aspect des choses et réserver à la politique en matière d'énergie la place qui lui convient dans le cadre de la politique économique générale. Par ailleurs, dans le but de l'expansion économique recherchée, il y a lieu de retenir comme critères généraux la réalisation de courants d'approvisionnements sûrs et à bon marché, dans l'intérêt des consommateurs. L'intérêt de la sécurité d'approvisionnement dans tous les secteurs de l'énergie d'une part, et le souci de sauvegarder dans la mesure du possible le degré de compétitivité des industries luxembourgeoises d'autre part, sont pour les pouvoirs publics des points essentiels de leur politique économique générale.

Il n'existe aucune ressource de combustibles solides, de pétrole brut ou de gaz naturel au Grand-Duché, et les seules ressources énergétiques nationales sont d'origine hydraulique.

Relevons que longtemps la sidérurgie a été à peu près le seul fournisseur de courant électrique qui fut produit dans des centrales thermiques à l'aide d'un sous-produit, le gaz de haut fourneau. Depuis les années 50 l'offre, qui était fonction de la production de fonte, n'a plus pu suivre l'évolution rapide de la demande d'énergie, due à l'élévation du niveau de vie, à l'électrification des chemins de fer, mais aussi à l'autoconsommation croissante due à la modernisation des entreprises sidérurgiques. C'est ainsi que les pouvoirs publics ont été amenés à préparer l'aménagement hydro-électrique du pays. Deux barrages construits sur la Sûre, d'une puissance installée totale de 15 000 kW sont entrés en fonctionnement dès 1960; signalons toutefois que le grand barrage de la Haute Sûre est également un réservoir d'eau potable et d'eau industrielle. Les petites centrales accolées aux écluses-barrages de Grevenmacher et Palzem sur la Moselle canalisée représentent une puissance de 13 000 kW et produisent depuis 1964. Mais la réalisation principale dans ce domaine est la construction de la station de pompage de Vianden sur l'Our, rivière entre le Luxembourg et l'Allemagne. La So-

ciété Electrique de l'Our (S.E.O.), qui a réalisé cet aménagement d'une puissance de 900 000 kW, est une société internationale dont les actionnaires principaux sont l'Etat luxembourgeois et la « Rheinisch-Westfälisches Elektrizitätswerk » (R.W.E.). Grâce à du courant d'heures creuses importé d'Allemagne, l'eau accumulée dans le barrage de l'Our est pompée dans le réservoir du Mont-St-Nicolas à 250 m au-dessus de la vallée. La station hydro-électrique est utilisée pour la production de courant de pointe, mais joue également un rôle important dans l'interconnexion des réseaux européens.

Pour ce qui est du coke consommé par la sidérurgie, cette dernière est pour une très large part son propre fournisseur, grâce aux participations majeures qu'elle a prises dans des sociétés de pays voisins.

Il reste néanmoins vrai que le prix pratiqué pour le coke sidérurgique a une très grande incidence sur la compétitivité des usines sidérurgiques luxembourgeoises sur le marché international. Dans cet ordre d'idées mentionnons que le Traité de Paris instituant la C.E.C.A. a favorablement influencé les conditions générales d'approvisionnement de la sidérurgie luxembourgeoise en combustibles métallurgiques, tout comme il a eu, par ailleurs, des effets heureux du point de vue de l'écoulement des produits d'acier. Il n'est donc pas étonnant que le Grand-Duché reste fermement attaché aux objectifs et aux principes essentiels de ce Traité, tels le libre accès aux sources d'approvisionnement et la non-discrimination, notamment.

Pour ce qui est des produits charbonniers utilisés dans le secteur domestique, l'artisanat et les industries autres que la sidérurgie, il y a lieu de signaler que le recul structurel qui s'est déclenché il y a quelques années pour tous ces produits, y compris les briquettes de lignite, se poursuit à la suite de la concurrence qui leur est faite de la part d'autres agents énergétiques.

Quant aux produits pétroliers livrés sur le marché luxembourgeois, ils sont en majeure partie importés par les filiales luxembourgeoises des grandes compagnies pétrolières internationales. Ceci revient à dire que les tensions et fluctuations, auxquelles est exposé le marché mondial du pétrole, se répercutent inexorablement sur le marché luxembourgeois. Cela étant, il convient de relever en premier lieu que le Luxembourg ne dispose pas de raffinerie de pétrole sur son territoire. L'idée de la création d'une unité de transformation du pétrole brut en produits raffinés avait été lancée à plusieurs reprises déjà; mais un examen détaillé de la structure du marché d'une part, et l'étude économique concernant la réalisation d'une telle unité d'autre part, ont toujours abouti à des conclusions négatives. Il s'ensuit que le Luxembourg est resté et restera importateur de produits pétroliers raffinés, ces produits couvrant toute la gamme des distillats, de l'essence légère aux fuels extra-lourds.

Pour ce qui est de la sécurité d'approvisionnement, relevons qu'un projet d'arrêté grand-ducal sera soumis prochainement aux instances compétentes pour rendre obligatoire au Grand-Duché les règles de la directive de la C.E.E. du 20 décembre 1968, qui a

fixé le niveau minimum des stocks à 65 jours de la consommation intérieure moyenne de l'exercice écoulé pour les essences, le gas-oil, le fuel-oil et les fuels résiduels. Toujours dans l'ordre d'idées de l'accroissement de la sécurité d'approvisionnement au profit des consommateurs en produits pétroliers, l'O.C.D.E. vient de recommander aux Etats-membres la constitution de stocks équivalant à 90 jours de consommation moyenne, et une directive allant dans cette voie sera vraisemblablement arrêtée à bref délai par la Commission des Communautés Européennes.

Il reste encore à relever que les prix des produits pétroliers sont grevés de droits d'accises qui diffèrent de produit à produit et de pays à pays. Ici également, des efforts ont été entrepris pour arriver progressivement à une harmonisation des taxes dans les différents pays, et il convient notamment de citer les travaux du Benelux dans cette matière.

Un autre agent énergétique sera le gaz naturel qui, dès le début de 1972, deviendra disponible au Grand-Duché de Luxembourg, suite à un accord intervenu entre la société DISTRIGAZ (Bruxelles), le Gouvernement et le Groupement des industries sidérurgiques luxembourgeoises. Pour situer l'ampleur du contrat conclu, il y a lieu de citer la souscription maximum horaire prévue par le contrat et qui s'élève à 75 000 Nm³/h de gaz à 8400 kcal/Nm³. Cette souscription maximum équivaut — pour une durée d'utilisation de 6000 heures par an — à une quantité de 450 millions de Nm³ par an.

Le prix d'achat du gaz naturel, négocié à un moment propice et n'étant par ailleurs pas indexé, permettait de prévoir, à l'époque, que cet agent énergétique pourrait concurrencer pour les besoins du chauffage industriel, les autres agents énergétiques tels que charbons et fuels. Cette perspective s'est améliorée encore entretemps du fait que les prix du charbon et ceux des produits pétroliers ont connu des hausses d'ordre structurel et conjoncturel.

Le transport du gaz naturel sera assuré par une société d'économie mixte, dans laquelle l'Etat et le Groupement des industries sidérurgiques luxembourgeoises détiendront chacun 50% du capital social. Cette société supportera également en majeure partie le financement du réseau de transport. Toutefois, dans l'intérêt de l'aménagement d'une infrastructure susceptible de constituer un facteur positif pour une expansion industrielle des régions desservies par le réseau de transport de gaz naturel, l'Etat préconise la réalisation d'un réseau d'une capacité supérieure aux besoins actuellement prévisibles et prendra, à ce titre, à sa charge exclusive les frais supplémentaires engendrés de ce fait lors de la réalisation du réseau de transport.

En 1970, les besoins totaux d'énergie électrique du Luxembourg se sont élevés à plus de 2,5 milliards de kW, avec une puissance maximale de 360 000 kW. Ces chiffres n'englobent pas ceux de la centrale de pompage de Vianden qui doit être considérée comme étant indépendante des réseaux luxembourgeois.

En 1970, la couverture des besoins intérieurs d'énergie électrique a été assurée à raison de 49,6%

par les centrales thermiques, 2,4% par les centrales hydro-électriques, 48% par des importations en provenance des grands réseaux voisins, avec lesquels les réseaux de la sidérurgie et de la distribution publique sont interconnectés.

En ce qui concerne le concessionnaire général actuel de la distribution publique d'énergie électrique, la Cegedel s'est engagée dans une programmation technique et financière jusqu'en 1975. Un programme minimal porte sur 802 millions de francs dont 242 millions à titre d'investissements extraordinaires, c. à d. la participation à l'infrastructure du réseau notamment de haute tension, et 560 millions à titre d'investissements ordinaires, influencés par le renouvellement et le renforcement des réseaux de moyenne et basse tension, le développement des applications de l'électricité et le perfectionnement de l'appareillage de commande et de protection du réseau.

Un programme maximal porterait le prédit montant de 802 à 1204 millions de francs — dont 962 millions de francs à titre d'investissements ordinaires. Cette extrémité ne peut cependant être atteinte sans amélioration des moyens financiers de Cegedel. Toutes les possibilités seront utilisées afin de dépasser à moyen terme le chiffre de 802 millions de francs. Un effort extraordinaire est développé au cours de l'exercice 1971. La société accompagne ainsi le mouvement lancé par la croissance générale et la diversification industrielle. Or, de l'avis du Gouvernement, ces investissements devront être réalisés par le concessionnaire de la distribution publique qui jouira, pour pouvoir remplir ses obligations, d'une prolongation adéquate de sa concession.

Pour ce qui est de l'approvisionnement futur du pays en énergie électrique, le Gouvernement a pris l'initiative de multiplier les contacts avec les autorités et organismes compétents des pays voisins et de confier à un bureau d'études l'établissement d'un rapport préliminaire d'orientation concernant la réalisation d'une centrale nucléaire dans le triangle industriel Luxembourg-Sarre-Lorraine, ce rapport devant tenir compte des paramètres spécifiques d'une telle centrale nucléaire à implanter dans l'infrastructure existante : besoins actuels et futurs, interconnexions avec les réseaux des pays voisins, liaison éventuelle avec la centrale de pompage de Vianden.

En effet, le niveau économique des centrales nucléaires se situe au-delà de 800 MW de puissance installée et il faut, par ailleurs, assurer à ces centrales une marche continue à pleine puissance en rejetant sur d'autres types de centrales la modulation de puissance imposée par le réseau. Le fonctionnement correct et économique d'une grande centrale nucléaire n'est donc possible que lorsqu'elle peut s'intégrer dans un grand réseau.

Mais si l'idée avancée par le Luxembourg a été accueillie favorablement dans tous les milieux contactés, il se pose néanmoins le problème fondamental du financement, problème qui est inhérent à toute réalisation de centrale nucléaire ; une réalisation de ce genre fait en effet appel à des crédits de l'ordre de 8 à 10 milliards de francs pour une centrale nucléaire d'une puissance de l'ordre de 800 MWe. Il

s'y ajoute le problème du transport aux endroits de consommation qui doit également être financé.

Pour conclure on peut dire que les récents événements concernant les conditions de fourniture de pétrole brut et qui risquaient de mettre au bord de la crise les pays européens fortement industrialisés, ont montré clairement qu'un pays comme le Luxembourg ne peut pas faire seul une politique énergétique. C'est donc en accord avec les pays partenaires de la C.E.E. que le Grand-Duché devra définir l'orientation de sa politique en matière d'énergie. Toutefois, il est évident que sur le plan local et régional, le Grand-Duché de Luxembourg devra s'efforcer à faire une politique en la matière qui assure d'une part aux industries implantées au Luxembourg un approvisionnement sûr et continu en énergie et qui leur permet, d'autre part, de rester en compétition avec les industries des autres pays industrialisés.

L'expansion bancaire

L'évolution du secteur bancaire au cours des dernières années a été caractérisée par une internationalisation plus marquée du système bancaire, c'est-à-dire par l'établissement de comptoirs à Luxembourg par un certain nombre de banques étrangères influentes, le développement continu des agences bancaires, la nouvelle structure des opérations bancaires et financières et l'accroissement régulier et le changement dans la composition du personnel.

Au 30 juin 1971, les établissements de banque et d'épargne autorisés à exercer leurs activités sur le territoire luxembourgeois ont été au nombre de 41, dont un établissement de droit public luxembourgeois, la Caisse d'Epargne de l'Etat.

La plupart des banques ont été constituées sous forme de sociétés anonymes de droit luxembourgeois. Il y a encore deux sociétés coopératives de droit luxembourgeois ainsi qu'une dizaine de sociétés de droit étranger. En dehors des établissements bancaires et d'épargne proprement dits on notera l'existence d'établissements spécialisés au nombre de six qui s'occupent de la vente de parts de Fonds communs de placement étrangers.

Le nombre de banques étrangères établies à Luxembourg n'a fait qu'augmenter d'année en année. Les banques étrangères représentent des intérêts belges, français, allemands, suisses, hollandais et américains.

En ce qui concerne les affaires traitées, les banques étrangères s'occupent surtout d'opérations financières à caractère international. Le marché des euro-émissions, l'acceptation et le placement de fonds en devises européennes, le règlement d'opérations à court et moyen terme au marché monétaire international leur offrent à ce sujet un vaste champ d'activité.

L'année 1970 a de même été caractérisée par un développement des agences bancaires qui couvrent à présent le pays d'un réseau très serré. En tête vient la Caisse d'Epargne de l'Etat avec 76 agences installées dans les centres les plus importants du pays.

Le fait que le siège de la Banque d'Investissement se trouve à Luxembourg, contribue pour sa part à rehausser le prestige de la capitale en tant que centre financier international. On vient d'ailleurs d'annoncer la construction d'un immeuble au Kirchberg pour y fixer le siège de la Banque Européenne d'Investissement.

L'expansion des banques à Luxembourg s'est traduite, entre autres, par le gonflement des dépôts bancaires qui s'est tout spécialement intensifié au courant de l'année 1970.

Dans le domaine des euro-émissions un événement important a été la constitution le 28 septembre 1970 de CEDEL à Luxembourg par les représentants de 66 banques luxembourgeoises et étrangères. CEDEL qui s'occupe du clearing des valeurs mobilières est un organisme international. Son entrée en fonction devrait contribuer à réduire le mouvement matériel des titres.

Le dynamisme bancaire se révèle également par l'accroissement du nombre des emplois procurés par les banques. A la fin de 1970 l'effectif global s'est élevé à 3756 personnes contre 3310 en décembre 1969 et 2076 à la même date en 1965.

Relevons enfin que l'éclosion des activités bancaires au Grand-Duché a été facilitée par les dispositions de la législation sur les holding companies que les autorités ont su adapter aux impératifs et aux besoins de notre temps.

Nous publions ci-après quelques statistiques du Commissariat au Contrôle des Banques concernant les principaux emplois de fonds, les principales ressources et la progression de la somme des bilans dans le secteur bancaire du Grand-Duché de Luxembourg.

Principaux emplois de fonds (en millions de francs)

Dates	Disponibilités	Avoirs en banque et val. à recevoir à court terme	Portefeuille effets	Débiteurs divers		Portef. titres
				gagés	non gagés	
31. 12. 46	275	580	595	648	506	1 663
31. 12. 47	566	1 158	670	788	712	1 574
31. 12. 48	637	1 420	1 258	974	856	1 546
31. 12. 49	655	1 407	1 560	1 142	934	1 543
31. 12. 50	407	1 038	1 359	1 881	798	1 594
31. 12. 51	346	1 980	1 868	2 184	996	1 661
31. 12. 52	554	2 407	3 686	2 429	867	1 547
31. 12. 53	438	2 025	3 778	2 891	979	1 929
31. 12. 54	412	2 002	3 405	3 480	981	2 271
31. 12. 55	515	3 117	2 895	4 055	1 057	2 069
31. 12. 56	572	3 699	3 502	4 705	1 298	2 085
31. 12. 57	732	2 941	3 126	5 501	1 652	2 489
31. 12. 58	683	3 176	3 230	5 934	1 455	2 706
31. 12. 59	649	3 860	2 942	6 731	1 250	2 978
31. 12. 60	1 018	4 791	3 798	7 472	1 333	3 215
31. 12. 61	1 266	5 949	5 804	8 463	1 615	3 368
31. 12. 62	1 199	8 365	5 184	9 535	2 404	3 689
31. 12. 63	1 600	10 007	4 723	10 777	2 789	3 776
31. 12. 64	1 813	11 559	5 290	11 552	3 747	4 618
31. 12. 65	2 245	13 816	6 403	13 701	4 195	5 293
31. 12. 66	2 543	18 082	8 880	14 975	5 080	4 662
31. 12. 67	3 404	24 657	10 027	14 949	6 092	5 316
31. 12. 68	4 132	39 741	11 532	17 159	7 749	7 040
31. 12. 69	5 646	71 549	14 341	21 779	13 808	5 089
31. 12. 70	6 374	106 761	14 145	47 904	38 181	13 823

Principales ressources (en millions de francs)

Dates	Engagements envers les banques	Dépôts bancaires		Dépôts d'épargne	Oblig. et bons de caisse	Autres engagements
		à vue	à terme			
31. 12. 46	108	1 880	200	2 098	10	289
31. 12. 47	75	2 277	349	2 185	11	423
31. 12. 48	82	2 306	573	2 381	13	863
31. 12. 49	138	2 432	854	2 736	21	773
31. 12. 50	296	2 337	955	2 854	19	488
31. 12. 51	308	3 496	1 323	2 920	20	487
31. 12. 52	368	4 375	1 970	3 320	25	934
31. 12. 53	296	4 152	1 777	3 855	42	1 265
31. 12. 54	279	4 060	1 916	4 390	70	1 038
31. 12. 55	373	4 423	2 120	4 853	79	996
31. 12. 56	681	4 556	2 946	5 159	118	1 189
31. 12. 57	544	4 961	2 741	5 423	120	1 401
31. 12. 58	968	4 995	2 844	5 794	136	1 146
31. 12. 59	952	5 467	3 197	6 337	150	938
31. 12. 60	1 190	6 145	4 040	6 736	145	1 724
31. 12. 61	2 706	7 641	5 007	7 395	139	1 928
31. 12. 62	3 459	8 418	6 049	8 242	173	2 153
31. 12. 63	4 532	8 217	7 179	9 271	194	2 100
31. 12. 64	5 232	10 161	7 910	10 476	137	1 868
31. 12. 65	7 778	11 904	9 272	11 398	149	2 217
31. 12. 66	11 870	12 216	11 999	12 153	162	2 355
31. 12. 67	16 340	15 013	12 580	13 286	1 724	1 949
31. 12. 68	31 234	17 192	15 384	14 263	2 162	1 809
31. 12. 69	51 678	27 280	27 927	15 335	2 239	1 984
31. 12. 70	132 280	28 846	39 073	16 467	2 802	2 060

Progression de la somme des bilans
Base 100 au 31. 12. 1939

1939	100
31. 12. 1946	249
31. 12. 1947	292
31. 12. 1948	350
31. 12. 1949	370
31. 12. 1950	371
31. 12. 1951	558
31. 12. 1952	742
31. 12. 1953	754
31. 12. 1954	761
31. 12. 1955	803
31. 12. 1956	946
31. 12. 1957	993
31. 12. 1958	1 020
31. 12. 1959	1 103
31. 12. 1960	1 305
31. 12. 1961	1 595
31. 12. 1962	1 821
31. 12. 1963	2 007
31. 12. 1964	2 305
31. 12. 1965	2 702
31. 12. 1966	3 226
31. 12. 1967	3 775
31. 12. 1968	5 125
31. 12. 1969	7 727
31. 12. 1970	13 405

La documentation pour la présente étude, qui n'engage que le Service Information et Presse du Ministère d'Etat, fut tirée des publications suivantes :

- Publications diverses du Service Central de la Statistique et des Etudes Economiques (STATEC), notamment « Le Luxembourg, profil géographique et économique » de Monsieur Georges Als, Directeur du STATEC.
- Ministère de l'Economie Nationale : Tables rondes « Inventaires économiques », Rapport de synthèse.
- Ministère de l'Energie : Tables rondes « Inventaire économique ». La politique énergétique au Grand-Duché de Luxembourg, Annexe 10.
- Atlas du Luxembourg, publié par le Ministère de l'Education Nationale.
- Statistiques du Commissariat au Contrôle des Banques.
- Bulletin de documentation et publications diverses du Service Information et Presse.
- Rapports et bilans de l'exercice 1970 de la Caisse d'Épargne de l'Etat, Luxembourg.
- Matériel de documentation de la S. A. ARBED.
- Fédération des Industriels luxembourgeois : Rapport du Conseil d'administration pour l'année 1970.

Nouvelles diverses

Rencontre des Ministres des Affaires Etrangères de Belgique et de Luxembourg

Les Ministres des Affaires Etrangères de Belgique et du Luxembourg se sont rencontrés le 14 juillet 1971 à Bruxelles afin d'évoquer différents problèmes bilatéraux entre les deux pays.

Lors de la conférence ministérielle, tenue à Bruxelles, le 1^{er} mars dernier, les ministres belge et luxembourgeois s'étaient réjouis de la volonté commune de reconduire l'Union économique belgo-luxembourgeoise pour une nouvelle période de dix ans.

A cette occasion, les deux gouvernements avaient chargé le Conseil des Douanes de leur soumettre des données devant permettre d'établir une nouvelle clef de répartition de la recette commune des droits d'accises, qui serre la réalité économique de plus près que la répartition actuelle, fondée sur le rapport des populations.

Les deux gouvernements ont constaté que le Conseil des Douanes était d'accord sur les données relatives à la consommation et l'utilisation des produits soumis aux droits d'accises communs dans les deux pays. Ils ont décidé que ces données serviraient de base à la

nouvelle répartition de la recette commune des accises.

A cette fin, les Ministres des Affaires Etrangères ont chargé la Commission administrative belgo-luxembourgeoise de mettre au point un protocole de révision de la Convention instituant l'U.E.B.L.

Ce protocole sera soumis à l'approbation parlementaire dans les deux pays, afin que les nouvelles dispositions de la Convention puissent entrer en vigueur le 6 mars 1972, date de la reconduction de l'Union économique.

Les Ministres ont également examiné les quelques problèmes qui restaient à résoudre entre les deux pays en matière de sécurité sociale d'Outre-Mer. Ils ont enregistré avec satisfaction que les Administrations compétentes sont arrivées à un accord à ce sujet.

*

Visite à Luxembourg du Ministre des Affaires Etrangères de Tunisie

Les 4 et 5 juillet 1971, Monsieur Mahomed Mas-moudi, Ministre des Affaires Etrangères de Tunisie, a fait une visite officielle à Luxembourg.

Après une réunion de travail avec Monsieur Gaston Thorn, Ministre des Affaires Etrangères, le Ministre tunisien des Affaires Etrangères fut reçu en audience par Son Altesse Royale le Grand-Duc au Palais de Luxembourg, puis il eut une entrevue avec Monsieur Pierre Werner, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement.

Avant de quitter Luxembourg en fin d'après-midi, le Ministre tunisien des Affaires Etrangères a donné une conférence de presse au Ministère des Affaires Etrangères.

*

Signature d'un traité commercial par les Gouvernements du Benelux et de l'U.R.S.S.

Le 14 juillet 1971 a été signé à Bruxelles un traité de commerce entre les Gouvernements de Belgique, des Pays-Bas et du Grand-Duché de Luxembourg, « agissant en commun en vertu du traité instituant l'Union Economique Benelux », et le Gouvernement de l'U.R.S.S.

Du côté de l'U.R.S.S., la signature a été donnée par Monsieur N. Patolicev, Ministre du Commerce Extérieur de l'U.R.S.S. Le Grand-Duché de Luxembourg fut représenté par son ambassadeur, Monsieur Lambert Schaus.

Relevons dans ce contexte que Monsieur N. Patolicev et sa suite ont fait le lendemain 15 juillet une courte visite à Luxembourg où le Ministre du Commerce extérieur de l'U.R.S.S. a eu un entretien avec Monsieur Gaston Thorn, Ministre des Affaires Etrangères, et Monsieur Marcel Mart, Ministre de l'Economie. Après un déjeuner offert en son honneur par Monsieur Gaston Thorn, les hôtes soviétiques ont visité les usines d'ARBED-Differdange et ils ont ensuite regagné Bruxelles en début de soirée.

*

Signature à Luxembourg d'un emprunt privé de 500 millions de francs luxembourgeois

Les contrats relatifs à l'emprunt privé de 500 millions de francs luxembourgeois, émis par Eurofima (Société européenne pour le financement de matériel ferroviaire), de Bâle, et dirigé par la Kredietbank S. A. luxembourgeoise, ont été signés le 6 juillet 1971 à Luxembourg.

Première émission internationale à être libellée en francs luxembourgeois, cette opération est une preuve supplémentaire de l'importance croissante de la place financière de Luxembourg sur le marché européen des capitaux. Les bons au porteur sont en coupures de 50 000 francs luxembourgeois et ont été placés en dehors du Grand-Duché de Luxembourg. La durée de l'emprunt est de sept ans et le taux de 7,5 % l'an. Le prix d'émission s'élève à 99,5%. Le remboursement de l'emprunt s'effectuera en 4 tranches annuelles de 125 000 000 de francs luxembourgeois chacune, payables le 1^{er} juillet 1975.

Le produit du présent emprunt sera affecté à la modernisation du matériel des réseaux membres d'Eurofima.

*

Signature d'un emprunt privé entre la C.E.C.A. et la Banque Internationale à Luxembourg

Un emprunt privé de 300 millions de fr. lux. (6 millions de dollars US) avec un taux d'intérêt de 7,75% l'an, au cours d'émission de 100% et pour une durée de 12 ans a été signé le 29 juillet 1971 au siège de la Banque Internationale à Luxembourg par des représentants de cette banque et des délégués de la Commission des Communautés Européennes. Le produit de l'emprunt sera affecté, conformément aux dispositions du Traité C.E.C.A., au financement d'investissements dans les industries du charbon et de l'acier et de programmes de reconversion. A la suite de cette émission, le montant total des emprunts contractés par la C.E.C.A. depuis le début de son activité s'élève ainsi à la contre-valeur de 993,9 millions de dollars, c.-à-d. à peu près à 49 695 millions de francs lux.

*

Une banque luxembourgeoise au deuxième rang des dirigeants d'euro-émissions

Depuis le début de l'année, 81 émissions d'euro-obligations libellées en dollars U. S., DM, Unités de Compte, Unités Monétaires et florins hollandais ont été émises sur l'euro-marché.

Un fait important à signaler dans ce contexte est qu'une banque luxembourgeoise, à savoir la Kredietbank S. A. luxembourgeoise, figure au deuxième rang, après la Deutsche Bank et conjointement avec la Banque de Paris et des Pays-Bas, concernant le nombre des émissions dirigées ou co-dirigées. Relevons en outre que les trois premières places de ce classement sont occupées par des banques représentées sur la place de Luxembourg.

Le tableau des dirigeants ou co-dirigeants s'établit comme suit :

	Nombre d'émissions dirigées ou co-dirigées
1) Deutsche Bank	24
2) Banque de Paris et des Pays-Bas	16
Kredietbank S. A. luxembourgeoise	16
4) S. G. Warburg	15
5) White, Wed	13
Crédit commercial de France	13
7) Union Bank of Switzerland (Underwriter) Limited	12
8) N. M. Rothschild et Sons	11
Westdeutsche Landesbank Giroz	11
10) Morgan International	10

*

« Luxembourg : Strength Through Weakness »

L'hebdomadaire américain « Time » vient de consacrer dans son édition du 9 août 1971 un article intéressant sur le Grand-Duché de Luxembourg comme place financière internationale. Nous reproduisons ci-après le texte intégral de cet article, intitulé : « Luxembourg : Strength Through Weakness ».

Surrounded by Belgium, Germany and France, the thousand-year-old Grand Duchy of Luxembourg has long been a popular parade ground for foreign armies. In the past two centuries there have been 14 invasions, mostly swift and successful. But most invaders find the Rhode Island-sized polity a nice place to visit and too insignificant to bother annexing. If the Luxembourgish have a national characteristic, it is the ability to profit from their defenselessness.

So it goes with the latest invasion. Foreign capital and companies have been pouring into Luxembourg ever since the Nazis left. By now almost all the country's major industries are foreign-owned. One-fifth of its residents are aliens. Only a fraction of the \$ 6 billion on deposit in Luxembourg's 41 banks belongs to its citizens, and only one of the banks belongs principally to Luxembourgish. Yet the country claims the Common Market's highest per capita G.N.P.: \$ 2,900, up 10% from last year. Its residents own proportionately more cars, radios and phones than any of their Common Market trading partners. Social security benefits are among the most generous in the world, and salary differentials are so minor that the doorman at the National Tax Ministry makes only 40% less than the Tax Minister himself.

How has Luxembourg been able to win while appearing to lose? By becoming, as a U. S. Department of Commerce report has said, what « may be the fastest-growing financial center of the world. » While Bermuda, the Bahamas and The Netherlands Antilles loudly proclaim themselves tax havens, Luxembourg has quietly become a veritable tax heaven. Unlike any other Common Market country, it imposes practically no taxes on holding companies. Luxembourg now has more such enterprises (2,300) than it has soldiers (550). Du Pont, Uniroyal, Olivetti, Amoco and other multinational giants have set up holding companies there and pay dividends and interest to them, taxfree. The holding companies then use the money to finance parent-company operations in other countries. Luxembourg is also a favorite neutral meeting ground for partners in joint ventures. « It's quite a problem finding names for all the holding companies », says Edmond Israel, a Luxembourg banker. « Sometimes we resort to the poets. »

Bank Paradise. The banking gnomes of Luxembourg have made their country into the world capital for a new kind of capital: the Eurobond. Issued abroad by both U.S. and foreign companies and usually payable in dollars, Eurobonds are used to tap the \$ 60 billion in American money that is sloshing around Europe. The Luxembourgish have turned their tiny, one-room stock exchange — manned by four callers who quote prices to a dozen brokers seated around a single table — into a marketplace for no fewer than 409 different issues of Eurobonds. Last year it handled a volume of \$ 1,6 billion.

Luxembourg is a paradise of permissiveness for bankers. Not only can they also underwrite and sell Eurobonds, manage their own mutual funds, be custodians of other mutual funds, export and import capital in unlimited amounts, and perform just about any other commercial, investment or savings-bank

operation — all in strict secrecy. Said one American banker in Luxembourg: « We can do anything here. »

Along with Luxembourg's reputation as an all-purpose commercial center goes status as the second capital of the Common Market, after Brussels. New headquarters for the European Court and the Secretariat of the European Parliament are under construction, right alongside the EEC's statistical and publications office. The European Investment Bank has taken up residence, and the EEC recently declared that three Council of Ministers meetings a year will be in Luxembourg.

Folksy Touch. While Luxembourgish do not object to foreigners owning much of their country, they insist on keeping their reputation for integrity unspotted. Regulatory procedures are being tightened. So far this year, the Eurobonds of six U.S. companies have been removed from trading on the stock exchange. « We are not like other tax paradises ». Prime Minister Pierre Werner told TIME's Charles Eisendrath. « We are not just somewhere to drop a piece of paper in a box. We find that when our Banking Commission gives a ruling to the Germans or the Americans, they take us seriously. Of course we are liberal-minded, but we try to maintain a certain standing. »

Though it may aspire to be the Rolls-Royce of tax havens, Luxembourg is hardly in danger of becoming stuffy about it. With a population of 337,000 — smaller than Louisville — it is a place where businessmen and bureaucrats are constantly bumping into one another, giving the conduct of their affairs an intimate, folksy touch. Says Werner: « If a businessman wants to know something, he calls me. » With Luxembourg becoming as popular with foreign enterprises as it once was with foreign armies, Werner will find himself spending ever longer hours on the phone.

*

Réunion à Luxembourg du comité consultatif de la C.E.C.A.

Le comité consultatif de la Communauté européenne du Charbon et de l'Acier (C.E.C.A.) s'est réuni pour sa 143^e session (extraordinaire) le 13 juillet 1971 au Centre européen à Luxembourg.

L'ordre du jour de cette session comporta notamment les points suivants: — Exposé de M. Malfatti, président de la commission des Communautés européennes, sur la situation générale des Communautés, et plus spécialement de la Communauté européenne du charbon et de l'acier; — Examen, en présence de M. Coppe, membre de la commission, du projet de rapport établi par M. de la Vallée Poussin sur la politique des transports de la Communauté; Examen, en présence de M. Coppe, du projet de rapport établi par M. Bornard, sur la politique sociale des Communautés; — Examen des projets de rapports établis par M. Roth sur les aspects économiques et par M. Dohmen sur les aspects sociaux de la politique industrielle de la Communauté.

*

Visite à Luxembourg du Secrétaire Général de l'U.E.O.

Monsieur Georges Heisbourg, Secrétaire Général de l'Union de l'Europe Occidentale (U. E. O.), a effectué une visite de courtoisie à Luxembourg le 19 juillet 1971. Il fut reçu dans la matinée par Monsieur Pierre Werner, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement. Une réunion de travail eut lieu ensuite au Ministère des Affaires Etrangères. Un déjeuner fut offert en l'honneur du Secrétaire Général par Monsieur Gaston Thorn, Ministre des Affaires Etrangères.

Monsieur Georges Heisbourg termina ainsi la série de visites qu'il a faites dans les capitales des pays membres de l'U. E. O. à la suite de sa prise de fonctions comme nouveau Secrétaire Général de cette Organisation au début de l'année.

Nous reproduisons ci-après le texte de l'allocution prononcée par Monsieur Gaston Thorn au cours du déjeuner offert en l'honneur du Secrétaire Général de l'U. E. O.

Monsieur le Secrétaire Général,
Excellences,
Messieurs,

Après avoir fait le tour des capitales des pays membres de l'U. E. O. vous avez, Monsieur le Secrétaire Général, enfin retrouvé le chemin de ce qui fut et de ce qui j'espère est toujours votre capitale. Permettez-moi de vous dire que je suis très heureux de vous accueillir ici en votre nouvelle qualité de Secrétaire Général de l'Union de l'Europe Occidentale. Vous avez déjà pu démontrer, depuis qu'en janvier vous avez pris vos nouvelles fonctions, à quel point les qualités d'intelligence, de clairvoyance et d'acharnement au travail qui ont toujours été les vôtres peuvent s'épanouir pour peu qu'on monte assez haut. Au cours de votre longue carrière dans le service diplomatique luxembourgeois vous avez encore pu cultiver une qualité qui est commune d'ailleurs à toute notre administration du Ministre au candidat-rédacteur, je veux parler de l'omnivalence. Vous savez comme moi en effet que les chapeaux dont nous devons nous coiffer à l'occasion sont de la plus exquise variété. Or en relisant le traité de l'Organisation dont vous êtes maintenant le Secrétaire Général, je n'ai pu m'empêcher de penser que vous présidiez en théorie du moins à tous les aspects imaginables de la construction et de l'unification européennes. Malheureusement, et je le regrette autant que vous, les faits ne correspondent plus depuis un certain temps déjà aux idées généreuses des rédacteurs du Traité de Bruxelles. Dans un sage effort de rationalisation et de prévision ces rédacteurs eux-mêmes se réfèrent à plusieurs reprises à la nécessité d'éviter les doubles emplois et d'assurer la coopération la plus étroite avec toutes les organisations européennes. Si donc l'U. E. O. a peu à peu abandonné telle ou telle de ses compétences initiales à d'autres organisations plus étroitement spécialisées elle n'en devrait pas moins retirer une légitime fierté des travaux de pionnier qu'elle a entrepris dans nombre de domaines, et je pense ici tout particulièrement au domaine social et

culturel où la relève a été prise par le Conseil de l'Europe ainsi qu'à celui de la consultation politique.

Je pense enfin au rôle de pont que l'U. E. O. a été amenée à jouer pendant de longues années au cours desquelles la Grande-Bretagne patientait devant la porte des Communautés Européennes.

L'U. E. O. me fait songer un peu — permettez-moi de tirer une analogie d'un domaine où dans ma jeunesse je me sentais une vocation — l'U. E. O. me fait songer un peu à ce que les Anglais appellent le GP, le General Practitioner, le médecin de famille qui agit surtout par sa présence rassurante, par ses sages conseils de bon sens, qui souvent à une vue plus équilibrée de l'ensemble des symptômes, mais qui laisse volontiers à d'autres mains le soin de manier le bistouri si ce n'est le canon à isotopes.

Ceci dit il reste à l'U. E. O. des compétences parfaitement originales dans le domaine de la défense. C'est en effet par le traité de Bruxelles que les Etats d'Europe occidentale et parmi eux les 4 grandes puissances de cette partie du monde se sont engagés à s'assister mutuellement en cas d'attaque contre l'une d'elles. C'est encore dans la même organisation qu'ils ont depuis près de 20 ans maintenant procédé à une expérience unique de contrôle des armements. Enfin n'oublions pas que l'U. E. O. constitue la seule organisation européenne de défense qui comprend de par son traité une Assemblée parlementaire.

J'aimerais d'ailleurs ici rendre hommage au travail de réflexion en profondeur qui est fait par cette Assemblée et par ses Commissions et qui a souvent dans le passé constitué le levain dans la pâte du Conseil.

Dans les rapports entre le Conseil et l'Assemblée il y a eu pendant de longues années quelque embarras quand l'Assemblée a insisté pour que le Conseil pousse plus activement la construction européenne et notamment l'élargissement des Communautés. Cette question a même à l'occasion fourni le prétexte à quelques difficultés entre les membres du Conseil. Nous devrions donc tous nous réjouir que finalement ces problèmes semblent en bonne voie de solution et que, l'élargissement une fois réalisée, de nouveaux progrès pourront être entrepris dans la construction de l'Europe politique à partir d'une base renforcée.

Dans ces circonstances vous vous préoccupez bien légitimement, Monsieur le Secrétaire Général, comme d'ailleurs les Gouvernements et les Parlements, du rôle que pourra jouer l'U. E. O. dans cette réorganisation de l'Europe. Trop de développements sont encore incertains, trop de structures encore mal rôdées pour qu'on puisse essayer dès maintenant d'apporter une réponse claire et définitive à cette question.

Nous y réfléchissons tous. Nous en avons parlé, utilement, je crois, ce matin. Déjà certaines orientations semblent se dessiner : c'est ainsi qu'il apparaît dans la logique des choses que la coopération politique entre Etats européens se fasse dans le cadre des Communautés Européennes élargies. Il semble tout aussi évident que l'Europe sera amenée à assumer des responsabilités de plus en plus importantes dans le domaine de sa propre défense. Or, comme je l'ai dit plus haut, c'est justement dans ce domaine là que

l'U. E. O. a les expériences les plus intéressantes et les plus originales à faire valoir. Je ne voudrais pas entrer ici dans le détail des difficultés que comporte cette entreprise et qui ont trait avant tout à la composition et à l'organisation de l'U. E. O. Mais je voudrais dire ici à quel point je suis heureux de vous savoir à la tête du Secrétariat de l'Organisation en ce moment. Vous avez pu vous rendre compte dans les autres capitales combien votre activité et vos efforts étaient appréciés par les Gouvernements. Je ne puis qu'y ajouter la promesse de notre appui sachant que dans la tâche difficile qui est la vôtre vous aurez à cœur non seulement de défendre la lettre du traité mais également d'assurer que l'U. E. O. continue à jouer à l'avenir le rôle de pionnier qui a été le sien dans le passé.

*

Vingtième anniversaire du Conseil des communes de l'Europe

Le 12 juillet 1971, l'Association des villes et communes luxembourgeoises a célébré dans la cité moselane de Grevenmacher le 20^e anniversaire de la fondation du conseil des communes de l'Europe, établie à Genève le 28 janvier 1951. Monsieur J.-P. Urwald, député-maire, salua les nombreux bourgmestres, échevins et conseillers communaux présents. Monsieur Henry Cravatte, président de l'Association des villes et communes luxembourgeoises, fit ensuite l'historique du conseil des communes d'Europe. Ce 20^e anniversaire du Conseil des communes de l'Europe prit fin par un vin d'honneur et une croisière à bord du bateau « Princesse Marie-Astrid ».

Relevons encore que dans la matinée, des gerbes de fleurs ont été déposées par le conseil d'administration de l'Association des villes et communes de l'Europe sur les tombes des membres de première heure disparus, MM. Hubert Clément à Esch-sur-Alzette et Emile Hamilius à Luxembourg.

*

Signature d'un accord aérien entre le Luxembourg et le Gabon

Monsieur Gaston Thorn, Ministre des Affaires Etrangères et du Commerce Extérieur, et Monsieur François Ondo Bonjean, Ministre des Transports et de l'Aéronautique Civile du Gabon, Chargé du Tourisme, ont signé le 27 juillet 1971 à Bruxelles un accord entre le Gouvernement du Grand-Duché de Luxembourg et le Gouvernement de la République Gabonaise relatif aux transports aériens.

*

Télégramme de condoléances de S.A.R. le Grand-Duc à M. Podgorny

Son Altesse Royale le Grand-Duc de Luxembourg a envoyé un télégramme de condoléances au président soviétique, Monsieur Podgorny, à l'occasion du décès tragique des trois cosmonautes soviétiques survenu le 30 juin 1971.

*

Première rencontre internationale à Luxembourg du Groupe International de Recherche en Pédagogie de la Mathématique

Le Groupe International de Recherche en Pédagogie de la Mathématique (G. I. R. P.) organisa du 19 au 28 juillet 1971 sa première rencontre internationale au Home Don Bosco à Luxembourg, sous le haut patronage de Son Altesse Royale le Grand-Duc et de Monsieur le Ministre de l'Education Nationale.

Des représentants de 15 pays se trouvèrent réunis à Luxembourg, à savoir : Allemagne, Argentine, Belgique, Bolivie, Brésil, Cameroun, Canada, Congo Kinshasa, Italie, Luxembourg, Sénégal, Suède, Suisse, USA et Yougoslavie. En outre l'UNESCO avait délégué à Luxembourg un représentant officiel pour suivre les travaux de ce congrès.

Des exposés furent faits sur les sujets suivants : Enseignement de la mathématique dans le cadre de la théorie des catégories pour les niveaux secondaire et universitaire ; les papygrammes, langage pour enfants de 5 à 6 ans ; un enseignement de la mathématique moderne pour des enfants mentalement handicapés ; cordes de couleur et enseignement de la logique propositionnelle ; enseignement d'une théorie affine de la relativité au niveau secondaire ; essai d'enseignement de la mathématique à deux groupes d'enfants caractériels ; enseignement des nombres réels et initiation au vectoriel plan pour enfants de 6 à 9 ans ; moyens pédagogiques pour un exposé axiomatique de la théorie des classes d'ensembles.

Les après-midi furent consacrés à des discussions, voire des tables rondes sur des sujets variés tels que : l'enseignement de probabilités aux niveaux primaire et secondaire, l'enseignement de la logique de la maternelle à la faculté, etc.

*

Journées syndicales européennes d'information à Luxembourg sur « L'environnement et le cadre de vie »

La Direction Générale « Presse et Information » des Communautés européennes organisa du 1^{er} au 3 juillet 1971 au Centre européen de Kirchberg à Luxembourg des journées d'information sur les problèmes de l'environnement et du cadre de vie en coopération avec les organisations syndicales affiliées à la Confédération Européenne des Syndicats Libres (CESL) et à l'Organisation Européenne de la Confédération Mondiale du Travail (OE/CMT).

Cette session à Luxembourg réunit environ 70 dirigeants et représentants syndicaux en provenance des six pays de la Communauté.

Les services de la Commission présentèrent à cette occasion une série de rapports et de communications sur les sujets suivants : la notion d'environnement et les questions de l'amélioration du cadre de vie ; les sources de nuisances et les effets de la pollution ; l'organisation des pouvoirs publics en la matière ; les aspects juridiques de la protection de l'environnement.

*

1 appareil de télévision par 1,48 ménage au Grand-Duché de Luxembourg

L'administration des Postes et Télécommunications du Grand-Duché de Luxembourg vient de publier son rapport de gestion 1970, dont nous tirons les données suivantes : Le nombre des appareils récepteurs d'émissions radiodiffusées sonores a progressé de 5,9%, celui des appareils récepteurs d'émissions de télévision de 14,4%, contre respectivement 6,3 et 18,8% en 1969.

La densité des appareils par rapport à la population se situe de la manière suivante : 1 appareil de radio par 0,66 ménage ou 1 appareil par 2,15 personnes ; 1 appareil de télévision par 1,48 ménage ou 1 appareil par 4,79 personnes.

*

Le Festival international de Wiltz

Comme par le passé, Wiltz fut aussi cette année-ci, pendant les mois de juillet et d'août, un grand centre culturel et un point de rencontre international. En effet, le 19^e Festival international de théâtre en plein air et de musique se déroula du 17 juillet au 7 août au château féodal de Wiltz.

Le 17 juillet eut lieu un concert J. S. Bach, interprété par Pierre Cochereau, titulaire des grandes orgues à Notre-Dame de Paris, et le « Württembergisches Kammerorchester », sous la direction de Joerg Faerber. Pierre Cochereau joua sur un orgue électrique.

La journée de la jeunesse fut fixée au 24 juillet, avec un concert « pop » avec le groupe anglais « East of Eden ».

Le 30 juillet Wiltz accueillit la grande vedette Grace Bumbry qui chante actuellement à la Metropolitan de New York. Elle fut accompagnée par le Grand Orchestre du Conservatoire de Liège, sous la direction de Jean Jakus. Grace Bumbry présenta, entre autres, des extraits de « La Traviata » et de « La Tosca ».

Comme dernière manifestation dans le cadre du festival, l'ensemble « Schwäbisch Hall » a donné « Das ruchlose Leben und Sterben des Dr. Johann Faust mit Hanswurst ». Un jeu de marionnettes datant du XVI^e siècle est à l'origine de cette pièce, qui a été adaptée et mise en scène par Kurt Hübner. La distribution comporta des noms comme Gerd Seid (Faust), Valter Taub (Hanswurst) et Rolf Arndt (Mephisto).

Nouvelles de la Cour

Mois de juillet

Le 5 juillet 1971, Son Altesse Royale le Grand-Duc a reçu en audience Son Excellence Monsieur Mohamed Masmoudi, Ministre des Affaires Etrangères de la République tunisienne.

*

Le 6 juillet 1971, Son Altesse Royale le Grand-Duc a reçu en audience Monsieur le Ministre d'Etat, Président du Gouvernement, qui Lui a présenté Monsieur Camille Ney, médecin-vétérinaire et député, et Monsieur Emile Kriepps, lieutenant-colonel honoraire et député, qui viennent d'être nommés aux fonctions de Secrétaires d'Etat.

Le même jour, un communiqué du Maréchalat de la Cour annonce que sur ordre de Ses médecins, Son Altesse Royale le Prince des Pays-Bas, fortement grippé, ne pourra accompagner demain Sa Majesté

la Reine des Pays-Bas pour la visite d'Etat au Grand-Duché.

*

Le 13 juillet 1971, Son Altesse Royale le Grand-Duc a reçu en audience Son Excellence Monsieur Mohamed Omar Giama, qui Lui a remis les lettres l'accréditant à titre d'Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de la République Démocratique de Somalie.

Le même jour, Son Altesse Royale le Grand-Duc a reçu en audience Son Excellence Monsieur Martin Wong Peng, qui Lui a remis les lettres l'accréditant à titre d'Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de la République de Chine.

Le même jour, Son Altesse Royale le Grand-Duc a reçu en audience Son Excellence Monsieur Théodore Hewitson, qui Lui a remis les lettres l'accréditant à titre d'Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire d'Afrique du Sud.

Conseil de Gouvernement

Réunions durant le mois de juillet

Le Conseil de Gouvernement s'est réuni à plusieurs reprises au cours du mois de juillet sous la présidence de Monsieur Pierre Werner, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement.

Au cours de la réunion du 5 juillet, le Conseil a préparé les arrêtés à soumettre au Chef de l'Etat en ce qui concerne les attributions des secrétaires d'Etat.

Il a mis au point un projet de mémoire du Gouvernement au Conseil Economique et Social concernant la cogestion institutionnelle de travailleurs et les comités mixtes d'entreprises. Ce mémoire sera incessamment soumis au Conseil Economique et Social.

Le Conseil a entamé la discussion préliminaire sur les données économiques qui sont à la base du projet de budget pour 1972. L'examen de ces données et des propositions budgétaires sera continué au cours des prochaines séances du Conseil.

Il a pris connaissance d'une étude du Ministre du Travail et de la Sécurité Sociale et du rapport de la Commission ad hoc sur la réforme des caisses de maladie des ouvriers et a procédé à un premier échange de vues sur ce problème dont la discussion sera poursuivie prochainement.

En outre, au cours d'un échange de vues le Conseil a apporté de nouvelles précisions au projet de loi portant création d'une école de commerce et de gestion.

Lors des réunions des 9, 16, 22, 23 et 30 juillet, le Conseil a mis au point et arrêté le budget pour 1972 après une discussion approfondie des données économiques et des perspectives conjoncturelles.

Dans la fixation des données budgétaires, le Gouvernement s'est efforcé de maintenir, dans la mesure du possible, l'évolution des dépenses dans les limites de l'accroissement à moyen terme du produit national brut en tenant compte des prévisions sur l'évolution probable de la production au cours de l'année prochaine.

Le Ministre des Finances a donné un aperçu sur l'orientation générale de la fiscalité et des mesures d'allègement envisagées soit dans le cadre de la loi budgétaire de 1972 (entre autres : adaptation du barème de l'impôt sur le revenu à l'évolution du nombre indice), soit quant aux innovations envisagées dans un projet de loi en voie d'élaboration.

Le projet de loi sera déposé à la Chambre des Députés au début du mois de septembre et sera commenté à ce moment-là par le Ministre des Finances.

Conformément à la ligne qu'il s'est tracée pour aboutir à une politique salariale d'ensemble, le Gouvernement saisira les instances législatives d'un projet de loi tendant à revaloriser les traitements du secteur public ; le Gouvernement prévoit un relèvement du point indiciaire de l'ordre de 3%, les crédits afférents ont été inscrits au budget. Pour compléter cette mesure, le Gouvernement saisira la Chambre de projets de loi prévoyant des mesures parallèles tendant à améliorer celles des carrières du secteur public qui sont plus particulièrement désavantagées par rapport au secteur privé, notamment certains débuts de carrière des groupes inférieurs et la carrière universitaire.

Le Conseil a approuvé un projet de loi portant organisation des cadres du personnel de la Chambre des Comptes ainsi qu'un projet de loi concernant la fixation du nombre des emplois des différentes fonctions des carrières administrative et technique de l'expéditionnaire et de l'artisan dans les administrations et services de l'Etat ; ces deux projets seront soumis aux instances législatives.

Il a approuvé en outre un projet de règlement grand-ducal complétant le règlement grand-ducal du 10 octobre 1967 concernant l'établissement de l'indice pondéré des prix à la consommation.

Il a approuvé la déclaration d'obligation générale d'un contrat collectif pour le métier de couvreur.

Le Conseil a examiné les résultats que les limitations de vitesse ont eus lors des derniers mois et a décidé de généraliser ces mesures tout en les adaptant aux différentes catégories de routes.

Il a approuvé un projet de règlement grand-ducal fixant les sanctions des infractions aux dispositions d'un règlement CEE relatif à l'harmonisation de certaines dispositions en matière sociale dans le domaine des transports par route.

Le Conseil a pris connaissance d'un exposé approfondi sur un avant-projet de loi portant réforme de l'assurance-maladie des ouvriers et a décidé de la procédure à suivre au sujet de la consultation des chambres professionnelles et des caisses de maladie.

Il a approuvé en outre un projet de règlement grand-ducal concernant l'organisation de l'examen pour le diplôme d'Etat de la profession de masseur-kinésithérapeute.

Finalement le Conseil a approuvé un projet de règlement grand-ducal concernant certaines substances toxiques.

Réunions durant le mois d'août

Au cours du mois d'août, le Conseil de Gouvernement s'est réuni le 17 août 1971, sous la présidence de Monsieur Pierre Werner, Ministre d'Etat et Ministre des Finances.

Au cours de cette réunion, le Conseil a procédé à un échange de vues sur la situation monétaire internationale à la suite de la suspension de la convertibilité en or du dollar américain. Le Gouvernement

grand-ducal exprime ses vives appréhensions sur les conséquences désastreuses qu'une mobilité de plus en plus désordonnée des cours de change pourrait avoir pour le commerce international et le développement économique. Il lui semble que les contacts engagés au sein des différents organismes internationaux devront mener le plus rapidement possible à un modus vivendi permettant au système international des paiements de fonctionner dans l'intérêt de tous avec un maximum de sécurité et un minimum d'entraves jusqu'à une réforme plus complète du système.

Le Gouvernement luxembourgeois souligne particulièrement la nécessité de promouvoir une étroite coopération des autorités monétaires au sein de la Communauté Economique Européenne. A la lumière

des derniers événements il importe plus que jamais que la Communauté défende des thèses concertées et même communes sur le plan du Fonds Monétaire International. Corrélativement le programme tracé par les décisions prises au sujet de la réalisation par étapes d'une union économique et monétaire devra être repris en main et les dispositifs techniques mis en place en vue de pouvoir faire face aux nécessités d'une solidarité monétaire renforcée sur le plan européen.

Le Gouvernement tient à souligner qu'en vertu des dispositions réglementaires en vigueur les remous momentanés sur le marché monétaire international ne sauraient servir de prétexte à des modifications de prix.

Mémorial

Mois de juillet

Ministère d'Etat

Un arrêté grand-ducal du 5 juillet 1971 modifie l'article 1^{er} de l'arrêté royal grand-ducal du 9 juillet 1857 portant organisation du Gouvernement grand-ducal. (page 1146)

Un arrêté grand-ducal du 5 juillet 1971 porte nomination de MM. Camille Ney et Emile Krieps à la fonction de Secrétaire d'Etat. (page 1146)

Un arrêté grand-ducal du 9 juillet 1971 modifie l'article 4 de l'arrêté royal grand-ducal du 9 juillet 1857 portant organisation du Gouvernement grand-ducal. (page 1154)

*

Ministère des Affaires Etrangères et du Commerce Extérieur

La loi du 18 juin 1971 porte approbation de la Convention sur la réduction des cas de pluralité de nationalités et sur les obligations militaires, ouverte à la signature à Strasbourg le 6 mai 1963. (page 1130)

La loi du 18 juin 1971 porte approbation de la Convention sur le recouvrement des aliments à l'étranger, en date, à New York, du 20 juin 1956. (page 1134)

La loi du 11 juin 1971 porte approbation de l'Accord culturel entre le Grand-Duché de Luxembourg et la République d'Autriche, signé à Luxembourg, le 8 octobre 1970. (page 1147)

*

Ministère de l'Agriculture et de la Viticulture

Un règlement du Gouvernement en conseil du 18 juin 1971 porte modification des listes prévues aux annexes A et B du règlement grand-ducal du 18 fé-

vrier 1966 fixant les critères et conditions applicables aux aides financières prévues à la loi d'orientation agricole du 23 avril 1965 et du taux des aides financières pour l'acquisition de certains matériel et machines agricoles prévus audit règlement grand-ducal. (page 1140)

Un règlement ministériel du 5 juillet 1971 suspend temporairement l'importation de pommes de terre hâtives de la récolte 1971. (page 1151)

Un arrêté grand-ducal du 9 juillet 1971 approuve la délégation de compétence accordée à Monsieur Camille Ney, Secrétaire d'Etat au Ministère de l'Agriculture et de la Viticulture. (page 1154)

Un arrêté ministériel du 9 juillet 1971 porte délégation de signature à Monsieur Camille Ney, Secrétaire d'Etat au Ministère de l'Agriculture et de la Viticulture. (page 1156)

Un règlement grand-ducal du 22 juin 1971 complète le règlement grand-ducal du 22 juin 1967 déterminant les attributions ainsi que les conditions d'admission, de nomination et de promotion du personnel des cadres de l'administration des services techniques de l'agriculture. (page 1157)

Un règlement grand-ducal du 14 juillet 1971 charge la Station viticole de l'Etat de certaines attributions dans le cadre de la réglementation CEE en matière viti-vinicole. (page 1189)

Un règlement grand-ducal du 14 juillet 1971 concerne l'exécution du règlement CEE n° 817/70 établissant des dispositions particulières relatives aux vins de qualité produits dans des régions déterminées. (page 1190)

Un règlement grand-ducal du 14 juillet 1971 concerne le traitement et le contrôle des vins, des moûts et des boissons similaires. (page 1191)

Un règlement grand-ducal du 14 juillet 1971 spécifie les méthodes d'analyse applicables au vin. (page 1193)

La loi du 14 juillet 1971 concerne la protection des végétaux et produits végétaux contre les organismes nuisibles. (page 1202)

Un règlement grand-ducal du 14 juillet 1971 a pour objet de définir et préciser les éléments nécessaires pour la détermination de la valeur de rendement d'un domaine agricole. (page 1205)

Un règlement grand-ducal du 22 juin 1971 modifie et complète l'arrêté grand-ducal du 7 juin 1948 concernant l'exécution de la loi du 29 juillet 1912 sur la police sanitaire du bétail. (page 1209)

Un règlement grand-ducal du 22 juin 1971 fixe les conditions générales d'importation et de transit des animaux domestiques d'élevage, de rente et de boucherie, ainsi que des produits d'animaux. (page 1211)

Un règlement ministériel du 21 juillet 1971 fixe la date limite d'arrachage ou de destruction des fanes de pommes de terre des cultures destinées à la production de plants pour l'année 1971. (page 1226)

Un règlement ministériel du 21 juillet 1971 fixe les variétés et classes de plants de pommes de terre qui font l'objet, après destruction des fanes, d'un prélèvement d'échantillons, en vue d'un test complémentaire de contrôle au laboratoire. (page 1226)

Un règlement grand-ducal du 22 juillet 1971 concerne l'application du règlement n° 120/67 CEE du Conseil des Communautés Economiques Européennes à la campagne céréalière 1971/1972. (page 1227)

Un règlement grand-ducal du 27 juillet 1971 concerne l'importation de visons, de lapins domestiques à l'état vivant, d'abeilles, de ruches et de cellules d'abeilles. (page 1236)

Un règlement grand-ducal du 27 juillet 1971 concerne l'importation de sperme, de sang et de sérum sanguin destinés aux laboratoires, ainsi que de fumier, de foin et de paille. (page 1239)

Un règlement grand-ducal du 27 juillet 1971 concerne l'importation de volailles, de poussins d'un jour et d'œufs à couvrir. (page 1240)

Un règlement grand-ducal du 27 juillet 1971 concerne les mesures à prendre en vue de prévenir l'introduction et la propagation d'organismes nuisibles. (page 1259)

*

Ministère de l'Economie Nationale, des Classes Moyennes et du Tourisme

Un règlement grand-ducal du 30 juin 1971 concerne l'affichage des prix dans les hôtels, auberges, pensions, restaurants et débits de boissons. (page 1165)

La loi du 11 juin 1971 porte modification des articles 19 et 21 de la loi du 29 juillet 1957 concernant l'assurance maladie des professions indépendantes. (page 1170)

La loi du 14 juillet 1971 porte réorganisation du Service central de la statistique et des études économiques. (page 1185)

*

Ministère de l'Education Nationale

Un arrêté grand-ducal du 9 juillet 1971 approuve la délégation de compétence accordée à Monsieur Camille Ney, Secrétaire d'Etat au Ministère de l'Education Nationale. (page 1155)

Un arrêté ministériel du 9 juillet 1971 porte délégation de signature à Monsieur Camille Ney, Secrétaire d'Etat au Ministère de l'Education Nationale. (page 1156)

Un règlement grand-ducal du 25 juin 1971 complète le règlement grand-ducal du 30 octobre 1968 fixant le régime de l'examen pour l'obtention du brevet d'enseignement complémentaire ou d'enseignement spécial. (page 1170)

*

Ministère de la Famille, de la Jeunesse, de la Solidarité Sociale et de la Santé Publique

Un règlement grand-ducal du 30 juin 1971 modifie le règlement grand-ducal du 29 juin 1970 relatif au contrôle du lait et des produits laitiers. (page 1178)

La loi du 27 juillet 1971 porte création d'un régime d'épargne-logement. (page 1234)

*

Ministère des Finances

Un règlement ministériel du 22 juin 1971 règle les conditions de remboursement anticipé des emprunts de l'Etat contractés avant le 10 mai 1940. (page 1142)

Un règlement ministériel du 22 juin 1971 règle les conditions d'une tranche de trois cents millions de francs de l'emprunt autorisé par la loi du 16 août 1967 ayant pour objet la création d'une grande voirie de communications et d'un fonds des routes. (page 1142)

La loi du 7 juillet 1971 concerne l'augmentation de la quote-part du Luxembourg au Fonds Monétaire International. (page 1166)

La loi du 25 juin 1971 autorise la vente de gré à gré de divers immeubles sis commune de Bettembourg et dépendant du domaine curial de Bettembourg. (page 1166)

La loi du 25 juin 1971 autorise l'aliénation par voie d'échange du bâtiment postal de Sanem, section C de Belvaux. (page 1167)

La loi du 25 juin 1971 autorise la vente de gré à gré d'une parcelle de pré dépendant du domaine curial de Weicherdange. (page 1167)

Un règlement grand-ducal du 14 juillet 1971 modifie le règlement grand-ducal du 21 avril 1970 fixant l'organisation de l'administration des contributions directes et des accises, tel qu'il a été modifié par le règlement grand-ducal du 23 novembre 1970. (page 1216)

Un règlement grand-ducal du 14 juillet 1971 concerne l'institution et le fonctionnement du comité d'acquisition prévu par l'article 13 de la loi du 16

août 1967 ayant pour objet la création d'une grande voirie de communication et d'un fonds des routes. (page 1217)

Un règlement ministériel du 15 juillet 1971 majore les frais de recouvrements à faire par voie de remboursement postal par l'administration de l'enregistrement et des domaines. (page 1257)

*

Ministère de la Force Publique

Un règlement grand-ducal du 8 juillet 1971 porte remplacement de l'article 17 du règlement grand-ducal du 22 septembre 1967 déterminant le statut des volontaires de l'armée. (page 1202)

*

Ministère de l'Intérieur

Un arrêté grand-ducal du 9 juillet 1971 approuve la délégation de compétence accordée à Monsieur Emile Krieps, Secrétaire d'Etat au Ministère de l'Intérieur. (page 1155)

Un arrêté ministériel du 9 juillet 1971 porte délégation de signature à Monsieur Emile Krieps, Secrétaire d'Etat au Ministère de l'Intérieur. (page 1156)

Un règlement ministériel du 29 juin 1971 concerne l'ouverture de la chasse. (page 1163)

*

Mois d'août

Ministère des Affaires Etrangères et du Commerce Extérieur

La loi du 1^{er} août 1971 porte approbation du Protocole additionnel à la Convention internationale de coopération pour la sécurité de la navigation aérienne « EUROCONTROL » signé à Bruxelles, le 6 juillet 1970. (page 1499)

La loi du 1^{er} août 1971 porte approbation de l'Accord concernant l'adoption de conditions uniformes d'homologation et la reconnaissance réciproque de l'homologation des équipements et pièces de véhicules à moteur, fait à Genève, le 20 mars 1958. (page 1501)

La loi du 27 juillet 1971 porte approbation de l'Avenant à la Convention générale sur la sécurité sociale, signée le 13 octobre 1954 entre le Grand-Duché de Luxembourg et la République Populaire Fédérative de Yougoslavie, signé à Belgrade, le 28 mai 1970. (page 1530)

Un arrêté grand-ducal du 18 juin 1971 porte publication du règlement de police pour la navigation de la Moselle, adopté par la Commission de la Moselle à Trèves, le 5 mai 1971. (page 1546)

*

Ministère de la Justice

Un règlement grand-ducal du 25 juin 1971 porte organisation du stage judiciaire et réglemente l'accès au notariat. (page 1158)

La loi du 7 juillet 1971 porte, en matière répressive et administrative, institution d'experts, de traducteurs et d'interprètes assermentés et complète les dispositions légales relatives à l'assermentation des experts, traducteurs et interprètes. (page 1183)

*

Ministère du Travail et de la Sécurité Sociale

Un règlement ministériel du 29 juin 1971 porte fixation de la nomenclature générale des fournitures et services des opticiens prévue par l'article 308bis du code des assurances sociales, par l'article 9 de la loi du 29 juillet 1957 concernant l'assurance maladie des professions indépendantes et par l'article 9 de la loi du 13 mars 1962 portant création d'une caisse de maladie agricole. (page 1171)

La loi du 28 juillet 1971 a pour objet de modifier l'article 293 du code des assurances sociales. (page 1258)

*

Ministère des Travaux Publics

Un règlement grand-ducal du 7 juillet 1971 porte approbation des plans des parcelles et des listes des propriétaires du premier lot du boulevard de contournement de la Ville de Luxembourg. (page 1201)

Ministère de l'Agriculture et de la Viticulture

Un règlement ministériel du 19 août 1971 fixe pour l'année 1971 la date d'interdiction d'asperger les vignobles. (page 1660)

*

Ministère de l'Economie Nationale, des Classes Moyennes et du Tourisme

Un règlement grand-ducal du 9 août 1971 concerne les prix de vente du lait, de la crème fraîche et du beurre. (page 1539)

*

Ministère de l'Education Nationale

La loi du 25 août 1971 porte création de la fonction de professeur de sciences économiques et sociales aux établissements d'enseignement secondaire. (page 1665)

*

Ministère de la Famille, de la Jeunesse, de la Solidarité Sociale et de la Santé Publique

Un règlement ministériel du 28 juillet 1971 fixe le programme de l'examen de contrôle pour la profession de masseur-kinésithérapeute. (page 1498)

La loi du 28 juillet 1971 modifie les articles 10 et 11 de la loi du 31 décembre 1952 portant abrogation de la loi du 18 mai 1902 concernant l'institution des médecins-inspecteurs et l'exercice de leurs attributions et nouvelle organisation du service des médecins-inspecteurs. (page 1664)

*

Ministère des Finances

La loi du 28 mai 1971 porte règlement des comptes généraux de l'exercice 1968. (page 1329)

Un règlement grand-ducal du 27 juillet 1971 a pour objet de modifier certaines dispositions du règlement grand-ducal du 13 avril 1970 déterminant pour l'administration des postes et télécommunications 1) les conditions d'admission au stage, de nomination et de promotion du personnel des cadres inférieurs et moyens; 2) la durée du stage des candidats fonctionnaires recrutés parmi les volontaires de l'armée. (page 1658)

*

Ministère de la Justice

Un règlement grand-ducal du 24 juillet 1971 porte révision du tarif des notaires. (page 1282)

*

Ministère des Transports et de l'Energie

Un règlement grand-ducal du 27 juillet 1971 modifie et complète l'arrêté grand-ducal du 23 novembre 1955 portant règlement de la circulation sur toutes les voies publiques. (page 1292)

La loi du 1^{er} août 1971 modifie et complète la loi du 14 février 1955 concernant la réglementation de la circulation sur toutes les voies publiques. (page 1510)

Un règlement grand-ducal du 1^{er} août 1971 modifie et complète l'arrêté grand-ducal du 23 novembre 1955 portant règlement de la circulation sur toutes les voies publiques. (page 1519)

Un règlement ministériel du 16 août 1971 détermine les modalités de l'examen chimique de l'haleine expirée. (page 1522)

Un règlement ministériel du 16 août 1971 détermine le procès-verbal à dresser à l'occasion de la prise de sang. (page 1523)

Un règlement ministériel du 16 août détermine le questionnaire à remplir par le médecin à l'occasion de l'examen médical. (page 1523)

*

Ministère du Travail et de la Sécurité Sociale

Un arrêté grand-ducal du 27 juillet 1971 approuve la modification du 2 juin 1971 concernant les articles 38 et 38bis des statuts de l'association d'assurance contre les accidents, section industrielle, du 16 août 1926. (page 1662)

Un arrêté grand-ducal du 27 juillet 1971 approuve la modification du 2 juin 1971 concernant les articles 38 et 38bis des statuts de l'association d'assurance contre les accidents, section agricole et forestière, du 7 juillet 1926. (page 1663)

Chambre des Députés

Mois de juillet

1^{er} juillet 1971 : 61^e séance publique. — Projet de loi ayant pour objet de modifier l'article des assurances sociales (n° 1524). Vote sur l'ensemble par appel nominal avec dispense du second vote. — Projet de loi portant approbation de l'Avenant à la Convention générale sur la sécurité sociale signée le 13 octobre 1954 entre le Grand-Duché de Luxembourg et la République Populaire Fédérative de Yougoslavie, signé à Belgrade le 28 mai 1970 (n° 1485). Vote sur l'ensemble par appel nominal, avec dispense du second vote. — Projet de loi portant approbation de la Convention entre le Grand-Duché de Luxembourg et l'Espagne sur la sécurité sociale, signée à Madrid, le 8 mai 1969 (n° 1488). Vote sur l'ensemble par appel nominal avec dispense du second vote. —

Projet de loi concernant la protection des végétaux et produits végétaux contre les organismes nuisibles (n° 1521). Rapport de la Commission spéciale. Discussion générale. Lecture et vote du texte. Vote sur l'ensemble par appel nominal avec dispense du second vote. — Projet de loi portant approbation de l'Accord concernant l'adoption de conditions uniformes d'homologation et de reconnaissance réciproque de l'homologation des équipements et pièces de véhicules à moteur, fait à Genève, le 20 mai 1958 (n° 1504). Rapport de la Commission spéciale. Discussion générale. Lecture et vote du texte. Vote sur l'ensemble par appel nominal avec dispense du second vote. — Projet de loi modifiant les articles 10 et 11 de la loi du 31 décembre 1952 portant abrogation de la

loi du 18 mai 1902 concernant l'institution des médecins inspecteurs et l'exercice de leurs attributions et nouvelle organisation du service des médecins inspecteurs (n° 1276). Seconde lecture. Rapport de la Commission spéciale. Discussion générale. Lecture et vote du texte amendé. Vote sur l'ensemble par appel nominal avec dispense du second vote. — Projet de loi modifiant et complétant la loi du 14 février 1955 concernant la réglementation de la circulation sur toutes les voies publiques. (n° 1463). Rapport de la Commission spéciale. Discussion générale. Lecture et vote du texte et renvoi à la Commission des Transports.

Réunion de la Commission de la Santé Publique.

- 2 juillet : Réunion de la Commission de la Fonction Publique et de la Commission de l'Education Nationale ensemble. — Réunion de la Commission Juridique.
- 3 juillet : Réunion de la Commission des Affaires Sociales.
- 6 juillet : Réunion de la Commission des Transports et de l'Energie.
- 7 juillet : Réunion de la Commission de la Santé Publique.
- 10 juillet : Réunion de la Commission des Affaires Sociales.
- 12 juillet : Réunion de la Commission Juridique. — Réunion de la Commission des Transports.
- 13 juillet : 62^e séance publique. — Dépôt d'un projet de loi. — Assermentation de MM. Paul Beghin et Joseph Herr. — Lecture d'une proposition de loi. — Analyse des pièces. — Projet de loi portant modification de la loi du 27 juin 1968 autorisant le Gouvernement à faire procéder à l'agrandissement et à l'ameublement du lycée de jeunes filles d'Esch-sur-Alzette, y compris l'aménagement des alentours (n° 1480). Seconde lecture. Rapport de la commission spéciale. Lecture et vote des articles amendés. Vote sur l'ensemble par appel nominal et dispense du second vote constitutionnel. — Projet de loi concernant l'exécution des directives ainsi que la sanction des règlements des communautés européennes en matière économique, technique, agricole, forestière, sociale et en matière de transports (n° 1494). Rapport de la commission spéciale. Discussion générale. Lecture et vote des articles. Vote sur l'ensemble par appel nominal et dispense du second vote constitutionnel. — Projet de loi portant création de la fonction de professeur de

sciences économiques et sociales aux établissements d'enseignement secondaire (n° 1525). Rapport de la commission. Discussion générale. Lecture et vote des articles. Vote sur l'ensemble par appel nominal et dispense du second vote constitutionnel. — Interpellation de l'hon. M. Berg au sujet de l'adaptation au coût de la vie de certaines dispositions de la loi concernant l'impôt sur le revenu, etc. . . . Dépôt d'une proposition de loi.

Réunion du Bureau de la Chambre. — Réunion de la Commission des Travaux Publics. — Réunion de la Commission de Travail.

- 14 juillet : 63^e séance publique. — Dépôt d'un projet de loi. — Lecture d'une proposition de loi. — Projet de loi portant réforme du règlement légal du louage de service des employés privés (n° 1515). Rapport de la Commission des Affaires Sociales. Discussion générale. Lecture et vote des articles. Renvoi du texte amendé au Conseil d'Etat.

Réunion de la Commission des Affaires Sociales. — Réunion de la Commission de Travail. — Réunion de la Commission de l'Education Nationale.

- 15 juillet : 64^e séance publique. — Dépôts de plusieurs projets de loi. — Analyse des pièces. — Lecture d'une proposition de loi. — Règlement des travaux parlementaires. — Projet de loi modifiant et complétant la loi du 14 février 1955 concernant la réglementation de la circulation sur toutes les voies publiques (n° 1463). Rapport de la Commission spéciale. Discussion générale. Lecture et vote du texte. Vote sur l'ensemble par appel nominal avec dispense du second vote. — Projet de loi complétant la loi du 25 septembre 1953 concernant les denrées alimentaires, boissons et produits usuels (n° 1493). Rapport de la Commission spéciale. Discussion générale. Lecture et vote du texte. Vote sur l'ensemble par appel nominal avec dispense du second vote. — Interpellation de M. Schleimer au sujet de l'adjudication des travaux de terrassement et de chaussée pour la construction du contournement de Leudelange. — Interpellation de M. Hansen sur la politique scolaire et notamment sur les causes des résultats catastrophiques à l'examen de passage et les mesures que le Gouvernement entend prendre pour remédier aux inconvénients que ces résultats entraîneront pour les élèves, leurs parents et le personnel enseignant.

Réunion de la Commission des Transports et de l'Energie.

- 20 juillet : Réunion du Bureau de la Chambre et conférence de Presse.

Le Mois en Luxembourg

Mois de juillet

- 2 juillet : A l'auditoire de Radio-Télé-Luxembourg a lieu un concert vocal donné par la Chorale masculine de l'Université de Michigan (USA) avec au programme de la musique sacrée et classique Spirituals-Broadway et Pop Michigan Songs. Ce concert est donné dans le cadre de l'Été Musical de Luxembourg, placé sous le Patronage du Ministère des Affaires Culturelles et de la Municipalité de la Ville de Luxembourg.
- A Luxembourg, la section des étudiants de l'ALUC invite à une conférence-débat sur la « Lettre apostolique de Paul VI au Cardinal Roy » à l'occasion du 80^e anniversaire de l'encyclique « Rerum Novarum », par M. Joseph Jacoby, rédacteur syndical.
- A la Galerie d'Art municipale de Luxembourg a lieu le vernissage de l'exposition des œuvres récentes du peintre Jean-Pierre Adam.
- A Ettelbruck a lieu l'inauguration de la nouvelle aile de la Maison de Santé en présence de Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et Madame la Grande-Duchesse, du Président de la Chambre des Députés, du Ministre de la Santé Publique et de nombreuses personnalités de la vie politique et médicale.
- 3 juillet : A Luxembourg-Gasperich se déroule le 5^e Festival du Folklore que clôture un cortège international de folklore avec la participation de groupes de danseurs du Portugal, d'Espagne, de Lorraine, d'Athus, de Saarwellingen et du Luxembourg.
- A Wiltz a lieu l'inauguration de l'exposition de photos artistiques, organisée par le Photoclub de Wiltz.
- A Consdorf, Jeannot Bewing, Georges Fischer, Roger Kieffer, Nico Kieffer, Jean Leyder, Nico Thurm et Pierre Ziesaire, exposent leurs peintures, sérigraphiques et sculptures récentes.
- 4 juillet : Au Théâtre municipal à Luxembourg, dans le cadre du festival dénommé Été Musical à Luxembourg, a lieu une soirée de gala consacrée à la musique à la Cour Royale de Jean de Luxembourg et de son fils l'Empereur Charles IV à Prague — XIV^e siècle par le Symposium Pro Musica Antiqua de Prague, les solistes du Théâtre National de Prague, les Petits Chanteurs de Prague et le Corps de Ballet du Conservatoire de Bratislava.
- 5 juillet : A Luxembourg, au Théâtre des Casemates, le Centre grand-ducal d'art dramatique présente son nouveau spectacle avec au programme « Die Hundebäume », de Wolfgang Borchert, et « Huis Clos », de J. P. Sartre.
- A Vianden, dans le cadre de la commémoration des séjours de Victor Hugo, M. Albert L. Campbell, organiste à l'Université de Santa Barbara (Californie), donne un récital d'orgue en l'Eglise paroissiale, en présence de Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et Madame la Grande-Duchesse, l'Ambassadeur des Etats-Unis à Luxembourg et Madame M. Frieden-Kinnen, Ministre des Affaires Culturelles. Leurs Altesses Royales ont rendu visite également au Musée Victor Hugo nouvellement aménagé dans la localité.
- 6 juillet : A la cour intérieure de l'ancien Athénée de Luxembourg est donné, dans le cadre du festival « Été musical de Luxembourg », un concert de gala de musique ancienne avec le concours de l'ensemble vocal Le Madrigal de Luxembourg et de l'ensemble instrumental Musica Da Camera d'Amsterdam avec au programme des chefs d'œuvres de la Renaissance et de l'époque baroque.
- 7 juillet : Au parc du Théâtre municipal à Luxembourg est donnée la représentation en plein air de « My Fair Lady », musical de Frederick Loewe par le « Freilichtspiele Basel ».
- 9 juillet : Dans la salle des glaces de l'Abbaye d'Echternach, le D^r Jacques Piccard, explorateur et collaborateur du World Wildlife Fund International, donne une conférence sur les problèmes de la pollution : « L'humanité est-elle en danger ? ».
- 11 juillet : En l'église paroissiale de Larochette est donné un concert de gala par l'ensemble de la chorale municipale de Diekirch, la chorale « Sän-gerfrönn Aerenzdall » de Larochette et des membres de l'orchestre symphonique de Radio-Télé-Luxembourg et les solistes Nelly Audry, Josy Christen, Marie-Jeanne Klein et Johnny Flick, sous la direction de Jos. Kinz.
- 12 juillet : L'Association des Femmes Libérales de Luxembourg invite à la conférence donnée par M^{me} N. Herman-Michielsens, présidente de la Fédération Nationale des Femmes P. L. P., docteur en droit, licencié ès-criminologie et en notariat, sur le thème : « Les Femmes sont-elles des citoyennes de seconde zone ? », à l'Hôtel Holiday Inn à Luxembourg.
- 13 juillet : L'Ambassadeur des Etats-Unis à Luxembourg décerne le prix « Mathematical Association of America Award » à M^{lle} Rita Phillipart, étudiante luxembourgeoise du Lycée de jeunes filles à Luxembourg.
- 14 juillet : Le Comité exécutif Benelux du IX^e congrès mondial de l'U. C. I. P. invite à la conférence de Mgr. Otto Mauer, rédacteur en chef de la revue « Wort und Wahrheit » de Vienne, sur :

« Les crises dans l'église, paradigme des crises dans la société », donnée au Théâtre municipal à Luxembourg.

15 juillet : A Echternach, dans la cour intérieure de l'Abbaye, est donné un concert par la chorale estudiantine « The University of Delaware Concert Choir », sous la direction de Joseph Huszti.

16 juillet : L'Institut de formation politique du Parti Chrétien-social invite à une conférence donnée à Luxembourg par M. Pierre Werner, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement, sur la réalisation par étapes de l'union économique et monétaire.

Au casino de Mondorf-les-Bains est donné un concert par l'ensemble du Belcanto avec ses solistes Hedy Wisofsky, Venand Arend, Laurent Koster, Henri Oswald et Norbert Colling.

Dans les salles de l'Abbaye d'Echternach a lieu l'inauguration du Salon d'Art Photographique 1971.

17 juillet : A Luxembourg est donné un concert par le « School-Band and Chorus of America », sous la direction de Mr. Edward T. Harn de Bloomington (Illinois).

Dans le cadre du Festival international de théâtre en plein air et de musique a lieu au château féodal de Wiltz un concert J. S. Bach avec Pierre Cochereau, titulaire des grandes orgues à Notre-Dame de Paris et le « Würthembergisches Kammerorchester » sous la direction de Jörg Faerber.

A Bettembourg est inaugurée l'exposition « Photo 71 » avec le thème : « Ainsi vit le voisin ».

18 juillet : En l'Eglise Saint-Michel à Luxembourg est donné un concert de Musique de Chambre par « Art Musical », avec le concours de Rita Oelsner, soprano, et un orchestre avec orgue placé sous la direction de Jeannot Heinen.

A Luxembourg, l'Harmonie municipale de la Ville de Luxembourg donne une grande soirée de gala avec le concours de différents artistes luxembourgeois et étrangers en faveur de l'Institut des Enfants de Betzdorf.

A l'Hôtel de Ville de Steinfort est inaugurée l'exposition de peintures, de photos et de dessins de différents artistes luxembourgeois.

20 juillet : A la Place d'Armes à Luxembourg est présenté le gala de folklore « Aubade Niçoise »

par la société du Folklore Niçois « La Ciamarda Nissarda ».

22 juillet : Au « Mini-Hilton » à Luxembourg a lieu le vernissage de l'exposition du peintre luxembourgeois Jos. Semy.

A Luxembourg, la section des étudiants de l'ALUC invite à la conférence-débat du Dr René Bürger sur les problèmes des caisses de maladie.

24 juillet : Dans le cadre du Festival international de théâtre en plein air et de musique à Wiltz est donnée une soirée « pop » animée par le groupe anglais « East of Eden ».

25 juillet : A Nospelt a lieu le vernissage d'une exposition organisée dans le cadre de la 4^e Quinzaine de la Poterie et de la Céramique.

26 juillet : Au Foyer Européen à Luxembourg a lieu la séance d'ouverture de la session 1971 de la Faculté Internationale de Droit comparé, avec un exposé de M. Robert Plaisant, professeur à la Faculté de Droit et des Sciences Économiques de Caen, sur le thème : « Signification et Tendances actuelles des Réglementations Antitrust ».

27 juillet : Au Musée municipal de Diekirch a lieu le vernissage de l'exposition « Peinture contemporaine au Luxembourg » où sont exposées des œuvres des artistes-peintres Michel Breithoff, Ger Maas, Alfred Steinmetzer et Théophile Steffen.

29 juillet : Au cloître des Trinitaires à Vianden a lieu un concert donné par Maria Hennemann, pianiste, Raymond Labranche, violoniste, qui interprètent des œuvres de J. S. Bach, Mozart, Beethoven et Dvorak.

30 juillet : Au Centre Culturel Français à Luxembourg sont exposés une trentaine d'huiles, de gouaches et de dessins de l'artiste-peintre français Gérard Pons.

Dans le cadre du 19^e festival international de Théâtre en plein air et de Musique au château féodal de Wiltz est présenté un grand gala d'Opéra, interprété par Grace Bumbry (États-Unis) avec le Grand Orchestre du Conservatoire de Liège placé sous la direction de Jean Jakus, Bruxelles.

A Ettelbruck débutent les traditionnelles « Journées Agricoles 1971 ».

Mois d'août

4 août : Dans le cadre du Festival « Été Musical à Luxembourg », un grand concert par la Chorale de l'Université de Ohio est donné à Luxembourg sous la direction du professeur Maurice Cassey avec au programme des œuvres d'Igor Stravinsky, Paul Hindemith, David Chase, Ed. Cottle, etc. ...

5 août : A Luxembourg, la section des étudiants de l'ALUC invite à une conférence-débat de M. René Neuens, rédacteur au « Luxemburger Wort », sur le thème : « Fern- und Nahost, die Weltpolitik in Bewegung ».

- 7 août : A la Galerie Horn à Luxembourg est ouverte l'exposition des peintures à l'huile, des gouaches, des aquarelles, des eaux-fortes, des lithographies et des sérigraphies des artistes Brites Joao, Datheil Zdenka, Delahaut Jo, Nagel Hans, Sakarura Shimpei et Sykora Zdenek.
 Dans le cadre du festival du théâtre en plein air au château féodal de Wiltz, l'ensemble de « Schwäbisch Hall » donne une représentation du drame « Das ruchlose Leben des Dr. Johann Faust mit Hanswurst » de Kurt Hübner, avec Gerd Seid dans le rôle de Faust, Valter Taub, dans celui de Hanswurst et Rolf Arndt comme Méphisto.
 A l'hôtel de Ville d'Ettelbruck est donné un concert, placé sous le haut protectorat de l'Ambassade des Etats-Unis à Luxembourg, par la cantatrice américaine June Anderson, accompagnée au piano par le professeur Pierre Nimax.
 A Grevenmacher l'ensemble « De Groene Mijnkrekels » de Beringen-Mijn du Limbourg belge donne un concert vocal sous la direction de Josef Lemmens.
- 8 août : A la Place d'Armes à Luxembourg, les 100 Mouflets du Maine, jeunesse écolière de la Ville « Le Mans », présentent un spectacle folklorique en jouant, chantant et dansant le folklore de France.
 A Mondorf-les-Bains est inaugurée la cinquième journée du chien, organisée par la Centrale du Chien d'agrément du Grand-Duché de Luxembourg.
- 9 août : Dans la cour intérieure de l'Abbaye à Echternach a lieu un concert vocal donné par le Knapenkor « De Groene Mijnkrekels » de Beringen-Mijn, sous la direction de Josef Lemmens.
- 12 août : A Luxembourg, la section des étudiants de l'ALUC invite à une conférence-débat de M. Joseph Mathay, étudiant en théologie et ancien animateur au Cameroun, sur : Deux années de travail dans un pays en voie de développement : le Cameroun ».
 Au Cloître des Trinitaires à Vianden, M. le professeur Tony Bourg donne une conférence sur « Victor Hugo à Luxembourg ». Des textes sont lus par Tun Deutsch.
- 14 août : Dans le cadre du festival « Eté Musical à Luxembourg », Maître Jo Van Eetvelde, organiste, claveciniste, chef de chœur et chef d'orchestre de Gand, donne un récital de carillon et d'orgue en la Cathédrale Notre-Dame de Luxembourg.
 Dans le cadre du festival de théâtre en plein air de Wiltz, le prestigieux artiste russe Svjatoslav Richter donne un récital de piano avec au programme des œuvres de Brahms, Chopin et Claude Debussy.
 A Luxembourg-Dommeldange a lieu le départ du 5^e Tour de Luxembourg à cheval, organisé par
- la Fédération luxembourgeoise des sports équestres.
 A la cour intérieure de l'Abbaye à Echternach est donné un concert vocal par la Chorale « Orpheus » de Nuth (Pays-Bas).
 A Berdorf, l'Harmonie de Berdorf donne une « soirée viennoise », placée sous le protectorat de l'Ambassadeur d'Autriche à Luxembourg.
- 15 août : A Luxembourg, à la Place d'Armes et aux Trois Glands, un groupe représentatif de la Ville de Montpellier « La Garriga » présente le folklore du Bas-Languedoc par des chants et des danses authentiques.
 A la Basilique Saint-Willibrord d'Echternach est donné un récital d'orgue par M. Jo Van Eetvelde de Gand.
- 18 août : A Wiltz, les « Illinois Madrigal Singers » de Normal donnent un concert sous la direction du professeur John W. Ferrell, interprétant des œuvres de T. Morley, C. Merulo, Passereau, D. Pinkham, Negro Spirituals et des chants populaires américains.
- 19 août : A Luxembourg, la section des étudiants de l'ALUC invite à la conférence-débat de Monseigneur Jean Bernard, Président de l'Office Catholique International du Cinéma (OCIC), Directeur de l'Office Catholique Luxembourgeois des moyens de communication sociale (cinéma, radio, télévision), sur la récente instruction pastorale concernant les moyens de communications sociales : « Communion et progrès ».
 Au parc à Mondorf-les-Bains un concert symphonique est donné par l'orchestre de la jeunesse américaine « Greater Milwaukee Touring Youth Symphony Orchestra », sous la direction de Hazel Johnson Wunsch.
- 20 août : Dans le cadre du festival « Eté Musical à Luxembourg », Miss Mary Macdonald de Los Angeles donne un récital de piano dans le grand auditoire de Radio-Télé-Luxembourg avec au programme des œuvres de José Gales, Antonio Soler, Félix Mendelssohn, Bela Bartok, Charles Griffes et Frédéric Chopin.
- 21 août : Ouverture officielle à Luxembourg de la « Schueberfo'er 1971 » par le Maire de Luxembourg, M^{me} Colette Flesch.
 A la Galerie Wierschem à Luxembourg, l'artiste Pierre Berchem et M^{me} Odile Feltes-Gaillard exposent leurs œuvres récentes.
 A Ettelbruck est donné un concert vocal et instrumental par un ensemble de jeunes étudiants américains « The Hibbing State Junior College » de Minnesota, avec au programme des « Pops » : Goin Out of My Head ; Don't Sleep.
- 26 août : A Luxembourg, la section des étudiants de l'ALUC invite à la soirée poétique de l'auteur luxembourgeois de « Rousen an Haartnol » et « Sittidee, Sittidee », M. l'abbé Jos. Keup.

27 août : Au Hall d'Exposition à Luxembourg a lieu l'inauguration de l'exposition nationale du Coin de terre et du foyer par M^{me} le Bourgmestre de Luxembourg en présence de nombreuses personnalités. Cette exposition est visitée par Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et Madame la Grande-Duchesse.

primator, a signé à l'Hôtel de Ville de Luxembourg le protocole portant renouvellement de l'accord de collaboration entre Prague et Luxembourg pour la période 1971-1973, en présence de M^{me} le Bourgmestre Colette Flesch et des membres du conseil échevinal et communal de Luxembourg.

28 août : A Luxembourg, la 33^e Foire de l'Ameublement ouvre ses portes de même que l'exposition du Centre National de Promotion des Arts et des Métiers d'arts, dénommée : Habitat - Décor - Confort 71 », ainsi que l'exposition spéciale sur « Le décor mural » de Fred Pütz.

31 août : Des cérémonies de commémoration en l'honneur des victimes fusillés de la grève générale de 1942 au Grand-Duché ont lieu devant le Monument national de la Grève à Wiltz, au square Eugène Biren et à l'usine d'ARBED à Schifflange, ainsi qu'à la métropole du fer devant le Monument aux Morts d'Esch-sur-Alzette, en présence des autorités locales et des représentants des associations patriotiques de la résistance luxembourgeoise et des syndicats ouvriers.

Dans le cadre des jumelages entre les Villes de Prague et de Luxembourg, une délégation de la ville de Prague, conduite par M. Hlavac, vice-

Bulletin
de
documentation